

Le Courrier

PUBLICATION DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES



POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

VOLUME II - N° 8.

Prix : 25 Frs (France), 10 Cents (U.S.A.), 6 Pence (U. K.).

SEPTEMBRE 1949.

DES DEVOIRS DE L'ÉTAT

CERTAINES questions « d'ordre général » sont, en dépit de leur apparente simplicité, lourdes de menaces. Ce sont, en fait, les questions les plus intéressantes : lorsqu'un examen attentif nous les fait voir sous leur vrai jour, elles nous contraignent à réviser les fondements intellectuels de la société. C'est un de ces problèmes que l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture a inscrit à l'ordre du jour de sa Conférence générale, dont la quatrième session s'ouvrira à Paris le 19 septembre.

Les délégués des quarante-huit Etats Membres de l'Unesco : éducateurs, savants et écrivains de réputation mondiale, consacreront trois journées à un débat public sur le thème : « Quels sont, en matière d'éducation, de science et de culture, les devoirs de l'Etat qui veut favoriser la compréhension internationale, et quelles mesures politiques doit-il prendre pour remplir ces devoirs? »

★

SIGNALONS tout de suite que le principe même de cette discussion constitue une dérogation à la pratique suivie jusqu'ici par les organisations internationales. L'Unesco, comme les autres Institutions spécialisées des Nations Unies, réunissait jusqu'à présent sa Conférence générale à des fins essentiellement pratiques. Ces fins gardent toute leur valeur. Les délégués à la quatrième session prendront connaissance du premier rapport annuel de M. Torres Bodet, le nouveau Directeur général de l'Organisation. Ils adopteront un programme d'action pour 1950 et voteront le budget qui permettra de le mettre en œuvre. En outre, ils définiront le rôle qui revient à l'Unesco dans le cadre du plan d'assistance technique, que le Conseil économique et social doit soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies à une date ultérieure, et fourniront à l'Unesco les moyens de participer à cette œuvre d'une importance capitale.

L'Acte constitutif de l'Unesco stipule que la Conférence générale doit se réunir chaque année dans un pays différent, afin de faire connaître, aussi largement que possible, la nature et les buts de l'Organisation. Les hommes d'Etat qui ont élaboré cette chartre savaient pertinemment quelle lourde charge imposerait au Secrétariat l'obligation de préparer et de tenir tous les ans des conférences internationales dans des régions culturelles profondément différentes. Mais, en maintenant cette clause, ils ont voulu affirmer qu'aucune considération ne devait l'emporter sur cet objectif primordial : atteindre les peuples du monde entier.

L'Unesco a-t-elle réussi dans cette tâche? Les délégués à la troisième session, qui s'est tenue à Beyrouth en 1948, n'en étaient nullement convaincus. C'est pourquoi la Conférence générale a décidé de choisir, pour sa prochaine session, un thème « idéologique ». Le Conseil exécutif a été chargé de choisir, et de proposer comme thème de discussion un problème d'intérêt général qui serait comme le prisme à travers lequel toutes les activités de l'Organisation et les délibérations mêmes de la Conférence apparaîtraient transfigurées à la lumière des nobles fins que l'Unesco a pour mission de servir.

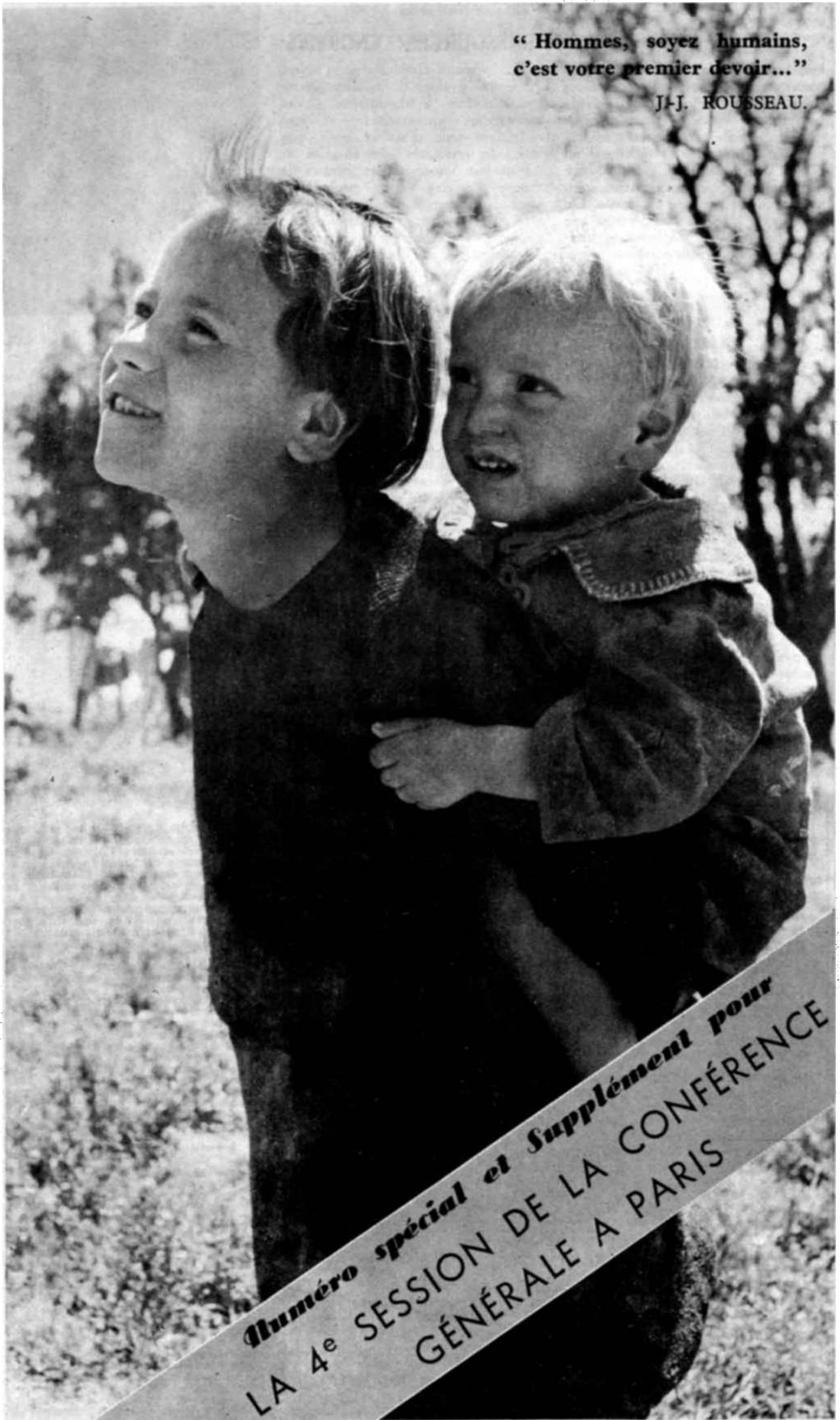
★

EN instituant une large controverse sur les devoirs des Etats en matière de coopération culturelle internationale, la Conférence générale mettra en pleine lumière la raison d'être théorique de l'Unesco, ainsi que les rouages indispensables au fonctionnement de l'Organisation. En même temps, elle soulèvera certains problèmes qui sont loin d'être anodins, concernant les devoirs de ses Etats Membres.

Depuis la Révolution française, la plupart des Etats démocratiques modernes ont proclamé deux principes fondamentaux qui, historiquement sinon logiquement, en sont venus à se contredire. D'une part, la Nation est devenue la valeur suprême, une sorte d'absolu temporel, d'autre part, l'Etat affirme le caractère sacré des droits de l'homme. L'existence même d'Organisations internationales telles que l'Unesco est la preuve que l'homme, aujourd'hui, a su se dégager des servitudes de son histoire. L'Etat n'est pas absolu puisqu'il a des devoirs; des devoirs envers un idéal humain qui dépasse le cadre de l'Etat.

« Hommes, soyez humains,
c'est votre premier devoir... »

J.-J. ROUSSEAU.



Numéro spécial et Supplément pour
LA 4^e SESSION DE LA CONFÉRENCE
GÉNÉRALE A PARIS

MOISSONS DE LA MER

SELON les Norvégiens : « Qu'un banc de harengs touche à la côte et il naît un village ». Ce dicton est vrai de maints pays qui bordent la mer. Les paysans se groupent où les terres sont fertiles et les pêcheurs sur les rives poissonneuses. Les ossements et les peintures retrouvés dans des cavernes paléolithiques prouvent qu'il en est ainsi depuis l'aube des civilisations. Mais il arrive aussi que le poisson disparaisse ; les hommes délaissent alors leur village et s'en vont à la recherche d'un nouveau gîte.

Les mouvements des bancs de poissons furent longtemps un mystère. On pensa les expliquer par les taches solaires ou les phases de la lune. Ce n'est qu'au cours des cinquante dernières années qu'on a pu se rendre compte que ces migrations de poissons sont motivées, comme celles des êtres humains, par des considérations de nourriture, de température, de sécurité. C'est ainsi qu'une mauvaise année pour cette végétation microscopique que l'on appelle plancton est aussi funeste au poisson que la sécheresse au bétail. Une forte houle peut produire le même effet sur la végétation sous-marine que la grêle sur la récolte. Un changement dans la température de l'eau provoque un déplacement horizontal ou vertical des poissons.

par Lars LIND

La responsabilité de ces migrations incombe parfois aux hommes. Une pêche abusive peut provoquer, dans une région donnée, une longue période de pénurie. Mais l'homme a appris aussi à combler les vides en déplaçant de grandes quantités de poissons d'une région à une autre et en enrichissant la mer d'engrais artificiels.

La pêche est devenue une science et l'attirail du pêcheur, harpons et crochets primitifs, s'est transformé peu à peu en un équipement moderne spécialisé. C'est ainsi que le « filet atomique » permet de pêcher à toutes profondeurs, et que le sondeur d'échos repère les bancs de harengs ou de morues. L'asdic, invention militaire, qui décelait les sous-marins ennemis, va bientôt être utilisé pour la pêche.

A l'exemple de l'ingénieur agronome qui décide chaque année quelles cultures donneront le meilleur rendement dans tel ou tel terrain, les experts modernes s'efforcent de parvenir à des

prises aussi complètes que possible tout en laissant une quantité suffisante pour assurer la conservation et l'accroissement des espèces.

Dans la proportion de 98 %, les prises annuelles sont tirées des mers situées au nord de l'Equateur. Il s'ensuit que la Mer du Nord et l'Atlantique Nord sont vraisemblablement drainées au maximum. Par contre, « le plus grand océan du monde, le Pacifique, est pour ainsi dire inexploité », a affirmé récemment le docteur Kask, l'un des principaux experts de l'Organisation des Nations Unies pour le ravitaillement et l'agriculture. Une seule colonie de phoques de la mer de Behring consomme quatre fois plus de poissons que n'en produit le Pacifique tout entier.

RESSOURCES ENORMES

LES experts modernes ne peuvent encore évaluer de manière précise les possibilités « alimentaires » des profondeurs sous-marines ; ils sont cependant tous d'accord pour dire que leurs ressources sont énormes et quelquefois insoupçonnées comme le prouve l'énigme, enfin résolue, du fond de la mer. Les savants ont, en effet, été longtemps préoccupés par certaines variations peu explicables de profondeur de l'océan. Ce mys-

tère a été enfin éclairci par un cameraman norvégien qui a prouvé, au moyen de photos sous-marines, que le fond présumé de la mer n'était en réalité qu'un banc de morues.

Malgré la technique et les connaissances acquises en matière de faune sous-marine, de nombreuses régions de la mer sont encore inexploitées et les méthodes de pêche modernes ne sont appliquées que par un petit nombre de pays. Un manque d'organisation, voire de coopération, est à la base de cette exploitation défectueuse d'une des plus grandes sources mondiales de ravitaillement, et c'est ici que la coopération internationale entre en jeu. Depuis 1902, le Conseil international pour l'exploration de la mer, dont le siège est à Copenhague, s'est consacré à la recherche scientifique dans le domaine de la pêche. Il a pris l'initiative d'une série de conférences en vue de fixer la dimension des poissons dont la pêche est autorisée et d'établir des saisons d'interdiction de pêche.

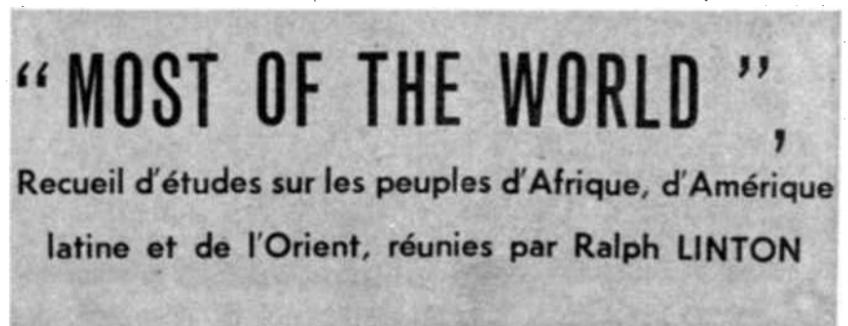


TYPE DE VIEUX LOUP DE MER SCANDINAVE.

L'Organisation des Nations Unies pour le ravitaillement et l'agriculture s'intéresse activement aux problèmes de la pêche et vient en aide aux régions où les méthodes primitives sont encore en vigueur. Cette organisation a fourni le personnel de la nouvelle commission des pêcheries de la région Indes-Pacifique. Cette commission tentera de remédier à la disette qui règne actuellement en Asie par le dé-

veloppement de la pêche dans l'Océan Pacifique.

Le but principal de ces organismes internationaux est d'exploiter d'une manière rationnelle ces vastes réserves liquides qui forment les trois cinquièmes du globe. Là où jadis on se battait pour des droits de pêche, les nations, maintenant, collaborent aux moissons de la mer pour le bien de tous.



QUATRE grands faits politiques et économiques pourraient à eux seuls résumer l'histoire des cinquante dernières années : le développement des Etats-Unis en tant que grande puissance ; celui de la Russie sous les Soviets ; le déclin du rayonnement des pays d'Europe occidentale ; et la tendance à l'émancipation et à l'indépendance manifestée par les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine qui, jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle ou au début du vingtième siècle, ont vécu sous le régime colonial.

Les auteurs de *Most of the World* ont voulu dresser un tableau de la vie dans ces pays qui (depuis la deuxième guerre mondiale) jouent un rôle de plus en plus important dans la direction de leurs propres affaires.

Ce groupe d'anthropologistes s'est donné pour tâche d'étudier les différents problèmes intéressant les pays d'Amérique latine, d'Afrique et d'Extrême-Orient et plus particulièrement dans les domaines de la natalité, des ressources naturelles, des traditions culturelles et de l'histoire politique.

Leur ouvrage, carte sociologique détaillée, est d'autant plus intéressant qu'il ne se limite pas à une simple étude de la géographie et des ressources. Les auteurs ont tenu compte des divers facteurs humains et culturels qui jouent un si grand rôle dans le développement de tous les pays.

l'industrie ou de l'exploitation des ressources, la réussite pratique dépendra d'une organisation et de techniques nouvelles, fonction d'une « réorganisation sociale et équilibrée ».

★

SI, dans le domaine politique, l'émancipation et l'indépendance sont d'une importance primordiale, dans le domaine social, le fait fondamental est l'accroissement de la population. Sans offrir de solution à ce problème, l'un des experts affirme que « les divers facteurs qui contribuent à engendrer un taux élevé de natalité et de mortalité devront évoluer... En d'autres termes : il faut trouver le moyen d'accroître la production agricole, de développer l'industrie et le commerce, d'améliorer les services de santé, de faciliter l'expansion intellectuelle des peuples par la lutte contre l'analphabétisme et par l'enseignement à tous les degrés, afin d'assurer la stabilité politique de chaque pays. En résumé, c'est par une « modernisation équilibrée » des pays arriérés que l'on arrivera à résoudre les problèmes posés par la surpopulation. »

Ce terme de « modernisation équilibrée » est d'un intérêt particulier pour tous ceux qui suivent les programmes d'assistance technique aux territoires insuffisamment développés qu'étudient actuellement le Conseil économique et social des Nations Unies et le Congrès des Etats-Unis. Les auteurs ont insisté sur le fait que le développement de ces pays n'est plus fonction des anciennes méthodes de contrôle mais d'une collaboration plus étroite entre les territoires plus ou moins avancés du monde. Telle est la tâche qui incombera demain aux experts de l'Assistance technique.

William DRAPER CARTER.

Le Courrier

MEMBRE FONDÉATEUR DE L'UNESCO

Le Courrier de l'Unesco est une publication périodique internationale consacrée aux travaux de l'Unesco et au progrès de l'éducation, de la science et de la culture dans le monde.

Le prix de l'abonnement est de 250 francs français par an, soit un dollar américain ou 5 shillings.

Jusqu'ici, le service de notre journal a été fait gratuitement à certaines personnes. Afin de pouvoir atteindre un public plus étendu dans les quelque cinquante pays où il est distribué et d'où il reçoit ses informations, le Courrier demande à ses lecteurs un geste qui leur coûtera plus d'effort que d'argent.

ABONNEZ-VOUS ! Parlez Courrier à vos amis et recueillez des abonnements.

Ecrivez, directement au siège de l'Unesco, 19, avenue Kléber, Paris, ou à notre dépositaire dans votre pays.

- Argentine : Editorial Sudamericana S. A. Alsina 500 Buenos-Aires.
- Australie : H. A. Goddard Ltd., 255 a, George St., Sydney.
- Belgique : Librairie encyclopédique, 7, rue de Luxembourg, Bruxelles. IV.
- Canada : The Ryerson Press, 299 Queen Street West, Toronto.
- Cuba : La Casa Belga, M. René de Smetd, O'Reilly, La Havane.
- Danemark : Einar Munksgaard, 6, Nørregade, Copenhague.
- France : Editions Pedone, 13, rue Soufflot, Paris.
- Grande-Bretagne : H.M. Stationery Office : Londres : York House, Kingsorders. - Manchester 2 : 39-41 King Street. - Edimbourg 2 : 13a Castle Street. - Cardiff : 1 St. Andrew's Crescent. - Bristol 1 : Tower Lane. - Belfast : 80 Chichester Street.
- Grèce : Eleftheroudakis, Librairie internationale, Athènes.
- Pays-Bas : N.V. Martinus Nijhoff, Afd., Fondsadministratie 9 Lange Woorhout, La Haye.
- Inde : Oxford Book and Stationery Co., Scindia House, La Nouvelle Delhi.
- Liban et Syrie : Librairie Universelle, Av. des Français, Beyrouth, Liban.
- Portugal : Uniões Portuguesa de Imprensa, Caixa Postal 615, Lisboa.
- Suède : Abt. C.E. Fritzes Kungl. Hovbokhandel, Fredsgatan 2, Stockholm.
- Suisse : Librairie Payot, Lausanne.
- Uruguay : Libreria Internacional S.R.L., Calle Uruguay 1331, Montevideo.
- U.S.A. : International Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N.Y.

LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL APPROUVE LE PLAN D'ASSISTANCE TECHNIQUE

Le programme élargi d'assistance technique aux pays insuffisamment développés, que les Nations Unies se proposent d'exécuter grâce à la mise en commun de toutes les ressources techniques du monde, a franchi une nouvelle étape le 15 août, date à laquelle il a été approuvé par le Conseil économique et social réuni à Genève.

Ce plan a été élaboré par les Nations Unies pour répondre à un appel du Président Truman, qui réclamait « un programme neuf et hardi » permettant d'apporter une aide aux habitants des pays insuffisamment développés ; les grandes lignes en ont, pour la première fois, été esquissées dans un rapport préparé conjointement par les Nations Unies et les Institutions spécialisées et publié à Lake Success le 2 juin.

Le numéro de juin du *Courrier* (volume II, n° 5) donnait un résumé de ce rapport qui décrit le plan provisoire selon lequel plus de 85 millions de dollars seraient consacrés en deux ans à l'assistance technique.

Le plan envisagé dans le rapport en question prévoit un essor sans précédent de l'assistance technique, qui doit permettre à la fois de multiplier les projets actuels et de satisfaire les très nombreuses demandes des gouvernements qui n'ont pu l'être jusqu'ici.

L'ECOSOC a consacré à l'examen de ce rapport la deuxième partie d'une session de quarante et un jours. Le 15 août, il a approuvé sans opposition (15 voix pour et 3 abstentions) un programme coordonné d'assistance technique ainsi que des recommandations sur le mécanisme, les dispositions financières et les principes à adopter pour l'exécution de ce programme.

Le plan est donc maintenant prêt à être soumis à l'approbation définitive de l'Assemblée générale des Nations Unies qui doit se réunir à Lake Success le 20 septembre et à laquelle participeront les représentants de cinquante-neuf nations.

Une Conférence de l'Assistance technique

Parmi les recommandations présentées par l'ECOSOC à l'Assemblée générale des Nations Unies, l'une touche à la convocation d'une Conférence de l'assistance technique qui se réunirait pendant la session de l'Assemblée générale ou immédiatement après. Qu'ils soient ou non membres des Nations Unies, tous les gouvernements membres d'une des Institutions spécialisées y seraient invités avec le droit de vote.

Cette conférence aurait pour mission a) de déterminer le montant total des contributions bénévoles recouvrables au cours de la première année d'application du programme et b) d'approuver les pourcentages prévus pour la répartition des contributions entre les diverses organisations participantes.

Parmi les grands problèmes soulevés au cours des discussions de l'ECOSOC, l'un des plus complexes touche à l'organisation et à l'administration de ce programme, la difficulté résidant ici dans le fait que les Na-

tions Unies et les cinq Institutions spécialisées qui doivent participer à l'application du plan n'ont pas exactement les mêmes Etats membres : il arrive, en effet, que, parmi les Etats membres des Institutions spécialisées, certains ne fassent pas partie des Nations Unies et, inversement, que, parmi les Etats membres des Nations Unies, certains n'aient pas adhéré aux Institutions spécialisées.

Pour coordonner les activités des Institutions spécialisées intéressées — Organisation mondiale de la Santé, Organisation internationale du Travail,

il a été décidé que les programmes élargis des Institutions spécialisées seront financés grâce à des contributions bénévoles ; la nécessité d'utiliser au mieux les monnaies convertibles et non convertibles a conduit l'ECOSOC à décider que les contributions seraient centralisées à un « compte spécial pour l'assistance technique en vue du développement économique. »

D'après le plan approuvé par l'ECOSOC, la première tranche de 10 millions de dollars provenant des contributions recouvrées sera automatique-

nouveau par l'Assemblée générale des Nations Unies et par la Conférence de l'Assistance technique.

Priorité aux problèmes de ravitaillement

CONSIDERANT que les contributions versées au titre de l'assistance technique doivent, au début, servir essentiellement à accroître la production alimentaire et à réduire la sous-alimentation, l'ECOSOC a recommandé que le pourcentage attribué à l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture fût de 29 0/0. Pour les autres organisations, les pourcentages recommandés ont été les suivants : Nations Unies : 23 0/0 à utiliser principalement pour le développement industriel ; Organisation mondiale de la Santé : 22 0/0 ; Unesco : 14 0/0 ; Organisation internationale du Travail : 11 0/0 ; Organisation internationale de l'Aviation civile : 1 0/0.

Quant aux principes à suivre pour dépenser les sommes provenant des contributions au programme élargi d'assistance technique, l'ECOSOC considère que cette aide ne doit être fournie qu'aux pays qui en font la demande et qu'elle ne doit jamais constituer un prétexte d'ingérence économique ou politique de la part de l'étranger. Les pays bénéficiaires devront normalement assumer une part importante des frais de l'assistance technique qui leur sera fournie ; ils devront également faire tous les efforts possibles pour « s'aider eux-mêmes ».

Le Conseil a également recommandé que les universités, les établissements d'enseignement technique, les fondations et les instituts de recherches soient encouragés à détacher des experts qui puissent être chargés de missions dans le cadre du programme. Les organisations participantes doivent avoir pour objectif principal d'accroître la production des matières premières, d'augmenter les ressources et d'assurer un niveau de vie plus élevé à une fraction toujours plus large de la population.

Même lorsque l'Assemblée des Nations Unies aura étudié le programme d'assistance technique, il restera à accomplir un important travail d'organisation et d'administration ; il n'en est pas moins vrai que l'ECOSOC a déjà fait avancer considérablement ce projet.

M. James Thorn (Nouvelle-Zélande), président du Conseil économique et social a insisté sur ce point le 15 août, lorsqu'il a fait, au cours de la séance de clôture, la déclaration suivante : « Une nouvelle idée est née : les pays insuffisamment développés doivent être maintenant considérés comme rentrant dans la sphère d'influence des Nations Unies... Nous avons jugé que nos obligations internationales nous font un devoir d'aider les pays défavorisés et, au fur et à mesure que nous y réussirons, nous réduirons la tension internationale et les dangers qui dérivent de la misère et de l'inégalité. Le programme sur lequel le Conseil s'est accordé... portera ses fruits en étendant les connaissances, en améliorant les conditions économiques et sociales et en développant la confiance dans les Nations Unies. »



Unesco, Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture et Organisation internationale de l'Aviation civile — l'ECOSOC a recommandé la constitution d'un organe administratif qui prendrait le nom de Bureau de l'Assistance technique, et serait composé des Directeurs généraux desdites Institutions. Il a également recommandé l'établissement d'un comité chargé de discuter des questions d'orientation générale ; ce comité, au sein duquel tous les membres de l'ECOSOC seraient représentés, aurait le caractère d'un organe gouvernemental.

ment répartie entre les organisations participantes, d'après les pourcentages prévus.

Sur la seconde tranche de 10 millions de dollars, 70 0/0 seront répartis de la même façon entre les organisations participantes, les 30 0/0 restants étant mis en réserve. Au-delà de 20 millions de dollars, les contributions seront également mises en réserve pour être réparties ultérieurement par le Bureau de l'Assistance technique. Ce barème de répartition des contributions rentre dans les questions qui devront être examinées de

LES PROPOSITIONS DE L'UNESCO EXAMINÉES PAR L'ECOSOC

Le Conseil économique et social (ECOSOC), réuni à Genève, a examiné, le 3 août, le plan élaboré par l'Unesco en vue de sa participation éventuelle au programme des Nations Unies pour l'assistance technique aux pays insuffisamment développés. M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, a exposé à cette occasion les considérations qui ont présidé à l'élaboration de ce plan que le Conseil exécutif de l'Unesco avait approuvé dans sa totalité le 1er juin.

« On trouvera, à la page 4 du présent numéro, de larges extraits du discours de M. Torres Bodet. (Voir également le « Courrier » du mois de juillet). »

Après que le Conseil exécutif aura apporté les amendements nécessaires par les décisions de l'ECOSOC et notamment par la recommandation tendant à allouer à l'Unesco 14 % des crédits ouverts au titre de l'assistance technique, ce plan sera soumis pour approbation à la quatrième session de la Conférence générale de l'Unesco qui s'ouvrira à Paris le 19 septembre.

Dans le cadre de ce plan, l'Unesco fournit essentiellement

une assistance en matière d'enseignement technique et primaire et d'éducation de base des adultes ; elle donnera des avis touchant la production et l'utilisation du matériel d'enseignement et du matériel technique de la presse, de la radio et du cinéma, la préparation des instituteurs ou professeurs et la formation des spécialistes, l'organisation de la recherche scientifique et des laboratoires d'universités, et elle s'efforcera, en général, de développer les cultures nationales.

L'aide de l'Unesco

Pour appliquer ce programme, l'Unesco aura recours à des méthodes adaptées aux besoins des différents pays. C'est en envoyant dans ces pays des conseillers et des experts capables aussi bien de régler des questions d'administration que de créer des institutions modernes (écoles normales ou laboratoires scientifiques) que l'Unesco pourra le plus directement les aider.

L'Unesco pourra, en outre, envoyer dans ces pays des missions d'enquête, y créer, à titre permanent, des postes régionaux

de coopération scientifique ; élaborer, à leur intention, un vaste programme de formation professionnelle comportant notamment l'octroi de bourses, l'organisation de stages d'études, de conférences, d'expériences ou de démonstrations d'éducation de base, et la création de centres régionaux de formation.

Enfin, l'Unesco favorisera la diffusion des livres et périodiques de caractère éducatif, scientifique et technique, publiera des brochures et des monographies spéciales, et fondera des instituts scientifiques ou techniques.

La position adoptée par l'Unesco au sujet de l'assistance technique lui a valu les éloges de nombreux délégués lorsque l'ECOSOC a étudié ces propositions.

Soulignant que le plan de l'Unesco s'inspire de l'expérience acquise par cette Organisation en matière d'assistance technique, le Dr Sutch (Nouvelle-Zélande) a approuvé la recommandation de l'Unesco tendant à ce que : « les problèmes d'ordre administratif... soient résolus grâce à la coordination des différents projets sans qu'il soit créé d'organisme spécial à cet effet ».

L'Unesco fait preuve de sagesse et de prudence, a déclaré le Dr Sutch, en insistant pour que les pays bénéficiaires indiquent eux-mêmes la nature de l'assistance qu'ils désirent recevoir et poursuivent eux-mêmes l'application de tout programme entrepris chez eux.

En répondant aux questions qui lui furent posées au sujet de ce plan, M. Torres Bodet a tenu à préciser, après plusieurs délégués, que l'Unesco agirait dans la plupart des cas « de concert avec une ou plusieurs autres Institutions spécialisées dans le cadre d'opérations combinées ».

Divers orateurs ont souligné l'importance du rôle qui reviendra à l'Unesco dans la formation de techniciens locaux capables de poursuivre l'application du plan de développement économique lorsque l'aide extérieure aura cessé.

Un principe moteur

M. DE SEYNES (France), faisant observer que le programme d'assistance technique devra s'étendre sur plusieurs di-

zaines d'années, a soutenu la nécessité de mettre constamment à profit les résultats obtenus dans les différents domaines en vue d'un nouvel essor.

L'éducation, qui permet d'accumuler les connaissances et suscite l'éclosion des facultés créatrices, fournira aux pays insuffisamment développés qui consentiront l'effort nécessaire un moyen de franchir rapidement, ou même de sauter des étapes, que les pays occidentaux ont mis plusieurs siècles à parcourir. Le concept même de développement implique l'idée d'un mouvement autonome, générateur de sa propre force d'accélération.

De ce point de vue, l'Unesco apparaît comme le principe moteur de toute l'entreprise.

M. Torres Bodet a fait observer que les débats du Conseil apportent la preuve de l'intérêt porté par ses membres au programme de l'Unesco. La diversité des opinions émises à propos de certains points de ce programme ne doit pas nous décourager, a-t-il ajouté, car elle présage la diversité des requêtes que les pays bénéficiaires adresseront à l'Unesco.

LE plan d'assistance technique présenté par l'Unesco se propose de favoriser l'essor des nations déshéritées par la géographie et par l'histoire. Cette noble aspiration est une des conditions de la paix, ainsi que l'ont reconnu les Etats signataires de l'Acte constitutif de l'Unesco lorsqu'ils ont affirmé, dans le préambule de cet Acte : « Une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des Gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples et, par conséquent, cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité ».

Jne telle solidarité ne serait qu'un vain mot si l'on devait accepter comme une fatalité inexorable la coexistence de communautés où la puissance économique et les ressources culturelles connaissent un accroissement sans précédent et de communautés où la misère continuerait d'être à la fois la mère et la fille de l'ignorance.

La mère en ce qu'elle produit des générations sans écoles, des villes sans bibliothèques, des cités sans salut ; la fille parce que l'ignorance appauvrit les peuples, les prive d'une exploitation rationnelle de leurs biens et les soumet à la tyrannie de la nature. « Avec le monde — disait Michelet — a commencé la guerre de l'homme contre la nature, de la liberté contre la fatalité » et il ajoutait une phrase que je ne saurais passer sous silence parce qu'à mon avis elle souligne la portée historique de ce monde : « Celui qui a un avantage ; celui qui manque aura toujours moins, si l'industrie ne jette un pont sur l'abîme qui sépare le riche et le pauvre ».

Ce pont, l'assistance technique peut et doit le bâtir, et c'est en cela qu'elle servira la cause de la paix. Mais quelle assistance technique ? Celle qui, conçue par des étrangers, avec un esprit étranger, ne voit dans les possibilités d'un pays qu'un problème de mise en valeur plus ou moins hâtive et souvent, hélas ! plus ou moins factice ? Ou bien l'assistance technique qui s'emploie à comprendre avant toute chose la réalité humaine avec laquelle elle devra coopérer ? Il ne saurait être évidemment question que d'une assistance qui, au lieu d'être un procédé d'expansion, sera un stimulant d'énergies nouvelles, une assistance qui se mettra au service des aspirations les plus légitimes des peuples vers leur plein épanouissement, qui ne se cantonnera pas dans la vision abstraite des mécanismes économiques, bref ! une assistance qui n'entend pas fabriquer des « robots » et ne doit pas, dans le terme « homo oeconomicus », isolant l'adjectif du substantif, oublier l'homme pour privilégier une de ses qualités.

Cette conception humaine du plan d'assistance technique n'est pas assurément l'apanage de l'Unesco. Mais elle définit, dans le cadre de ce plan, la fonction de notre Organisation et se trouve être, au surplus, la condition inéluctable de l'efficacité de nos services.

Priorité à l'éducation

PUISQUE tel est notre but, il convient d'accorder une priorité aux programmes d'éduca-

tion qui doivent précéder, accompagner et suivre un développement économique digne de ce nom. C'est pourquoi le programme établi par l'Unesco reconnaît une si grande importance, dans le plan d'assistance technique, à l'éducation de base. Mais réduire notre action à l'éducation de base serait une erreur que nous ne tarderions pas à regretter. Les campagnes contre l'analphabétisme n'ont jamais de plus grand succès que lorsqu'elles se font sentir aux illettrés comme le premier stade d'une action dont le but ultime est non tant d'apprendre à lire que d'acquiescer les moyens d'améliorer les conditions matérielles de leur existence. J'ai mené dans mon pays, il y a quelque temps, une campagne contre l'analphabétisme. Dans un village des plus modestes, à des centaines de kilomètres de Mexico, un paysan de plus de soixante ans me dit un jour : « C'est fort bien, Monsieur, ma famille et moi avons appris à lire et à écrire. Je vous en remercie. Mais ne pourriez-vous pas nous envoyer un

de temps que celles-là. Du moins, leur lenteur éventuelle ne semble pas inquiéter spécialement des pays qui attendent beaucoup de l'exécution de nos projets. Ainsi, les demandes reçues jusqu'à ce jour par l'Unesco concernent-elles non pas l'éducation de base, comme on aurait pu le penser, mais l'éducation technique. Les Etats qui nous les adressent veulent avoir leurs physiciens et leurs chimistes, leurs économistes, leurs mathématiciens. Cui ! des chimistes à eux, des économistes à eux, et non seulement des conseillers étrangers de passage.

Quant à la sauvegarde des cultures dont on ne s'étonnera pas que l'Unesco se préoccupe, nous admettons parfaitement qu'un plan courageux de développement économique compte, par la force même des choses, une transformation, un changement de physionomie. Mais nous ne voudrions pas encourager un progrès artificiel, sans racines dans la réalité locale et qui, au lieu de faciliter une croissance, détermine-

modifier les mesures proposées.

Des séminaires d'études pratiques ou stages ont été organisés, cette même année, au Brésil sur « une campagne contre l'analphabétisme » et, dans l'Inde, sur « l'éducation des adultes dans les régions rurales », éducation qui comprend et les règles d'hygiène élémentaires et l'apprentissage de petites industries.

D'accord avec les autorités gouvernementales, nous sommes allés plus loin encore dans l'assistance technique, en créant, dans ce que nous appellerions des « zones de démonstration », des expériences-témoins telles que celle de la Vallée de la Gosseline, en Haïti. Outre l'éducation de base qui est donnée à la population, nous avons ouvert là un centre de formation professionnelle d'instituteurs ruraux. Bien plus, afin que le matériel d'enseignement soit conforme, autant qu'il est possible, aux exigences locales, nous avons organisé sur place un centre de production de ce matériel. En vertu du même principe,

pour lequel nous avons prévu dans notre budget de 1950 plus de 350.00 dollars.

Je ne cite que ces exemples, choisis parmi ceux qui vous paraîtront sans doute le plus topique, de l'assistance technique dont nous avons déjà l'expérience.

Sous ses formes extrêmement variées, notre action reste dans le cadre de l'assistance technique, telle que l'a définie le Conseil économique et social. S'il s'était agi d'une aide matérielle et financière en vue d'un progrès technique capable d'assurer le développement économique des pays, nos projets eussent été sans doute très différents. Peut-être nous serions-nous ainsi rapprochés davantage des aspirations de certains Etats qui connaissent déjà leurs propres problèmes et qui manquent moins de conseils avisés que de moyens matériels pour exécuter leurs plans de développement.

Nous aurions pu prévoir, dans ce cas, en plus des services envisagés, une participation dans les achats de matériel scientifique, d'appareils de projection, d'automobiles, aménagés pour l'enseignement rural, et ainsi de suite. Dans ces perspectives, il eût été possible d'arrêter un budget annuel fixe. Mais nous avons dû nous en tenir, pour l'instant, au principe d'une assistance technique.

En présence du plan tel qu'il est discuté ici, ne semble-t-il pas que des conditions d'exécution très particulières appellent un mode de financement approprié ? Il n'est guère possible de connaître dès maintenant, d'une part les demandes détaillées des Etats, d'autre part l'importance de leur contribution. Le mode d'action qui serait fixé par les cadres échantillons de chapitres budgétaires comporterait de perpétuels risques de retard et d'adaptation.

Ne serait-il pas convenable d'envisager une formule plus simple, plus accordée avec la complexité de cette action, que l'appropriation budgétaire annuelle ? Un fonds de roulement pour l'assistance technique avec, si l'on veut, des répartitions assez larges, répondrait peut-être bien aux exigences d'une activité dont certaines données nous échappent encore.

Nos prévisions budgétaires s'élèvent, pour la première année, à une somme de l'ordre de 6.150.000 dollars. Dans l'état présent de la question, cette somme ne peut être qu'approximative. Elle semble modeste, si l'on songe à tout ce qu'exige, du point de vue intellectuel et social, un développement économique. Elle est considérable, si l'on compte les experts disponibles. Elle est modeste si l'on pense au manque d'écoles, de matériel scolaire et universitaire, dont souffrent presque tous les pays du monde. Elle est importante, dès lors qu'il s'agit essentiellement d'une assistance technique. De toutes façons, si nos propositions recevaient l'approbation de la Conférence générale, cette somme nous aiderait à donner au développement économique, vers lequel le plan des Nations Unies fait converger nos efforts, des assises humaines et sociales capables d'assurer son équilibre.

L'ASSISTANCE TECHNIQUE AUX PAYS ARRIÉRÉS

"Les réalités humaines conditionnent le développement économique de tout pays"

déclare M. Jaime TORRES BODET devant le Comité économique du Conseil économique et social des Nations Unies

professeur qui nous enseigne quelque chose de plus pratique ? Moi, par exemple, j'aimerais bien devenir architecte ».

Cette anecdote est significative. Cet homme n'avait sans doute pas une notion très exacte de l'architecture, mais, avec une sorte de divination, il avait trouvé le mot juste dont les deux racines grecques font ressortir à nos yeux une vocation de bâtisseur et de maître d'œuvre. Pour développer un pays — mon brave compatriote le savait — l'éducation de base n'est qu'une étape ; l'enseignement primaire en est une autre. Il faut donc attaquer à fond et en même temps l'ignorance des illettrés et l'insuffisance de l'enseignement scientifique supérieur. Il faut former des ouvriers spécialisés, des contremaîtres et des moniteurs, des ingénieurs et des experts.

...Je le répète, ce n'est pas une affaire, ce n'est pas une entreprise économique que nous envisageons, c'est un développement économique. Pour le favoriser, nous sommes dans l'obligation de concevoir, à côté de mesures à rendement plus ou moins rapide, mais peut-être éphémère, des mesures en profondeur, dont les efforts seront durables. Celles-ci n'exigeront pas nécessairement, pour leur mise en œuvre, plus

rait une standardisation. Parce que je crois en un monde uni, je me refuse à un monde uniforme. L'union comprend des différences, l'uniformité les annule et, en les annihilant, détruit en quelque sorte le concept même d'union. L'accord est le contraire de la monotonie.

Un programme avant la lettre

L'UNESCO a l'avantage d'avoir déjà mis en œuvre, avant la lettre, un programme d'assistance technique. Les missions éducatives que nous avons envoyées dans les divers pays qui en avaient exprimé le désir sont-elles autre chose ? En 1949, nous avons, en effet, constitué, sur la demande des Etats intéressés, trois groupes différents d'experts - conseils spécialistes de la lutte contre l'analphabétisme, de l'enseignement primaire, secondaire ou technique. Ces experts ont procédé sur place aux enquêtes nécessaires dans le domaine d'assistance qui leur avait été fixé, établi un rapport et, sur la base de leurs conclusions, dressé un programme d'action exactement adapté à la situation du pays et au problème donné. Il appartient aux Etats qui les ont appelés d'adopter ou de

nous avons institué en Chine un centre expérimental de préparation de matériel éducatif audio-visuel.

Notre souci dominant a été et demeure d'offrir aux populations non pas un concours qui leur fût extérieur et qu'elles ressentiraient toujours comme venu de l'étranger, mais une occasion d'exercer leurs propres intérêts, matériels et spirituels. Les progrès que nous avons pu enregistrer, en appliquant de telles méthodes, se traduisent par un accroissement de capacités dans les hommes eux-mêmes, ce qui garantit la qualité et la durée de ces progrès.

Dans le domaine purement scientifique, nous nous sommes inspirés du même principe. Nos quatre bureaux de coopération scientifique, par exemple, fournissent, dans leur zone respective, aux personnes et aux établissements intéressés, des documents tels que des publications, des films, des renseignements sur le matériel et l'équipement scientifique, des informations, des bourses d'études à l'étranger.

Notre programme de bourses d'études a pris une telle extension qu'il constitue l'activité principale d'un Département, celui des Echanges de Personnes,

"Parce que je crois en un monde uni, je me refuse à un monde uniforme."

J. TORRES BODET.

Lettre de Quitandinha

Petropolis (Brésil), le 1^{er} août.

DES le début de ses travaux, le stage d'études a de loin dépassé toutes les espérances.

L'Unesco, l'Organisation des Etats américains et le gouvernement brésilien en avaient assuré la préparation de façon exemplaire. Nous avons reçu une centaine de délégués et d'observateurs, tous éducateurs éminents, qui représentent, outre les pays d'Amérique, sans exception, le Royaume-Uni, la France, les Pays-Bas, l'Inde et l'Egypte.

Les participants ont trouvé une organisation parfaite en tous points. Comme vous le savez, le règlement de ce stage d'études s'inspire de celui du stage de Caracas : ce n'est autre chose que l'application à la coopération internationale de la méthode allemande des stages universitaires.

La séance inaugurale a eu lieu le 27 juillet, sous la présidence du ministre de l'Education du Brésil. Ce même jour, nous avons procédé à la constitution de cinq groupes de travail sans rencontrer la moindre difficulté, les délégués étant parfaitement informés des différents sujets qu'ils allaient traiter. Le 28 juillet, à 9 heures du matin, les groupes, dûment constitués, se mirent à l'œuvre.

Présidé par le docteur Germano Jardim, statisticien brésilien, le groupe I comprend des personnalités telles que le docteur Anixio Texeira de Freitas, qu'on a pu appeler « le magicien de la statistique brésilienne », et le docteur Ernesto Nelson, l'un des plus célèbres éducateurs argentins, spécialement invité par le Comité d'organisation.

Ce groupe a une double tâche. En premier lieu, il doit montrer à l'Amérique, à l'aide de données numériques, toute la réalité du problème de l'analphabétisme. Nous espérons qu'il le fera avec toute la clarté nécessaire pour que l'opinion publique des nations américaines soit alertée. A cet effet, nous avons organisé un service de spécialistes qui sont chargés de tracer les courbes statistiques, sur la base des données numériques fournies par les techniciens. Le groupe de travail dispose de l'excellente documentation constituée par l'Institut inter-américain de statistique.

La deuxième tâche du groupe est de définir les principes à suivre pour l'établissement de statistiques culturelles concernant les Amériques ; les recommandations du groupe à ce sujet seront soumises, en novembre, à la Conférence inter-américaine de statistique qui se tiendra à Bogota. Tous les Etats américains s'y feront représenter en vue de préciser les modalités du recensement général de 1950, qui aura lieu dans vingt-deux pays américains.

Nous parviendrons ainsi à faire connaître l'opinion des éducateurs sur la manière dont doit être préparé un recensement culturel.

Le groupe II s'occupe de l'organisation de la lutte contre l'analphabétisme. Il est présidé par le docteur Lourenço Filho, éducateur brésilien bien connu, qui dirige dans son pays les campagnes

contre l'analphabétisme. Le docteur Filho a apporté le plus grand soin à la rédaction du document de travail destiné à son groupe.

Nous espérons que ce groupe de travail préparera, à l'intention des gouvernements qui organisent de telles campagnes, un aperçu général des mesures législatives, administratives et financières, ainsi que des mesures de coopération avec les organismes privés qui exigent des entreprises de ce genre. Nous nous sommes efforcés de faire entrer dans ce groupe les directeurs de campagnes d'éducation populaire, ainsi que tous ceux qui sont chargés, dans leurs pays respectifs, d'organiser ou de conduire la lutte contre l'analphabétisme.

Le groupe III s'occupe de tout ce qui a trait aux objectifs et aux méthodes de lutte contre l'analphabétisme. Il s'intéresse en outre à l'amélioration des manuels, à la psychologie des adultes et aux méthodes d'enseignement. Le docteur Rex en dirige les travaux et Miss Ann N. Clark, fait profiter ce groupe de sa vaste expérience de la production de matériel d'enseignement destiné aux illettrés.

Le quatrième groupe se consacre aux problèmes de l'enseignement primaire américain, dont l'insuffisance est la cause première du grand nombre d'illettrés que compte ce continent. Les statistiques montrent, en effet, que dix-neuf millions d'enfants d'âge sco-



M. Clemente Mariani (debout), ministre de l'Instruction publique du Brésil, souhaite la bienvenue aux spécialistes réunis, le 27 juillet, à l'Hôtel Quitandinha de Petropolis, pour un important stage inter-américain d'études pratiques sur l'analphabétisme et l'éducation des adultes. On reconnaît, à sa droite, M. Frederick Rex, de l'Unesco, et, à sa gauche, M. Lourenço Filho, directeur du stage.

laire ne reçoivent aucune instruction. Ce groupe se guide dans son travail sur un remarquable rapport du docteur Carmela Tejada, spécialiste des questions d'éducation à l'Organisation des Etats américains. Il dispose en outre d'une documentation très complète sur l'état de l'enseignement primaire dans les pays représentés au stage.

Le groupe V, dont j'ai l'honneur de diriger les travaux, s'occupe de la lutte contre l'analphabétisme dans le cadre de l'éducation des adultes. Il est composé de spécia-

listes éminents de l'éducation des adultes. Je vous ferai parvenir sous peu les documents de travail de ce groupe afin que les membres du Département de l'éducation des adultes puissent les consulter sous votre haute direction.

Je suis très satisfait de l'organisation et de la conduite du stage d'études. L'Organisation des Etats américains et le gouvernement brésilien nous ont fourni une aide inappréciable.

Guillermo NANNETTI,
Membre du Conseil Exécutif.

LES ÉTUDES CLASSIQUES ET L'UNESCO

par

CARSTEN HOEG

et chaque peuple individuel, de sympathie universelle.

Et enfin, si l'Unesco peut aspirer à une compréhension mondiale, c'est que la civilisation européenne lui a fourni, grâce à l'œuvre accomplie par les philosophes grecs et leurs successeurs, les éléments d'une communauté idéologique universelle qui malgré l'ambiguïté des termes tels que liberté et démocratie, ouvre la voie pour des discussions utiles, — ce qui, dans le monde de l'esprit, représente le maximum de concorde désirable.

A ces prémisses, que je m'excuse d'indiquer sous une forme aussi condensée, je voudrais ajouter une remarque de caractère plus spécial. Il est incontestable que l'Unesco doit garder vis-à-vis des grands cycles de civilisation une impartialité aussi parfaite que possible. Mais la grandeur presque écrasante de son but ultime doit inspirer une grande modestie dans la fixation des buts immédiats. Il y a donc lieu de se réjouir de voir que l'Unesco semble reconnaître qu'un certain choix de domaines restreints s'impose et que les effets indirects et lents sont souvent plus efficaces que les effets directs et rapides.

Je tire de ces considérations la conclusion que l'Unesco a bien le droit et le devoir de favoriser, d'une manière particulièrement active, les efforts qui visent à garder vivante et forte, supranationaliste et pacifique, cette civilisation qui naquit en Grèce, qui grandit sous le nom de civilisation européenne, et qui conquiert la moitié du monde. Et cela revient à dire qu'il importe d'en faire connaître et apprécier l'histoire commune. Un seul exemple : on ne peut pas se passer d'une science qui s'efforce à mettre en pleine lumière les sources communes du communisme stalinien (qui est lié à la civilisation grecque par le byzantinisme aussi bien que par la philosophie hégélienne), de l'idéalisme américain, et de la charte de l'Unesco elle-même.

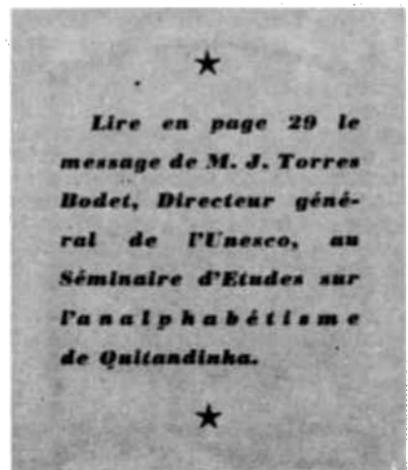
En effet, rien ne pourra être plus propice pour les buts de l'Unesco qu'un éveil nouveau — chez les Européens et leurs frères et cousins de civilisation — de l'intérêt général pour leur passé commun. Et il semble naturel que l'Unesco se charge de représenter les intérêts de cette civilisation

gréco-romaine qui n'a pas de délégués auprès des Nations Unies.

Mais rien ne serait plus néfaste que de croire que l'on peut faire servir la crème sans se soucier des hommes qui font la besogne et savent traire les vaches. La connaissance de l'antiquité classique n'est pas une chose acquise une fois pour toutes, mais elle se renouvelle toujours par un jeu subtil de relations entre l'observateur et l'observé. Par conséquent, des efforts de vulgarisation qui ne se basent pas sur des recherches solides et récentes auront tout au plus une valeur décorative.

Les philologues, archéologues et historiens classiques sont conscients de leur responsabilité. Sans négliger les recherches, qui font leur pain spirituel, ils s'efforcent de fournir au grand public les moyens de mieux connaître et comprendre la civilisation classique et les relations entre elle et les civilisations modernes. Des chercheurs de tous les coins de l'Europe (y compris la Russie) et des deux Amériques et de l'Australie travaillent depuis des siècles sur ce chantier commun, et nulle profession n'a de traditions internationales aussi anciennes que la philologie classique (témoin l'usage du latin, la première langue internationale de l'Occident). Mais les conditions de nos jours demandent la mise en œuvre de formes nouvelles d'internationalisme. Nous avons besoin d'une organisation internationale pour assurer le service bibliographique et la création ou la continuation de quelques grandes entreprises de caractère collectif, pour rationaliser et stimuler la préparation et la publication de textes classiques, pour organiser les rencontres et congrès, pour stimuler la production de bons livres de vulgarisation, bref, pour assurer, sous des formes adaptées aux exigences des temps modernes, le caractère supranational qui a toujours été l'honneur des études classiques, et pour aider à la diffusion de connaissances solidement établies de notre passé européen et contribuer de la sorte à l'œuvre de compréhension mutuelle et de paix de l'Unesco.

Voilà pourquoi nous avons créé en 1948 une Fédération Internationale des Associations d'études classiques. Voilà pourquoi nous nous réjouissons d'être affiliés à l'Unesco, nous espérons que notre Fédération aura, parmi les nombreuses organisations qui se groupent autour de l'organisation mère, la position que l'on doit à une héritière de legs importants.





Il y a mille ans...

AVICENNE

apportait à l'Occident un vaste système de pensée, les prémisses de sa Renaissance

par Camille ABOUSSOUAN

VERS 1150, au milieu de l'époque médiévale, une *Métaphysique*, un livre *De l'Âme*, des traités *Du Ciel*, *Des Animaux*, des ouvrages de sciences, de philosophie, œuvres d'un Persan du nom d'Avicenne apportaient à l'Occident, un demi-siècle avant que n'y fût connue la *Métaphysique* d'Aristote, les éléments d'un vaste système de pensée solidement établi.

L'Orient philosophique abordait ainsi l'Europe pour y demeurer jusqu'à nos jours étroitement lié au thomisme ; ce savant iranien livrait au monde une œuvre considérable de trois cent trente-cinq travaux, plus scientifiques encore que philosophiques, et dont l'ensemble devait être capital dans l'évolution de la connaissance. Ses ouvrages de médecine allaient d'ailleurs être, jusqu'au dix-huitième siècle, classiques dans toutes les universités d'Europe. Ses études mathématiques, physiques, chimiques, astronomiques, botaniques, ses traités sur l'administration de l'armée, l'impôt foncier de l'Etat, son épître sur l'amour, sa correspondance avec les savants de l'époque, ses œuvres philosophiques, juridiques, linguistiques, poétiques, ses commentaires de magie même, devaient en faire l'un des plus étonnants esprits de la civilisation mondiale.

Il y a mille années lunaires, en 370 de l'Hégire (980 AD), naissait à Afsana, près de Bokhara, Abu Ali al-Hosain ibn abd Allah ibn Sina, dit Avicenne. Son enfance avait été l'objet de soins attentifs lui permettant d'avoir, jeune encore, une érudition rare à son époque. Quoique Iranien, il devait écrire l'essentiel de son œuvre en arabe, alors langue scientifique et religieuse des pays islamiques, tel à l'époque le latin en Occident chrétien, ne rédigeant en persan que des poèmes et quelques œuvres dont un traité sur les pulsations et un autre sur les principes de la science. C'est à lui-même que l'on doit les éléments biographiques qui le concernent. Son disciple, Al Juzjani, les compléta et les auteurs depuis Al Quifti les ont reproduits, Ibn Khallikan et Abu Osaybia y joignant quelques commentaires.

Un esprit universel

COMME tout bon musulman, il apprit d'abord le Coran ; puis la littérature arabe, la pensée grecque, le droit, la théologie, la médecine, la géométrie, la physique et les mathématiques. Porphyre, Euclide, Ptolémée devinrent ses lectures principales jusqu'au moment où, âgé de seize ans et plus érudit qu'aucun de ses maîtres, il fit lui-même école, de nombreux médecins travaillant sous sa direction.

A dix-huit ans, comme il possédait toutes les connaissances intellectuelles du temps, sa réputation de médecin le fit mander auprès de l'émir que terrassait une grave maladie. Il le guérit, et ce monarque, pour lui manifester sa gratitude, l'autorisa à travailler dans la magnifique bibliothèque qu'il possédait, prit ses conseils, aussi bien pour les affaires de l'Etat que pour l'ensemble de ses initiatives, et lui procura des loisirs d'étude considérables.

Le médecin

A L'AGE de vingt et un ans, Avicenne écrivit son premier ouvrage : *Al Majmuh* (Le Recueil), livre de philosophie demandé par Al Arudi. A cette époque il commença à s'intéresser à la vie politique et, quittant Bokhara, alla de cour en cour



AVICENNE :

Gravure de A. Thévet, publiée dans les « Médecins célèbres », d'après un tableau du moyen âge conservé à l'Ecole de Médecine de Paris.

auprès des émirs du nord de la Perse et des bords de la Caspienne. Un mécène du nom d'Es-Siraji le combla de biens et lui fit écrire plusieurs ouvrages. A Gorgan, dans le nord de la Perse, il commença la rédaction du *Qanun* (le Canon), sur la médecine. Il composa alors ses premières épîtres, alla à Ray dont on voit encore les ruines près de Téhéran, où le prince Majd ad Dawla, malade, réclamait ses soins, puis à Hamadan où l'émir ayant été guéri par lui le nomma vizir. Là, durant la journée, Avicenne s'occupait des affaires de l'Etat, travaillant la nuit à ses œuvres personnelles. De cette époque date la composition du *Chifa* (Guérison) et du *Qanun fi-t-tibb*, son magistral ouvrage de médecine qui fut la source principale qu'utilisèrent pendant des siècles tous les médecins d'Occident et d'Orient.

Le philosophe

A la mort de l'émir de Hamadan, ses ennemis le firent emprisonner dans la forteresse de Ferdajan où, ayant presque terminé ses travaux de logique, de mathématiques, de physique et de métaphysique du *Chifa*, il écrivit encore plusieurs ouvrages de philosophie et de médecine.

Cette retraite fut opportune et lui permit de travailler en toute sérénité. Elle ne dura cependant pas très longtemps. A son retour à Hamadan, où il ne se sentait plus en sûreté, il prépara, avec Juzjani, son fidèle compagnon, sa fuite vers Ispahan. Ce fut là qu'Avicenne termina le *Chifa*. Cette dernière œuvre étant considérable, il en fit un résumé commencé d'ailleurs à Gorgan et connu sous le titre d'*An Najat* (La Délivrance).

Sa pensée philosophique avait jusqu'alors évolué dans le cadre de l'aristotélisme, et ces deux livres le précisaient. Mais les dernières années de sa vie qu'il passa à Ispahan, une évolution très sensible marqua ses travaux, tout particulièrement le *Kitab al isharat*

wat tanbihat, la dernière parmi ses œuvres qui nous soient intégralement parvenues.

L'homme de science

LES « isharat » fixent la fin de l'évolution d'Avicenne, en témoignant qu'il s'est orienté vers la pensée scientifique iranienne qui influe sur ses positions philosophiques et modifie profondément sa logique. Elles témoignent aussi de tendances rationalistes qui ne permettent plus de situer sa mystique dans l'ordre purement religieux.

Ces deux points, nouveaux dans la connaissance d'Avicenne, marqueront la révélation que son millénaire apportera. Leur importance n'échappe à personne, et c'est bien là un des aspects les plus séduisants de cette commémoration.

Malheureusement, cet ouvrage n'avait jamais été traduit intégralement jusqu'à ce jour. On nous annonce que Mlle Goichon, qui est aujourd'hui l'un des plus autorisés parmi les arabisants spécialistes d'Avicenne, vient d'en terminer une traduction en français. Elle permettra aux Occidentaux de définir plus nettement le remarquable apport du savant.

Cinq cents ans avant Harvey, Bacon, la Renaissance, l'Iranien Avicenne avait établi un mode de pensée, ni grec ni persan, qui révélait son besoin d'exprimer l'expérience scientifique, trame constante de son raisonnement. Esprit universaliste, rationaliste, il avait réuni en son œuvre les données des philosophies grecque et orientale et celle de la science iranienne, il les avait exprimées en langue arabe avec une maîtrise littéraire et un sens de la composition rarement atteints.

Le grand philosophe et homme de science devait pieusement mourir à l'âge de cinquante-sept ans, à Ispahan, ville des roses, après avoir libéré ses esclaves et remis tous ses biens aux pauvres.

LA TROISIÈME RÉUNION DE LA COMMISSION DES BESOINS TECHNIQUES DE LA PRESSE, DU FILM ET DE LA RADIO

APRES avoir examiné les rapports établis par le Secrétariat portant sur les Agences, la Presse, le Cinéma et la Radio dans les quatorze pays ou territoires où avait été menée l'enquête en 1949, la Commission des Besoins Techniques, réunie du 25 juillet au 3 août 1949, a disposé d'une semaine pour rédiger, avec beaucoup de précision, ses recommandations à l'Unesco et ses conclusions arrêtées à la lumière des informations obtenues depuis trois ans dans quarante-trois pays. (Voir document Unesco Comm. Techn. Needs (3-9).

Elle a d'abord tenu à marquer toute l'importance qu'elle attachait à voir poursuivre les enquêtes entreprises par l'Unesco de manière à couvrir le monde entier.

La documentation recueillie et les conclusions de la Commission permettent à l'Unesco de participer à une campagne énergique en faveur de la liberté de l'information. En tant que source d'information, les renseignements réunis à ce jour présentent une importance qu'on ne saurait sous-estimer et la Commission a remarqué combien cette documentation peut être utile aux différents Départements de l'Unesco, à divers services gouvernementaux, aux associations professionnelles, à tous les spécialistes de la presse, du cinéma et de la radio qui ont besoin de renseignements ou de conseils. La Commission estime que plus tard, lorsque l'enquête mondiale sera terminée, les rapports groupés et soigneusement mis à jour devront être publiés en quatre volumes séparés, traitant respectivement des agences de presse, de la presse, du cinéma et de la radio. Ultérieurement, ces renseignements devront être tenus à jour grâce à la publication de suppléments annuels.

La Commission a noté avec satisfaction la collaboration fructueuse qui s'est établie entre le Département de l'Information des Masses et les organismes compétents des Nations Unies et des agences spécialisées, particulièrement avec la Sous-Commission de la Liberté de l'Information, avec l'O.A.A. — pour les questions relatives au papier — et avec la Commission Economique pour l'Europe, l'Organisation internationale du Commerce (G.A.T.T.), et l'Union internationale des Télécommunications. Elle a demandé que cette coopération se développe au maximum.

La Commission a également recommandé que les plans d'assistance technique et de développement économique qui sont actuellement étudiés par l'Organisation des Nations Unies et par ses agences spécialisées tiennent compte des rapports d'enquête et de l'ensemble des recommandations.

Les experts ont souhaité que la documentation réunie par l'Unesco « qui constitue un tableau unique des facilités qui existent actuellement pour la diffusion des idées par la parole et par l'image » soit portée à la connaissance des personnes et des organisations susceptibles de les utiliser. Les rapports qui sont publiés après chaque enquête et les suppléments annuels mettant à jour ces rapports ne peuvent évidemment contenir qu'une partie des informations recueillies. La Commission a estimé que l'Unesco devrait exploiter au maximum cette documentation non publiée, en prévoyant l'édition de brochures sur un certain nombre de sujets spécialisés.

La Commission s'est particulièrement attachée au problème de la formation professionnelle et a renouvelé, en les complétant, les suggestions faites par les commissions précédentes, particulièrement celles relatives à la création d'un Institut de la Presse et de l'Information, « qui devrait recevoir un commencement de réalisation dans le courant de 1950 ».

La Commission a également recommandé : premièrement, l'envoi de missions d'experts dans les pays moins favorisés, et à leur demande, pour aider à créer de nouveaux services ou à développer des services déjà existants; deuxièmement, que l'Unesco organise un certain nombre de séminaires pour le personnel de la radio et du cinéma.

La Commission a suggéré au Secrétariat un certain nombre d'activités précises, complétant celles déjà entreprises relatives à l'utilisation de caractères d'imprimerie pour l'impression des langues asiatiques, à l'organisation de l'écoute et à la radio-redistribution, etc.

Enfin, la Commission a suggéré la constitution de « Comités consultatifs permanents » composés de personnalités de tous les pays spécialement compétents ».



SUPPRIMER LES OBSTACLES

par Julian BEHRSTOCK,

Directeur de la Division de la Libre Circulation des Informations

« Division de la Libre Circulation des Informations », c'est le titre quel que peu ronflant donné à cette section de l'Unesco qui cherche à promouvoir une meilleure connaissance mutuelle des peuples par l'échange des idées et des informations.

S'il vous a été impossible de faire venir des livres de l'étranger à cause de la réglementation des changes en vigueur dans votre pays...

Si votre journal ne donne presque aucune nou-

velle de l'étranger faute de pouvoir en recevoir...

Si des droits de douane trop élevés vous obligent à renoncer au journal étranger que vous aimez...

Alors vous êtes personnellement intéressé au succès de cette section de l'Unesco.

Pour éliminer graduellement les obstacles, ils sont légion, qui gênent la circulation internationale des informations, l'Unesco a voulu s'occuper tout d'abord de quelques problèmes immédiats dont la solution permettra d'en-

registrer des résultats pratiques.

La réduction des barrières économiques

ANSI, on a accordé une grande attention aux obstacles économiques. Une proposition d'une portée considérable fut soumise, en mars, à une conférence de trente-quatre nations sur le commerce et les tarifs douaniers, tenue à Annecy; elle tendait à une large réduction des tarifs douaniers sur le matériel utilisé à des fins éducatives ou scientifiques.

En réponse à cette demande de l'Unesco, la conférence a réduit les tarifs sur les récepteurs de radio et autres articles de caractère éducatif. De plus, les trente-quatre nations participantes s'engagèrent, dans leurs négociations douanières futures, « à donner leur appui à l'accomplissement des buts de l'Unesco ».

Coopération avec les commissions économiques des Nations Unies

OUTRE ses interventions en faveur d'une réduction des droits de douane, l'Unesco a lancé une grande campagne, en coopération avec les commissions économiques des Nations Unies. Cette campagne vise à satisfaire, en

LA FAMINE MENACE LES HOMMES

par Peter DUBERG

PAIX durable, vie meilleure et plus digne, tous nos espoirs se heurtent à un fait angoissant : il n'y a pas assez de nourriture pour les peuples de la terre.

On connaît les moyens d'une production suffisante qui satisfasse aux besoins d'une population sans cesse croissante, mais ces moyens ne sont connus que de quelques rares experts.

Quant au problème de la famine, il n'est compris que de ceux qui ont faim.

Au lieu d'entrer dans la lutte contre la famine, les découvertes de la science sont le plus souvent enterrées sous des piles de documents poussiéreux dans les bibliothèques. Les techniques qui mettraient

fin au danger de famine ne sont pas coordonnées.

L'Unesco s'est donné pour tâche de diffuser les connaissances nécessaires pour que tout homme sachant lire puisse mesurer l'importance du problème et connaître les moyens mis en œuvre pour y remédier.

L'Unesco prépare sur ce problème : « Les Hommes et leur nourriture », une série de brochures qui seront publiées, entre autres langues, en anglais, en français, en espagnol, en portugais, en allemand et en danois. La plus large diffusion leur sera assurée.

La quatrième et dernière en date de ces brochures, intitulée :

« L'O.N.U. s'attaque au problème », est rédigée par Peter Kihss, du *New York Herald Tribune*, spécialiste des questions intéressant les Nations Unies. Il y expose le problème dans ses grandes lignes, indique les méthodes employées contre la famine et les moyens par lesquels chacun peut contribuer à remédier à la situation alarmante actuelle.

Les autres publications comprennent notamment « Les Hommes et leur nourriture », discussion entre Aldous Huxley et Sir John Russett sur la possibilité de résoudre le problème de la famine ; « L'Alphabet du sol » où le docteur

Guillermo Nannetti indique les mesures à prendre pour combattre l'érosion du sol ; « L'Alimentation et la Famille », de Margaret Mead, sur la mise en valeur des stocks alimentaires. Paraîtront également des brochures illustrées et des guides pour conférences et discussions.

Le Bureau of Current Affairs, 117 Piccadilly, Londres, W1, édite cette publication en anglais. Des pourparlers sont en cours avec des éditeurs d'Amérique latine et d'autres régions afin d'assurer à ces textes la plus large diffusion possible. Il sera également possible de les obtenir auprès des commissions nationales de la plupart des Etats membres de l'Unesco.

SUPPRIMER LES OBSTACLES

(Suite de la page 7.)

★ ★ ★

dépôt du manque de devises étrangères, les besoins de certains pays en matériel éducatif, scientifique et culturel.

Aux termes de conventions établies avec les commissions économiques d'Europe, d'Asie et d'Extrême-Orient et proposées à celles d'Amérique latine, l'Unesco soumet une liste de matériel prioritaire qui est transmise à tous les gouvernements avec prière d'indiquer s'ils en seraient importateurs ou exportateurs. En se référant aux renseignements reçus, l'Unesco et les commissions économiques faciliteront la conclusion d'accords.

Une première liste d'équipement scientifique et d'appareils audio-visuels pour l'enseignement a été soumise à l'E.C.E.

Recommandations aux gouvernements

AU début de l'année, le Directeur général a envoyé aux Etats membres un mémorandum recommandant la libération d'un plus grand nombre de devises pour des achats intéressant l'éducation et aussi la simplification et la coordination des formalités d'importation.

D'autres recommandations, en préparation, demandent une plus large application des mesures adoptées dans le cadre de l'Union Postale Universelle afin de permettre le paiement en monnaie nationale des abonnements à des journaux et périodiques étrangers ; elles réclament également une réduction de 50 p. 100 sur les tarifs postaux des imprimés.

Interventions aux conférences sur les télécommunications

Nombre de conférences techniques tenues sous le patronage de l'Union internationale des télécommunications, l'Unesco a fait valoir l'intérêt qu'attache le public à bénéficier d'une information meilleure et plus complète. A la conférence qui s'est tenue à Paris pour la révision des réglementations téléphoniques et télégraphiques internationales, l'Unesco a plaidé pour l'élargissement des priorités et la réduction des tarifs accordés aux communications de presse. La conférence de Washington sur les émissions de radio des deux Amériques a adopté, à l'instigation de l'Unesco, un certain nombre de recommandations sur l'utilisation de la radio pour la paix et pour la lutte contre l'analphabétisme.

Le succès le plus éclatant fut celui obtenu à une conférence de soixante-trois nations tenue à Mexico pour la détermination des longueurs d'ondes ultra-courtes attribuées aux divers pays du monde. Sur la suggestion de l'Unesco, la conférence donna en février l'assurance que les longueurs d'onde allouées ne seraient pas utilisées « à des fins contraires à la compréhension mutuelle et à la tolérance ». La quatrième session de la Conférence générale a été sollicitée d'amorcer la transformation de cette garantie en une convention internationale sur l'emploi de la radio au service de la paix.



“ UNESCO FEATURES ” Service de Presse de l'UNESCO

« Notre journal est un petit quotidien régional qui vit uniquement de ses ventes et de sa publicité. Nos recettes ne nous permettent pas d'avoir de correspondant en dehors du département ou de payer des droits ou des honoraires pour des articles. Aussi sommes-nous très heureux de pouvoir tenir nos lecteurs au courant de la vie culturelle internationale, ce que nous ne pourrions pas faire autrement... Nous avons immédiatement utilisé certains des articles du numéro 1 de « Unesco Features » qui nous ont paru de valeur éducative pour nos lecteurs. » Ainsi s'exprime le directeur de « Quarante-Quatre », édité à Agen, dans le Lot-et-Garonne. Du Wurtemberg, en Allemagne, le directeur du journal de Goepingen nous écrit :

« Merci pour le premier numéro de votre remarquable service de presse. Son contenu nous est d'un grand secours pour notre travail de rédaction. »

Mr. Song Thian Eng de la « Sarawak Tribune », nous dit combien ce service est le bienvenu.

Ces quelques extraits du courrier abondant reçu par le Service de la Presse donne une juste idée du but et des objectifs du jeune « Unesco Features ». Les journaux de province et la presse des régions peu développées forment la majorité des destinataires de ce service de presse bimensuel diffusé à des dizaines de milliers d'exemplaires. Un journal moderne, par l'extrême diversité — d'origine et de nature — des nouvelles, des opinions et des sujets dont il doit parler, exige des moyens techniques et financiers considérables. Ces moyens font défaut à la majorité de la presse, dans le monde entier. C'est principalement au service de cette presse que se met « Unesco Features ».

Des informations et des articles sur les derniers progrès de la science et de la technique intéressent les lecteurs des journaux de tous les pays. La course entre l'accroissement de la population et les ressources alimentaires est un problème pour l'humanité tout entière. C'est elle aussi dans sa totalité que concernent les droits de l'homme.

Chaque quinzaine, articles et nouvelles totalisant plus de cinq mille mots sont envoyés de l'Unesco, en anglais, en espagnol, aux directeurs de journaux, dans tous les pays où fonctionne l'Unesco.

La publication périodique « Nouvelles de l'Unesco » a été englobée dans « Unesco Features », qui est maintenant édité conjointement

par les trois départements de l'Information des masses, de l'Information et des Sciences naturelles. Mr. H. J. Timperley en assume la direction.

Il est encore trop tôt pour apprécier pleinement l'effet de ces Services de Presse. Mais les lettres et les découpages qui nous sont parvenues témoignent déjà du rôle joué par « Unesco Features ». Même des journaux aux moyens relativement importants trouvent dans « Unesco Features » une documentation qui atteint rarement le bureau d'un rédacteur en chef, des informations considérées assez communément et bien à tort comme sans intérêt pour un journal, des études et des articles généralement réservés à des revues et des périodiques de haute tenue.

“ UNESCO FEATURES ”

Méthodes de travail

TANDIS que le Service bimensuel « Unesco Features » est destiné surtout à la presse de province, le service spécial s'adresse aux grands organes d'information et d'éducation : quotidiens, hebdomadaires ou mensuels, et à chacun d'eux en particulier. Ses articles traitent pour la plupart des mêmes sujets que le service bimensuel ; mais leurs auteurs, écrivains ou professeurs en renom, les développent avec plus d'ampleur et d'une façon plus approfondie.

Des écrivains tels que Pearl Buck, Ignazio Silone, Martha Gethorn, Lin-Yu-Tang et Stuart Chase, les professeurs Hans Kohn et Henri Peyré ont déjà fourni ou promis des études inédites. Des publications de premier plan comme la « World Review », le « Leader and United Nations World », à Londres, « Combat » à Paris, le « Corriere della Sera » à Milan, le « Verdens Gang » à Oslo, le « Cape Argus » au Cap, et l'« Indian News Chronicle » à Delhi, ont accueilli dans leurs colonnes les articles spéciaux de « Unesco Features ».

Ce service utilise également des articles déjà publiés et qui présentent un intérêt particulier pour l'Unesco. Il acquiert leurs droits de reproduction pour tous les pays, sauf le pays d'origine. Le marché le plus important de ce genre a été l'acquisition d'une série de quinze articles sur le cancer, de Lester Grant, publiés cet été dans le « New York Herald Tribune » ; ces articles, chefs-d'œuvre de vulgarisation scientifique, seront maintenant à la disposition de tous les pays qui sont membres de l'Unesco, ou en étroite relation avec elle.

Le Service spécial comme le Service bimensuel n'en est qu'à ses débuts. Mais déjà il semble prouvé que des résultats appréciables peuvent être escomptés grâce à un choix judicieux des sujets, à la collaboration d'écrivains d'une valeur reconnue et à des méthodes appropriées de diffusion.

LES textes radiophoniques fournis par l'Unesco sont employés par cinquante-deux pays ou territoires. Ceci suffit à donner une idée du travail accompli par la Section de Radio de l'Unesco : encore qu'elle ne dispose pas de poste émetteur, cette section joue un rôle important dans la préparation et la distribution de programmes qui intéressent directement l'Unesco.

Ces cinquante-deux pays et territoires reçoivent de l'Unesco, soit un programme enregistré, prêt à la diffusion, soit un bulletin directement utilisable ou adapté aux intérêts locaux.

Depuis le 1er janvier 1949, la Section de Radio de l'Unesco a enregistré dans ses studios plus de cinquante programmes différents. Près de quatre cents, soit environ mille disques, ont déjà été distribués.

Ils portent sur les divers aspects des activités de l'Unesco et comprennent des interviews avec des personnalités célèbres qui s'intéressent à l'organisation et à son œuvre. (Une causerie du professeur Raphaël Lemkin, par exemple, a été enregistrée en sept langues différentes).

La Section de Radio travaille en



L'UNESCO sur les ONDES

liaison étroite avec les services d'information des différents organismes des Nations Unies. La direction de la Radio des Nations Unies à Lake Success diffuse régulièrement ses programmes.

Les diverses institutions spécialisées ont recours à l'Unesco chaque fois que survient à Paris un événement susceptible de les intéresser. L'Unesco a enregistré, ainsi, des programmes pour le Centre d'Information des Nations Unies à Paris, pour le Fonds international en faveur de l'enfance et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

La section dispose maintenant d'un équipement mobile d'enregistrement,

qui a permis, notamment, la réalisation d'une série de programmes sur les camps internationaux de travailleurs volontaires. Un membre de la section a récemment visité ces camps pour enregistrer des interviews du personnel et des jeunes travailleurs.

Myrna LOY

sur les « Ondes Unesco »

Au cours de la récente exposition de la Radio à Zurich, tout un étage était consacré aux activités de l'Unesco dans le domaine radiophonique. La radio suisse a transmis un programme spécial enregistré dans les

studios de la Maison de l'Unesco, à distribué en français, en anglais et en espagnol.

L'Unesco fournit, sur demande, des services spéciaux à différents postes de radiodiffusion nationale et, à l'occasion leur procure les discours du Directeur général, M. Jaime Torres Bodet. Certaines déclarations de M. Torres Bodet sont enregistrées à l'avance, puis expédiées par avion dans différentes parties du monde ; ainsi des émetteurs locaux peuvent transmettre l'enregistrement du discours au moment même où il est prononcé.

Il arrive que la Section de Radio enregistre des programmes qui, à première vue, semblent sortir du cadre de ses attributions. Une interview de Myrna Loy a été enregistrée pour retransmission aux Etats-Unis ; mais Myrna Loy ne parlait pas en vedette de cinéma : elle est aussi membre du Conseil de l'Unesco pour la Californie méridionale.

La Section de Radio a fait des enregistrements en dix-sept langues différentes. Elle a distribué trois mille programmes spéciaux, le service régulier du Tour du Monde non compris.

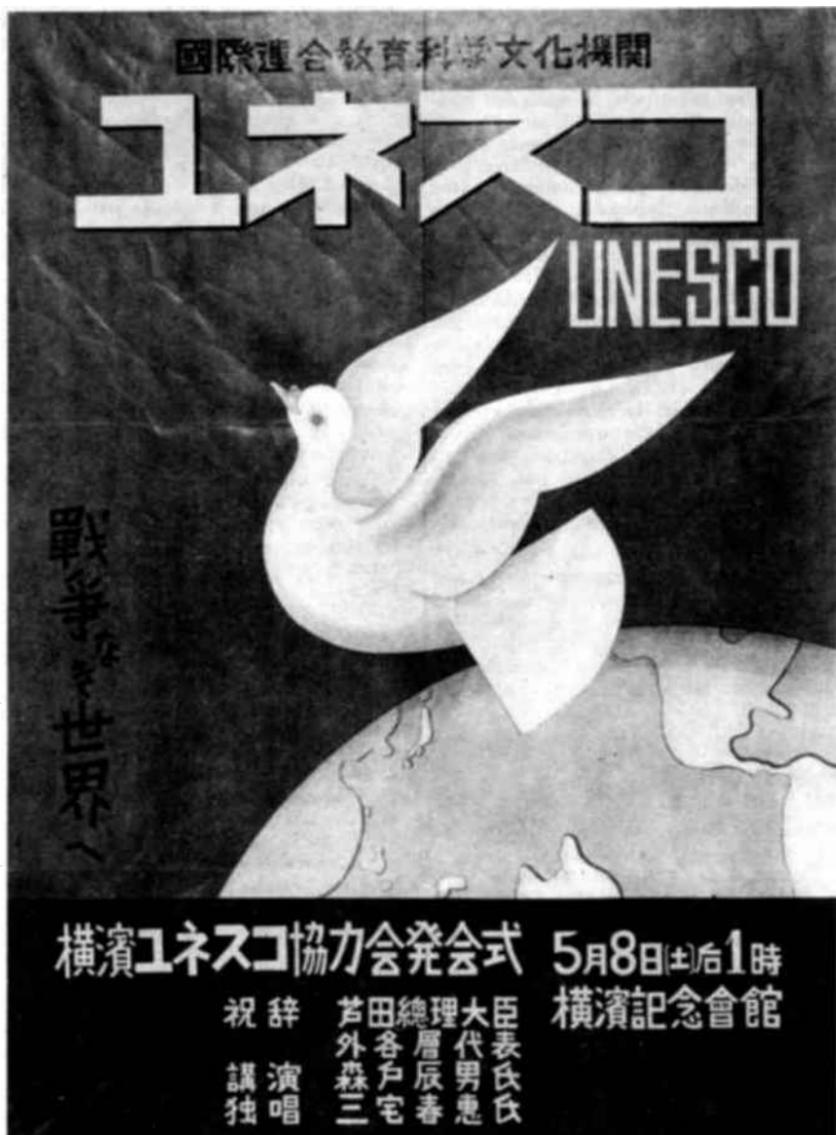
La Voix de l'Unesco est entendue par les auditeurs des cinq continents.

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME

Une exposition au musée Galliera à Paris...

LORSQUE, le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, elle n'a fait que consacrer un effort entrepris depuis des millé-

déclaration, organise au Musée Galliera, à Paris, une exposition des Droits de l'homme. Cette exposition, qui coïncidera avec la conférence générale de l'Unesco, montrera, de Sophocle à Lincoln et de Confucius



Les Japonais font à la Déclaration des Droits de l'Homme une large publicité. Témoin cette affiche où la symbolique Colombe de la Paix survole le monde.

naires. Dans le monde entier, depuis le début des temps historiques, l'homme s'est rebellé contre les puissances qui tentaient de l'asservir.

Nous sommes trop facilement tentés de croire que les droits de l'homme sont nés en Occident. Or, cette lutte pour la liberté, c'est dans le monde entier qu'elle a été menée, par des hommes qui ne savaient rien des efforts que d'autres poursuivaient dans le même sens, dans des pays dont ils ignoraient même l'existence.

L'Unesco, qui a, lors de la conférence générale de Beyrouth, pris l'engagement de répandre parmi les hommes la connaissance de cette

à Lamennais, quels furent les artisans, dans le monde entier, de ces droits de l'homme qui sont aujourd'hui notre bien le plus précieux.

L'Unesco entend, par une action dont cette exposition n'est qu'une étape, donner aux hommes une conscience plus nette de leurs droits. C'est ainsi qu'ils en arriveront à mieux les défendre, et surtout, à davantage les respecter.

L'exposition des Droits de l'homme, qui s'ouvrira le 29 septembre, et qui sera inaugurée par le Président de la République, le Président de la Conférence générale de l'Unesco et le Directeur général de l'Unesco, montrera quelles furent les étapes de cette conquête.



LES DROITS DE L'HOMME ET L'OPINION PUBLIQUE

LA Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée l'an passé par l'Assemblée générale des Nations Unies, restera lettre morte, « un texte entre les autres », tant que l'opinion publique dans sa totalité ne l'aura pas adoptée à son tour et n'aura pas exprimé sa volonté de faire passer dans les faits chacun des droits qui y sont proclamés.

Telle est l'une des principales conclusions qui se dégagent du discours qu'a prononcé à Genève, le 23 août dernier, M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, devant un public de professeurs et d'étudiants d'une vingtaine de pays. Cet exposé, intitulé « Le rôle de l'opinion publique dans la réalisation des Droits de l'homme », fut présenté à l'occasion de la séance de clôture du III^e Cours d'été de la Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies. De nombreux étudiants ont suivi ce cours, qui était principalement consacré, cette année, à deux sujets d'un particulier intérêt pour l'Unesco : Les Hommes et leur nourriture et les Droits de l'homme.

« La coopération des gouvernements est indispensable, mais elle n'est pas suffisante, a déclaré le Directeur général de l'Unesco. Si nous voulons que les droits de l'homme deviennent une réalité pour chacun, la bonne volonté des gouvernements aura besoin du concours actif, généreux et tenace de l'opinion publique.

« Réaliser les droits. C'est la tâche de l'homme, de l'homme de la rue. Lui seul assurera l'application de notre Déclaration universelle, parce qu'il en est lui-même l'auteur.

« Les législateurs qui l'ont rédigée n'ont pas offert à l'admiration des lettrés le chef-d'œuvre d'une inspiration transcendante. Au contraire, d'un bout à l'autre de leur besogne, ils ont été portés par l'opinion publique. Ils ont écrit sous sa dictée. Ils ont enregistré les résultats d'un long travail accompli dans les masses, obscurément, par des générations de citoyens dévoués à la chose publique. »

Soulignant le progrès indéniable que la Déclaration universelle accuse sur toutes celles qui l'ont précédée, M. Torres Bodet l'a attribué au fait « qu'elle a bénéficié d'une évolution commune, plus rapide et plus fiévreuse qu'aucune autre époque. Si donc cette Déclaration est aujourd'hui l'expression la plus haute de notre volonté de paix et de justice, il convient d'en faire hommage aux hommes et aux femmes du monde entier : elle émane de leurs aspirations les plus profondes. »

« Pouvons-nous alors nous déclarer satisfaits ? s'est demandé l'orateur. Soyons francs. La Déclaration est publiée depuis huit mois. Combien de citoyens dans chaque pays, combien d'enfants dans chaque école en ont eu connaissance ? Quels efforts a-t-on faits, je ne dis pas pour l'appliquer, mais simplement pour la faire connaître ?

« Je n'hésiterais guère à dire que le sort de cette Déclaration est comparable à celui de l'Unesco. Cette organisation n'atteindra pas ses buts si elle n'obtient pas le concours actif de l'opinion publique. Et, en même temps, elle les aura tous atteints dès que cet appui populaire lui sera acquis.

« De même, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme n'est qu'une pieuse résolution tant qu'elle demeure étrangère à la majorité des hommes. Mais, dès l'instant où elle aura gagné les esprits et les cœurs, quand les hommes pour l'avoir librement reçue auront tous enfin une connaissance profonde de leurs droits, ils ne pourront plus s'empêcher de les revendiquer, et nulle force au monde n'aura le pouvoir de les leur refuser. »



Pour la première fois, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme a été traduite en allemand. Et des affiches, dont voici les titres, couvrent les murs des villes allemandes.



Au célèbre observatoire du mont Palomar (Californie) un savant observe le ciel avec un télescope Schmidt, pour dresser un atlas céleste. Ainsi le champ des connaissances humaines ne cesse de s'étendre. Grâce à l'aide de l'Unesco, de nombreuses stations internationales de recherches en explorent de nouveaux aspects.

UNE SIMPLE CARTE BLANCHE MAITRISE L'ÉPIDÉMIE

L'HIVER dernier, grâce à une simple petite carte blanche portant à peine quelques mots et une date, les médecins français sont parvenus à vaincre une étrange maladie qui, en quelques jours, avait paralysé une des principales usines françaises d'automobiles.

Momentanément aveuglés par une douloureuse infection des yeux, 500 ouvriers de cette entreprise avaient dû abandonner le travail dans l'espace d'une semaine. Cette maladie était sans précédent en France. Alertés, les savants du fameux Institut Pasteur de Paris avaient soupçonné qu'il s'agissait probablement d'une maladie tropicale extrêmement rare: la *keredo-conjonctivite*. En consultant les archives de l'Institut, ils trouvèrent une petite carte blanche qui leur permit de résoudre l'énigme. Cette carte indiquait en effet qu'un article sur la *keredo-conjonctivite* avait été publié dans le numéro de janvier 1946 d'une revue médicale américaine.

En lisant cet article, les médecins français apprirent qu'une épidémie, en tous points semblable à celle qui faisait l'objet de leurs recherches, s'était déclarée pendant la deuxième guerre mondiale parmi les travailleurs des vastes chantiers maritimes Kaiser, en Californie. L'auteur de l'article donnait une description détaillée du médicament très efficace que les spécialistes du Centre médical de l'Université de Columbia avaient mis au point. Ainsi, en moins d'une heure la petite carte blanche dont nous parlions tout à l'heure, avait donné aux médecins français le moyen de venir à bout d'une épidémie qui venait de se manifester pour la première fois en France. Quelques semaines plus tard il ne restait plus de la *keredo-conjonctivite* que le souvenir... et une excellente méthode thérapeutique.

La petite carte blanche portait ce que les savants appellent un *compte rendu analytique* ou *analyse documentaire*, c'est-à-dire le sommaire ou brève description d'un article ou document scientifique plus long.

Il y a une vingtaine de siècles, Aristote était au courant de toute la science qu'il était possible de connaître à son époque. Par contre, à l'heure actuelle la personne qui voudrait lire les seuls titres de tous les articles scientifiques publiés chaque année serait obligée d'y consacrer quarante heures par semaine. L'année dernière, par exemple, environ quarante mille revues et journaux, édités dans le monde entier, ont publié un total de deux millions d'articles scientifiques. C'est pourquoi il y a, dans chaque domaine de la science, des journaux qui se consacrent exclusivement à l'analyse documentaire.

Voici un exemple qui illustre l'utilité des analyses documentaires. Seize mille cinq cents spécialistes sont abonnés au bulletin mensuel « Comptes rendus analytiques de chimie » (Chemical Abstracts). Un chimiste tchécoslovaque, par exemple prend connaissance en parcourant les pages du bulletin, d'environ 5.000 articles publiés dans 4.300 revues et 31 langues différentes.

On compte environ mille organisations dans le monde entier qui se consacrent à la préparation d'analyses documentaires. Seul un article scientifique sur trois, en moyenne, est l'objet d'un compte rendu analytique, mais parfois ce compte rendu est le produit du travail de nombreux services d'analyse.

Une enquête récemment menée par l'Unesco a révélé que plusieurs douzaines de périodiques scientifiques, totalement ignorés des savants des pays occidentaux, sont publiés régulièrement dans le Levant.

L'Unesco a convoqué une conférence internationale des comptes rendus analytiques dans le but d'améliorer et de compléter le réseau mondial de l'analyse documentaire. Cette conférence s'est tenue à Paris au mois de juin avec la participation de 147 analystes et éditeurs de 28 pays, parlant quinze langues différentes.

La conférence s'est prononcée pour la création de centres permanents d'échanges et de documentation: il y aura un centre d'échanges pour la médecine et la biologie, un autre pour la physique et la technique industrielle, un troisième pour la chimie pure et appliquée, et un autre pour l'agriculture.

Afin d'établir des liens entre les divers domaines scientifiques et pour vaincre les difficultés de langues, la conférence a recommandé la fondation d'une série de centres régionaux et nationaux d'analyse documentaire. Vers la fin de la conférence le délégué japonais a déclaré qu'il avait hâte de rentrer dans son pays pour se consacrer immédiatement à la tâche, et dresser la première liste des publications scientifiques japonaises à l'usage des pays occidentaux.

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS

LE 19 mars 1949, on pouvait lire dans *Nature*, l'hebdomadaire scientifique anglais bien connu:

« Déjà les Unions scientifiques internationales s'acquittent mieux de leur tâche grâce à l'aide de l'Unesco. En 1947 et 1948, cette organisation leur a accordé pour un demi-million de dollars de subventions et elle a contribué de façon décisive à la création de l'Union internationale pour la protection de la nature. »

Le programme d'achats pour 1949 n'est pas encore complé-

ment réalisé, mais la répartition des crédits est à peu près la même qu'en 1948.

Relèvement scientifique

VOICI les chiffres:

En 1947, l'Unesco a consacré environ un quart de million de dollars à l'achat et à l'expédition de matériel scientifique destiné aux pays dévastés d'Europe et d'Asie. Ce matériel, provenant pour la plus grande partie des surplus de guerre, consistait en collections d'instruments de laboratoire d'usage courant. En ont surtout bénéficié la Pologne, la Grèce, la Tchécoslovaquie, la Chine et les Philippines. A la fin de cette même année, du matériel scientifique a été également envoyé en Autriche, en Hongrie et en Italie.

En 1948, l'Unesco a adopté une méthode nouvelle: des crédits ont été attribués à diverses institutions des pays dévastés, pour qu'elles puissent acheter l'équipement scientifique de leur choix par l'intermédiaire de l'Unesco. Cette méthode présente l'avantage de permettre aux écoles et aux universités d'acheter à l'étranger ce dont elles ont plus particulièrement besoin. Onze pays ont bénéficié de ces crédits, à savoir: la Chine, la Pologne, la Grèce, la Tchécoslovaquie, les Philippines, l'Italie, la Hongrie, l'Autriche, l'Iran, l'Indonésie et la France.

Subventions

LA revue *Nature* indique le total des subventions accordées par l'Unesco en 1947-1948. En voici le détail:

Colloques	17
Réunions de Commissions	54
Congrès généraux	6
Assemblées générales	8
Bourses de voyages (bourses de courte durée)	32
Publications	132
Services permanents	12
Laboratoires et dépôts	12
Nombre des savants qui ont reçu une aide financière pour assister à des collo-	

ques, à des réunions de commissions, à de Congrès généraux ou à des Assemblées générales 166

Aucun savant n'ignore que la portée réelle de ce programme de subventions est bien plus vaste que ces chiffres ne l'indiquent.

Le bureau central de culture de champignons de Baarn (Pays-Bas), l'un des magasins internationaux auxquels l'Unesco a attribué une subvention, a envoyé, en 1948, à différents pays 2.584 cultures et a procédé sur demande à 543 analyses.

Parfois, une bourse de voyage accordée à un savant permet à plusieurs autres savants de se déplacer eux aussi, sans frais, pour l'Unesco. Un exemple: l'Unesco a octroyé une bourse de voyage à l'occasion de la réunion organisée à Paris pour commémorer le dixième anniversaire de la mort de Lord Rutherford. C'est le Dr Marschak, des Etats-Unis, spécialiste de la physique atomique, qui en a bénéficié. Grâce aux contacts qu'ils ont eus avec les savants français, un programme d'échange d'assistants entre les Etats-Unis et la France a pu être organisé et mis en œuvre.

Soixante-douze pays étudient la protection de la nature

QUELQUE 150 délégués, représentant 72 pays et 20 organisations internationales, ont assisté à la première Conférence technique internationale sur la Protection de la Nature, qui s'est tenue à Lake Success, du 22 août au 1er septembre.

Cette conférence, organisée sous le patronage de l'Unesco, en collaboration avec l'Union internationale pour la Protection de la Nature, a été consacrée à l'étude de divers problèmes ayant trait notamment à l'influence qu'exerce sur l'équilibre naturel les « grands travaux planifiés » et l'emploi généralisé d'insecticides tels que le D.D.T. et « l'antracyclé », qui permet de guérir la maladie du sommeil chez le bétail.

En outre, les débats ont porté sur les moyens de concilier dans les pays neufs les progrès de la civilisation avec les besoins de la population indigène et la protection de la faune sauvage. Les délégués recommanderont sans doute des mesures propres à assurer la protection des espèces sauvages en voie de disparition.

La conférence a été ouverte par le Dr Frank Malina, représentant M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, qui a envoyé aux délégués un message de bienvenue.

SCIENCE ET PROGRÈS

« La Science, c'est l'effort de l'humanité pour comprendre le monde, en vue de faire contribuer au progrès général les connaissances acquises. Les savants constituent, traditionnellement, une fraternité mondiale. La tâche de l'Unesco est de soutenir l'effort et les recherches de ces savants pour le bien commun, de combler le fossé qui sépare parfois les sciences pures des sciences appliquées, et d'ouvrir les portes de la science à tous les hommes, sans distinction de catégorie sociale. »

Ces paroles sont extraites du rapport, pour 1948-1949, présenté aux Nations Unies, par le Directeur général de l'Unesco.

Les pages suivantes ne donnent qu'un aperçu sommaire de l'activité très variée du Département des Sciences exactes et naturelles.

LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE AU SERVICE DE L'HUMANITÉ

"Les hommes et leur nourriture"

EN octobre dernier, dans le sud de l'Inde, des savants étudiaient sur la paroi d'une caverne des fresques datant de trois cents ans. Ils s'aperçurent que, là où le plâtre s'était écaillé, le granit portait les traces de peintures remontant à près de mille ans. Comment mettre ces peintures à jour sans abîmer la fresque ?

Les archéologues indiens s'adressèrent au poste de coopération scientifique de l'Unesco pour l'Asie méridionale, situé à Delhi. Ce poste transmet la demande au siège de l'Unesco, à Paris, et aux trois autres postes de coopération scientifique de l'Unesco, situés respectivement à Changhaï, au Caire et à Montevideo.

Le conservateur des musées du Vatican fournit la réponse. Un spécialiste avait travaillé sous ses ordres à détacher certaines fresques dans des palais apostoliques, à Rome. Il pensait que le même procédé pourrait être appliqué dans l'Inde. Voici en quoi consiste ce procédé : pulvériser sur la fresque des produits chimiques pour rendre les couleurs à l'huile insolubles, recouvrir le tout d'une épaisse couche de colle et de charpie ; détacher le plâtre du mur et le fixer sur un nouveau support ; dissoudre la couche de colle recouvrant la fresque et gratter le mur de granit pour enlever les restes de plâtre afin de faire apparaître la peinture depuis si longtemps dissimulée.

Où l'on s'occupe un peu de tout

LES quatre postes de coopération scientifique de l'Unesco ont répondu l'année dernière aux questions les plus diverses émanant de vingt-neuf pays.

C'est ainsi que le poste du Moyen-Orient situé au Caire a été récemment amené à rechercher du sérum contre la morsure du *cerastes cornutus*, plus connu sous le nom d'*aspic de Cléopâtre*, en souvenir de la reine dont ce serpent causa la mort. Un laboratoire d'Égypte avait besoin d'une certaine dose pour protéger le personnel chargé de recueillir sur les vipères le venin qui devait servir à la fabrication massive de ce sérum. L'Unesco eut recours à l'Institut Pasteur de Paris qui envoya, par avion, au

Caire, le sérum demandé à titre de don.

Le poste scientifique d'Extrême-Orient, situé à Changhaï, a fait venir du Brésil des boutures d'avocatier, des Philippines des échantillons de canne à sucre et, d'Afrique du Sud, une série de revues de géologie. Il a fourni à un savant chinois les moyens de se rendre à Paris pour participer à une conférence sur la tuberculose.

Les postes de coopération scientifique de l'Unesco ne constituent pas simplement des centres de documentation technique dans les régions isolées. Ils facilitent les communications entre différents pays ; grâce à eux, la Chine a pu envoyer en Tchécoslovaquie des plantes oléagineuses, en Hongrie des échantillons de bois et, en Italie, des œufs de vers à soie.

A Montevideo, le poste de coopération scientifique de l'Unesco a répondu à diverses questions posées par les pays d'Amérique latine ; il a également transmis à d'autres pays des informations provenant de cette région. Avant d'entreprendre la culture intensive du tournesol, plante précieuse pour sa valeur alimentaire et pour son huile, les autorités de l'Afrique orientale britannique ont demandé à l'Unesco des informations sur le rôle que jouent les abeilles dans la fécondation de cette plante. La culture

du tournesol étant très développée dans l'Uruguay et en Argentine, le poste d'Amérique latine a pu répondre très rapidement à cette question en faisant savoir que le tournesol se reproduit parfaitement en l'absence d'abeilles.

Utilisation de la jacinthe d'eau comme engrais

LE bonheur de l'un fait le malheur de l'autre. Dans l'Indonésie, le lit des cours d'eau était encombré par une plante à croissance rapide, une sorte de jacinthe d'eau qui gênait la navigation et faisait fuir le poisson. Le poste de coopération scientifique de l'Unesco a pu aider à découvrir un produit capable de tuer cette plante. Mais que faire de cette énorme masse de jacinthes en voie de décomposition ? Or le poste apprit précisément que, dans l'ouest du Bengale, les cultivateurs avaient découvert un excellent produit pour régénérer le sol stérile de façon à éviter la famine : les jacinthes coupées.

Lorsque les Nations Unies mettront en œuvre leur programme d'assistance technique aux pays insuffisamment développés, elles trouveront dans les postes scientifiques de l'Unesco des centres organisés pour intensifier les échanges de connaissances techniques.

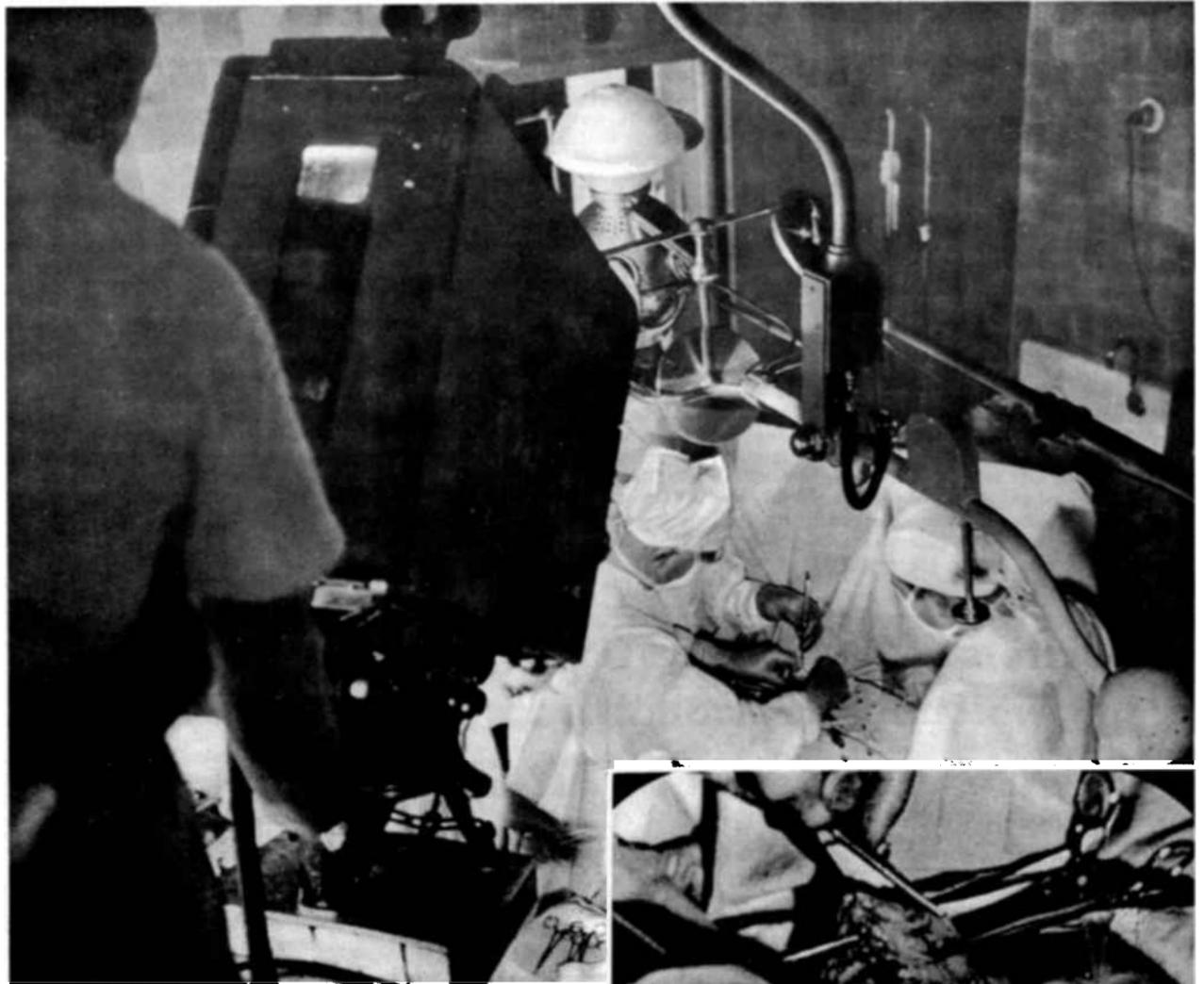
L'intervention de la science dans la vie quotidienne est une des caractéristiques de la Société moderne. Il n'existe aucun aspect de l'activité humaine qui, depuis 150 ans, n'ait été profondément modifié de ce fait.

C'est pourquoi l'Unesco ne peut se désintéresser des aspects sociaux de la science, et c'est pourquoi elle a entrepris en 1949-1950 de lancer une campagne mondiale d'études et de discussions sur le sujet suivant : « Les Hommes et leur Nourriture ».

■ En coopération avec la Division de la Population des Nations Unies, avec l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture, et avec l'Organisation Mondiale de la Santé, l'Unesco a entrepris de publier un recueil d'essais sur ce problème. Œuvre de 22 auteurs appartenant à 11 pays, ce recueil paraîtra sous peu, en français, en anglais et en espagnol.

■ Au Royaume-Uni, le *Bureau of Current Affairs* a publié quatre brochures qui ont été tirées chacune à 45.000 exemplaires. Aux États-Unis, les deux premiers essais de ce recueil ont été publiés par les soins du *Science Service*. En Amérique latine, *Editorial Sud-Americana*, de Buenos-Aires, se charge de publier le recueil espagnol, et l'Institut National Brésilien de Géographie et de Statistique en portugais. En Australie, le Département de l'Éducation du Commonwealth fera paraître les deux premiers essais du recueil dans son *Current Affairs Bulletin* qui tire à 30.000 exemplaires.

■ Plus de 100 articles ont paru sur ce sujet dans les hebdomadaires et les revues de 17 pays. Chaque mois, l'émission « Le Tour du Monde » de l'Unesco consacre une causerie à la question « les Hommes et leur Nourriture ». Des programmes enregistrés ont été envoyés aux pays qui utilisent les disques de l'Unesco, et des programmes spéciaux, inspirés de la documentation fournie par l'Unesco, ont été radiodiffusés au Brésil, au Canada, aux Philippines, en Uruguay, aux États-Unis et au Royaume-Uni. La Radiodiffusion française annonce une série de 24 causeries sur ce sujet pour l'automne de 1949.



GRACE A LA TELEVISION, CINQ CENTS CHIRURGIENS, REUNIS AU « KIEL AUDITORIUM » (SAINT-LOUIS, U.S.A.), SUIVENT UNE OPERATION PRATIQUEE A QUATRE KILOMETRES DE DISTANCE. UN ARTICLE SUR LA TELEVISION AU SERVICE DE LA SCIENCE ET DE LA VULGARISATION SCIENTIFIQUE A PARU DANS LE SUPPLEMENT QUE LE « COURRIER » A CONSACRE, LE MOIS DERNIER, A LA VULGARISATION DE LA SCIENCE.

CONGRÈS DES SCIENCES MÉDICALES

L'UN des principaux résultats obtenus en 1949 par le Département des sciences exactes et naturelles, dans le domaine des sciences médicales, est la création, sous l'égide de l'Unesco et de l'O.M.S., du Conseil de coordination des Congrès internationaux des sciences médicales. Le *Courrier* du mois d'avril 1949 (Vol. II, n° 3) a consacré un article à ce Conseil.

LE ROLE VITAL DES COMMISSIONS NATIONALES

Le 19 août 1949, le gouvernement du Grand Duché de Luxembourg avisait l'Unesco de la promulgation d'un décret portant création d'une commission nationale permanente pour l'Unesco. Sur les quarante-huit Etats membres de l'Unesco, trente-six ont créé à ce jour des commissions nationales permanentes.

A quoi servent ces commissions nationales? Pourquoi est-il si important qu'il y en ait une dans chaque Etat membre de l'Unesco?

A la conférence pour la création de l'Unesco, qui eut lieu à Londres en novembre 1945, les représentants de quarante-quatre nations ont répondu par avance à cette question en se déclarant convaincus que l'Unesco ne devrait pas devenir une organisation exclusivement gouvernementale; que, pour permettre à l'Unesco de s'acquitter de sa mission, c'est-à-dire « d'atteindre graduellement, par la coopération des nations du monde dans le domaine de l'éducation, de la science et de la culture, les buts de paix internationale et de prospérité commune de l'humanité », les Etats membres devaient créer des organismes nationaux capables de faire participer les peuples à l'œuvre de cette organisation. C'est cette conviction qui s'exprime dans l'article VII de l'acte constitutif:

1. Chaque Etat membre prendra les dispositions appropriées à sa situation particulière pour associer aux travaux de l'organisation les principaux groupes nationaux qui s'intéressent aux problèmes d'éducation, de recherche scientifique et de culture, de préférence en constituant une commission nationale où seront représentés le gouvernement et ces différents groupes.

2. Dans les pays où il en existe, les commissions nationales ou organismes nationaux de coopération remplissent un rôle consultatif auprès de leur délégation nationale à la conférence générale et auprès de leur gouvernement pour tous les problèmes se rapportant à l'organisation. Ils jouent le rôle d'organe de liaison pour toutes les questions qui intéressent l'organisation.

Les commissions nationales sont donc des organismes officiels constitués par les gouvernements qui leur délèguent légalement certaines fonctions et certains pouvoirs. La diversité des cultures et des systèmes d'enseignement, les différences de conditions géographiques et économiques, se reflètent dans la composition, l'organisation, le mode de nomination et les pouvoirs des commissions nationales. Toutes sont composées, dans une proportion plus ou moins grande, de représentants officiels des gouvernements. Les commissions nationales qui obtiennent les meilleurs résultats sont celles où le simple citoyen, représentant d'une organisation ou d'une collectivité, peut faire entendre clairement et publiquement sa voix.

M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, qui fut délégué à la conférence de Londres de 1945, parlant le 1er avril 1949 à Cleveland (Ohio), devant la deuxième conférence nationale de la commission nationale des Etats-Unis, a défini en ces termes le premier devoir des commissions nationales:



L'éducation « Unesco » des professeurs. Mme E. Alzona, secrétaire de la Commission nationale des Philippines pour l'Unesco, expose aux professeurs des institutions d'enseignement secondaire de Rizal le fonctionnement et l'œuvre de l'Organisation.

« L'Unesco ne saurait aller de l'avant tant qu'elle ne sera pas appuyée par les grandes masses qui forment l'opinion publique... Les commissions nationales des Etats membres de l'Unesco doivent bien comprendre que l'une de leurs principales fonctions consiste à établir un contact direct entre l'Unesco et les populations. Pour mener à bien nos travaux, nous faisons souvent appel à des spécialistes, à des techniciens et à des experts, mais c'est toujours au plus grand nombre que doit aller le fruit de nos plus grands efforts. Aussi, l'homme de la rue ne doit-il pas ignorer plus longtemps que l'Unesco existe et qu'elle ne l'oublie pas. Tout compte fait, ce sont ses angoisses à lui, ses inquiétudes à lui, ses désirs à lui, qui justifient le mieux notre existence.

« ...Il faut que nul journal, nulle université, nul collège, nulle école primaire, nulle organisation n'ignore ce qu'est l'Unesco. Il est des milliers d'éducateurs et d'écrivains, des millions d'hommes et de femmes qui pensent comme vous, qui pensent comme moi. Pourquoi ne pas aller à leur rencontre, par le livre ou la parole, par la radio ou par le cinéma, par la presse ou par la télévision? »

La tâche des commissions nationales est double: appliquer le programme international adopté par la conférence générale, qui se compose des délégués désignés par les gouvernements en accord avec les commissions, et faire en sorte que ce programme international soit susceptible d'une application internationale en donnant à ces délégués des instructions en ce sens et en élaborant, pour les soumettre à l'adoption de la conférence générale, des programmes qui touchent la masse de la population.

Les commissions nationales, pour bien s'acquitter de leur tâche, doivent adopter un mode d'organisation qui leur permette à la fois de faire appel à d'éminents spécialistes et de mettre à exécution des projets pratiques sur le plan local. La commission nationale des Etats-Unis, qui compte une centaine de membres, a été créée en septembre 1946. Elle a constitué peu à peu un réseau de comités d'experts et d'organisations à qui elle confie certaines responsabilités dans le cadre du programme. Cette décentralisation verticale s'accompagne d'une décentrali-

sation horizontale. Les conférences régionales, nationales ou d'Etat, ont amené la création de conseils et de commissions de l'Unesco dans différents Etats et différentes localités. La commission des Etats-Unis est, des trente-six commissions nationales existantes, celle qui a le mieux réussi à s'assurer le concours de la population. La commission du Royaume-Uni, qui compte environ trois fois plus de membres que celle des Etats-Unis, a réuni pour la première fois les neuf organismes qui la constituent (le comité du Royaume-Uni et les huit organismes nationaux de coopération spécialisés) à Church House, Westminster, le 11 avril de cette année.

La commission du Royaume-Uni a décidé de se réunir plus fréquemment en séance plénière et de s'adjoindre des membres plus jeunes. Elle a créé cette année deux comités nationaux, le comité de Pays de Galles et le comité de l'Irlande du Nord.

Le 17 juin 1949, au cours d'une séance à laquelle assistaient ses conseil-

organiser des réunions et s'acquitter de leurs fonctions.

Il est encourageant de constater que de nombreuses commissions nationales ne se contentent pas d'exécuter les projets qui leur sont confiés dans le cadre du programme international, mais prennent l'initiative d'élaborer des programmes locaux en vue de servir les fins de l'Unesco dans leur pays.

En Australie, par exemple, un premier stage d'études national a été organisé en janvier 1949 avec la participation de quarante-quatre éducateurs, venus de tous les Etats d'Australie, en vue d'élaborer des méthodes et du matériel pour l'enseignement relatif aux Nations Unies et aux institutions spécialisées. Des stages et des réunions analogues se sont tenus aux Philippines et au Royaume-Uni. La Nouvelle-Zélande prépare également un stage sur le même sujet.

Une conférence internationale s'est tenue en juillet 1949 en Norvège, pour étudier les problèmes de la compréhension et de la coopération internationales. Aux Etats-Unis, les efforts ont porté principalement sur les échanges d'étudiants et la campagne en faveur du programme de reconstruction.

La commission d'Etat du Kansas a lancé un « Community Affiliation Programme » (programme d'adoption de villes), qui prévoit des échanges de personnes et de matériel culturel destinés à créer des liens d'amitié entre des villes d'Europe et des villes du Kansas.

Les commissions nationales australienne et néo-zélandaise ont mis au point des programmes de bourses d'études et de recherche à l'intention de savants et d'étudiants de différents pays d'Asie et du Pacifique. Plusieurs pays ont élaboré de nouveaux programmes de bourses, en plus de ceux qui existaient déjà, pour aider les pays dévastés par la guerre.

Reconnaissant la nécessité d'établir des contacts réguliers entre les com-

« La création des Commissions nationales, telle qu'elle a été prévue par notre Constitution, est une des grandes forces en même temps qu'une des originalités les plus heureuses de notre organisation. »

Jaime TORRES BODET

lers, la commission danoise a décidé de porter de douze à vingt-quatre le nombre de ses membres et de créer un comité exécutif chargé de veiller à l'application du programme dans l'intervalle des sessions de la commission.

Au Brésil, où la commission nationale (I.B.E.C.C.) compte une centaine de membres, des commissions ont été créées jusqu'à ce jour dans dix-sept Etats. Ces commissions ont tenu, du 24 au 30 août 1949, à Rio-de-Janeiro, une conférence nationale afin de faire connaître au public les buts et l'activité de l'Unesco et de s'assurer le concours de la population.

Parmi les commissions nationales qui ont été réorganisées cette année ou qui ne vont pas tarder à recevoir leurs statuts définitifs, citons les commissions autrichienne, hongroise, italienne, turque et sud-africaine. Au cours de ces derniers mois, des commissions nationales ont été créées dans l'Inde, au Luxembourg et en Suisse. L'Afghanistan, la Birmanie, la Suède et la Thaïlande possèdent des commissions provisoires. La Suède a créé une commission nationale provisoire de quinze membres avant même d'avoir officiellement adhéré à l'Unesco. Comme tout organisme sain, chaque commission nationale se développe et évolue. Il faut reconnaître néanmoins que les trente-six commissions existantes n'ont pas toutes une vitalité et une santé suffisantes pour apporter une contribution effective à l'œuvre de l'Unesco. Certaines d'entre elles n'existent que sur le papier et n'ont aucun moyen de traduire dans les faits leurs décisions officielles. C'est pourquoi les représentants des commissions nationales réunis à Beyrouth en novembre 1948 ont rédigé deux résolutions, qui ont été adoptées plus tard par la conférence générale, invitant les Etats membres à fournir aux commissions nationales des crédits suffisants pour qu'elles puissent constituer des secrétariats,

missions nationales et le secrétariat de l'Unesco, la conférence générale a recommandé, lors de sa troisième session (Beyrouth, novembre-décembre 1948) que le Directeur général et les hauts fonctionnaires de l'organisation se rendent auprès des commissions nationales des différents Etats membres. La conférence a en outre demandé que les secrétaires de toutes ces commissions puissent se rendre à la Maison de l'Unesco, à Paris. Dans le courant de l'année 1949, M. Torres Bodet a assisté aux réunions des commissions nationales de France (22 janvier), de Belgique (21 février), des Etats-Unis (30 mars-2 avril), du Royaume-Uni (11 avril) et du Danemark (17 juin). Le Dr. Kuo Yu-Shou a pris part à la première réunion des commissions nationales de l'Inde (9-10 avril) et des Philippines (7 juin). Deux représentants de l'Unesco se sont rendus en mission de liaison au Brésil et en Turquie.

Durant la même période, les secrétaires des commissions nationales hongroise, norvégienne et néo-zélandaise, ainsi que le vice-président de la commission nationale de Colombie, ont été reçus à la Maison de l'Unesco; les représentants des commissions nationales de l'Inde, du Mexique, de l'Union Sud-Africaine et de la Suisse, y sont attendus. Les gouvernements argentin, autrichien et polonais ont fait savoir qu'ils acceptaient les invitations adressées à leurs commissions respectives. Ces visites ont pour but de donner aux représentants des commissions l'occasion de se familiariser avec les travaux du secrétariat et de s'entretenir personnellement avec les hauts fonctionnaires de l'organisation.

Ces contacts ne feront que se multiplier à l'avenir, car l'Unesco sait bien que, sans ses commissions nationales, elle ne serait qu'un « arbre sans racines », suivant l'expression du délégué polonais à la conférence de Mexico.

Trente-six pays confirment leur volonté de collaboration

Sur les 48 Etats membres de l'Unesco, trente-six ont créé à ce jour des Commissions nationales permanentes. Ce sont :

ARGENTINE	ITALIE
AUSTRALIE	LIBAN
AUTRICHE	LUXEMBOURG
BELGIQUE	MEXIQUE
BRESIL	NORVEGE
CHINE	NOUVELLE-ZELANDE
COLOMBIE	PAYS-BAS
CUBA	PEROU
DANEMARK	PHILIPPINES
EQUATEUR	POLOGNE
ETATS-UNIS	REPUBLIQUE DOMINICAINE
FRANCE	ROYAUME-UNI
HAITI	SUISSE
HONDURAS	SYRIE
HONGRIE	TURQUIE
INDE	UNION SUD-AFRICAINE
IRAN	URUGUAY
IRAQ	VENEZUELA

Le Courrier
UNESCO
Supplément

LA 4^e SESSION DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'UNESCO SE RÉUNIT A PARIS

19 Septembre — 4 Octobre 1949

ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

EN considération des fonctions dévolues à la Conférence générale par l'Acte constitutif, par les dispositions de son Règlement intérieur et par diverses recommandations, il est proposé d'organiser comme suit les travaux de la Quatrième Session :

SEANCES PLENIERES : Elles devront être consacrées à l'organisation de la Conférence, aux prises de position touchant l'orientation de l'Unesco (à l'occasion, notamment, de la discussion du rapport du Directeur général, des rapports des Etats Membres ou de thèmes de caractère général) et à l'adoption de décisions fondées sur les travaux des Commissions ou sur les recommandations du Conseil exécutif. Il a été prévu seize séances plénières.

COMMISSIONS ET SOUS-COMMISSIONS : Le Conseil a recommandé la création de trois grandes Commissions, au sein desquelles tous les Etats Membres seront représentés, à savoir : Commission du Programme et du Budget (pour laquelle 19 réunions sont prévues), Commission administrative (8 réunions) et Commission des Relations officielles et extérieures (7 réunions).

Il est prévu, en outre, quatre Comités qui, après avoir constitué les différents organes de la Conférence, s'occuperont d'organiser, de contrôler et de coordonner leurs travaux : ce sont le Comité de Vérification des Pouvoirs, le Comité des Candidatures, le Comité du Règlement intérieur et le Bureau de la Conférence.

Le Conseil exécutif se réunira toutes les fois qu'il sera jugé nécessaire pendant la Conférence.

Il est prévu que la Conférence prendra fin le 5 octobre.

LA quatrième session de la Conférence générale de l'Unesco s'ouvrira au siège central de l'Organisation, à Paris, le 19 septembre prochain; elle durera probablement jusqu'au 5 octobre.

La Conférence, qui constitue l'organe directeur de l'Unesco, s'attachera surtout cette année à l'étude des aspects administratifs du programme, plutôt qu'à la présentation de propositions et d'idées nouvelles.

Toutefois, un certain nombre de projets nouveaux seront soumis aux délégués. C'est l'an dernier, au cours de la Conférence de Beyrouth (Liban) qu'il a été décidé de donner ce caractère à la prochaine session; les délégués ont, en effet, approuvé à Beyrouth un plan de travail à long terme, qu'il ne sera pas nécessaire d'examiner à nouveau ou de compléter chaque année.

300 délégués environ assisteront à la Conférence. Des invitations ont été envoyées aux 48 Etats Membres et aux Etats Membres des Nations Unies des Institutions spécialisées qui ne font pas partie de l'Unesco, aussi bien qu'aux Nations Unies elles-mêmes, aux Institutions spécialisées et à diverses organisations internationales ou nationales.

Parmi les principales questions qui figurent à l'ordre du jour, citons le programme extraordinaire d'assistance technique aux pays insuffisamment développés et le budget correspondant, un projet de code de directives et diverses modifications au programme ordinaire, ainsi que la discussion d'un thème de caractère général.

La Conférence examinera en outre le rapport du Directeur général sur les activités de l'Unesco en 1949 ainsi que les prévisions budgétaires pour 1950, et procédera à l'élection de six membres du Conseil exécutif.

Le programme d'assistance technique

LE projet de l'Unesco concernant un programme élargi d'assistance technique aux régions insuffisamment développées, fait l'objet d'un rapport spécial du Directeur général. Celui-ci indique que l'Unesco collaborera à l'exécution du plan des Nations Unies, en mettant à la disposition des Etats, des territoires ou des régions en question, sur leur demande, les renseignements, conseils techniques, possibilités de formation, groupes d'étude, projets-pilotes et autres formes d'aide qui sont du ressort de l'Organisation.

Le Directeur général souligne, dans ce rapport, que le plan des Nations Unies est un plan « d'assistance technique en vue du développement économique » : le développement économique constitue donc le but à atteindre, et l'assistance technique le moyen à employer; et c'est sur ce moyen que porteront exclusivement les propositions soumises à la Conférence. Pour le moment, et aux termes des résolutions qui ont trait à cette question, l'assistance technique n'implique pas une aide financière directe. Le plan prévoit, en effet, que ces activités seront financées par les contributions volontaires de certains gouvernements. (Pour de plus amples détails à ce sujet, voir page 3).

Code de directives et budget

L nouveau programme de l'Unesco diffère des précédents sur un point surtout : il contient un ensemble de 18 directives destinées à indiquer les principes qui gouvernent les activités pratiques de l'Organisation. Ces directives ont été amendées et approuvées par le Conseil exécutif au cours de sa session du mois de juin dernier. Elles définissent les principaux objectifs et les règles d'action générales qui commandent la conception ou la mise en œuvre du programme de l'Organisa-

tion; elles se bornent à mettre en forme des principes déjà invoqués par différents organes de la Conférence générale au cours de ses précédentes sessions, sans comporter, quant au fond, aucune innovation.

En outre, certaines propositions de modifications au programme ordinaire seront soumises à la Conférence, pour approbation. Elles procèdent soit de la suppression de résolutions dont l'exécution s'achève en 1949, soit de changements d'orientation ou de degré de développement qu'à la lumière de l'expérience il apparaît opportun d'imprimer à l'action de l'Organisation en vue d'une meilleure réalisation du programme.

Le montant total des provisions budgétaires pour 1950 que le Directeur général soumet à la Conférence s'élève à 8.847.000 dollars, soit 1.067.000 dollars de plus que le budget de l'exercice précédent.

L'accroissement du budget est dû uniquement au développement d'activités du programme et, par conséquent, il faut noter une réduction substantielle des frais administratifs par rapport aux autres dépenses.

Discussion générale

UN débat général sera institué au cours de la Conférence sur le thème suivant :

« Quels sont du point de vue de l'éducation, de la science et de la culture, les devoirs de l'Etat pour assurer une meilleure compréhension entre les peuples et quelles sont les mesures pratiques qu'il devrait prendre pour s'en acquitter? » L'organisation du débat sera mise au point par le Bureau. Au cours de ces discussions, qui auront lieu dans une vaste salle parisienne, à la Maison de la Chimie, rue Saint-Dominique les 27, 28 et 29 septembre, en soirée, les membres des délégations assistant à la Conférence, les représentants des groupements d'intellectuels et des organisations d'étudiants ainsi que le grand public pourront écouter d'éminents orateurs dont les noms n'ont pas encore été indiqués.

La Radiodiffusion française relayée par divers autres réseaux, diffusera les débats qui pourront ainsi être entendus dans le monde entier.

Nos lecteurs trouveront dans le supplément le résumé de deux rapports du Directeur général, le premier qui a trait à l'aide apportée depuis le début par l'Unesco aux Chantiers internationaux de Volontaires et le second à sa contribution au développement des Communautés d'enfants. Dans notre supplément nous avons tenu également à souligner quelques-unes des initiatives d'un intérêt pratique que l'Unesco a prises pour rendre plus libres et plus faciles les échanges internationaux de matériel éducatif, scientifique et culturel et pour faciliter la circulation des publications de pays à pays.

LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE

« ...charge le Directeur général d'entrer en négociations avec les Etats Membres et les commissions nationales, en vue d'assurer une plus vaste diffusion au « Courrier » et notamment de permettre aux Etats Membres et aux commissions nationales de faire reproduire plus facilement ce périodique, soit après l'avoir fait traduire, soit dans les langues de travail actuellement employées. »

Résolution adoptée par la Conférence générale de l'Unesco, à Beyrouth, en novembre 1948.



ALLEMAGNE



RECEPTION, A TOKYO, DE LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS JAPONAISES POUR L'UNESCO. UNE PUBLICATION JAPONAISE CONSACREE A L'UNESCO. →

DEPUIS les premiers mois de 1949, l'Unesco travaille à étendre à l'Allemagne et au Japon, l'application de son programme, dans les limites fixées par la Conférence générale de Beyrouth au mois de décembre de l'année dernière.

S'inspirant des enquêtes et des expériences faites en 1948, les décisions de la Conférence ont permis à l'Unesco de mettre à exécution ceux de ses projets qui s'adaptent le mieux à ces deux pays.

Il s'agissait, en premier lieu, d'établir, avec les autorités alliées, les groupements et les personnes intéressés, des relations de travail efficaces et régulières. L'organisation a donc ouvert, dans la zone occidentale d'Allemagne, à Mayence, à Stuttgart et à Dusseldorf, trois bureaux qui, placés sous la direction du Dr. J.-W.-R. Thompson, serviront, en outre, de centres d'information.

L'action de l'Unesco reste néanmoins bornée à l'Allemagne occidentale, malgré les efforts faits en 1947 et renouvelés en 1948 par l'Organisation, pour obtenir l'autorisation d'étendre son activité à la zone orientale. Le 29 juin 1949, M. Jaime Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, a sollicité cette autorisation pour la troisième fois dans une lettre adressée au Gouverneur militaire de la zone d'occupation soviétique.

Une des premières mesures prises par l'Unesco dans le cadre de son programme pour 1949, concernant l'Allemagne, a consisté à faire largement diffuser ses publications et documents afin que les Allemands, les groupements culturels, les bibliothèques, les universités, les revues et journaux éducatifs et culturels de ce pays soient mis au courant des buts et de l'activité de l'Organisation.

Échange de publications

D'ORES et déjà, l'Unesco a aidé les échanges de publications entre les institutions allemandes et celles de ses États membres elle a entrepris l'étude des manuels scolaires dans le cadre de son projet de révision mondiale des manuels et du matériel d'enseignement, fait traduire en allemand plusieurs de ses publications, invité des spécialistes allemands aux conférences qu'elle convoque et entrepris une enquête sur les possibilités actuelles d'échange de personnes entre l'Allemagne et d'autres pays.

Au mois de mai, un Comité d'experts créé par M. Torres Bodet pour le conseiller en ce qui concerne l'activité présente et future de l'Unesco en Allemagne, a tenu à Paris sa première session.

Après avoir passé en revue ce qui a déjà été fait, le Comité a formulé une série de

recommandations relatives à l'action future de l'Unesco en Allemagne. Il a demandé la création de bourses de l'Unesco qui permettent aux Allemands d'aller faire des études à l'étranger, l'extension à l'Allemagne du système des Bons de Livres, la participation de savants et d'éducateurs allemands à l'application des programmes de révision des manuels scolaires et la participation active d'institutions et de particuliers allemands à l'activité de l'Organisation dans leur pays. Ces recommandations ont été soumises au Conseil exécutif de l'Unesco en juin dernier.

Le Comité d'experts s'est réuni pour la deuxième fois le 20 août. Il a adopté de nouvelles recommandations dont il sera tenu compte pour l'élaboration du programme d'action en Allemagne en 1950. C'est à la Conférence générale de l'Unesco, qui s'ouvrira à Paris le 19 septembre, qu'il appartiendra, en dernier ressort, de prendre une décision à ce sujet.

Pour ce qui est du Japon, le soin d'assurer la liaison avec les autorités d'occupation et d'appliquer les décisions de la Conférence générale, a été confié au professeur Lee Shimou qui est arrivé au Japon en avril dernier.

L'Unesco se propose au Japon les mêmes buts et les mêmes formes d'activité qu'en Allemagne; les autorités alliées et les organisations japonaises lui ont jusqu'ici donné leur plein appui.

L'une de ces organisations, l'Association nationale des Clubs d'étudiants pour l'Unesco, compte environ dix mille adhérents et une autre, la Fédération des Associations de Coopération avec l'Unesco, qui groupe deux cent mille membres, possède des comités actifs dans la plupart des grands centres urbains.

Les autorités alliées, les ministères et orga-

nismes privés compétents du Japon, ont pris l'initiative de faire imprimer à leurs frais en anglais et en japonais une vingtaine de publications de l'Unesco. En outre, d'innombrables tracts en japonais ont été diffusés pour faire connaître l'Unesco dans ce pays.

L'Unesco au Japon

L'UNESCO est déjà bien connue des Japonais, et les organismes officiels, notamment le Ministère de l'Education, portent un vif intérêt à son activité; c'est ainsi qu'en 1948, le Ministère de l'Education a ouvert un crédit de 30.000 yens pour activités associées à celles de l'Unesco, crédit qui a été porté à 6 millions de yens en 1949, soit environ 12.000 dollars.

et JAPON



La Conférence nationale de l'Unesco qui s'est ouverte le 19 mai en présence de deux mille délégués, a donné un nouvel essor à l'activité de l'Organisation au Japon.

Comme dans le cas de l'Allemagne, M. Torres Bodet a institué un Comité d'experts pour le conseiller dans l'application au Japon du programme adopté par la Conférence générale; ce Comité s'est réuni à Tokio en mai, puis une nouvelle fois le mois dernier; il sera dûment tenu compte de ses recommandations pour l'élaboration du programme applicable au Japon en 1950.

Les prévisions budgétaires afférentes à l'activité de l'Unesco dans ces deux pays en 1950 qui seront soumises à la Conférence générale, marquent une augmentation de 60.000 dollars par rapport à 1949. Ceci montre dans quelle mesure l'Unesco espère développer son action dans ces pays.

RÉUNION DU CONSEIL EXÉCUTIF

AVANT l'ouverture de la Conférence, le Conseil exécutif se réunira le 15 septembre pour examiner un certain nombre de questions qui seront ensuite soumises aux délégués: citons parmi ces sujets de discussion le rapport annuel du Directeur général, les activités de l'Unesco en Allemagne et au Japon, ainsi que le plan d'assistance technique. Avant la fin de la Conférence, les délégués devront élire pour trois ans, six membres du Conseil exécutif pour remplacer ceux dont les

mandats viennent à expiration, c'est-à-dire: le Dr Parra Perez (Venezuela), M. Roger Seydoux (France), le professeur Paulo Carneiro (Brésil), M. R. Guntekin (Turquie), le professeur Alf Sommerfelt (Norvège) et le professeur R. Stoddard (E.U.A.). Toutefois ces membres sont rééligibles.

Il convient de souligner que les membres du Conseil exécutif de l'Unesco ne siègent pas en qualité de représentants de leurs pays; ils sont choisis en raison de leur com-

pétence dans les domaines intéressants l'Unesco, et de façon à assurer la représentation des principales régions culturelles du monde.

Enfin, les délégués auront à décider du lieu où se réunira la Conférence générale lors de sa prochaine session qui, contrairement aux précédentes, aura lieu au printemps, sur la demande des Nations Unies, de façon à supprimer tout risque de coïncidence avec l'Assemblée générale de cette dernière Organisation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'UNESCO présente ses prévisions budgétaires pour l'année 1950

LE D^r Torres Bodet, Directeur général de l'Unesco, a fait parvenir aux quarante-huit Etats membres de l'Organisation ses prévisions budgétaires pour 1950. Le projet de budget, d'un montant total de 8.847.000 dollars, sera présenté à la Conférence générale de l'Unesco, qui s'ouvrira à Paris le 19 septembre 1949.

Ces prévisions budgétaires comportent une augmentation d'un million de dollars par rapport au budget de l'année dernière. Elles concernent des projets variés, tels que — choisis parmi beaucoup d'autres — : les travaux des centres de coopération scientifique installés à Montevideo, le Caire, Shanghai et la Nouvelle Delhi; le fonctionnement d'un centre d'échanges mondial des informations concernant les procédés et le matériel d'enseignement; l'éducation de base et l'expérience « pilote » de Haïti; la publication de traductions des chefs-d'œuvre de la littérature mondiale; la création d'un Conseil International de la Musique; et la distribution gratuite à la presse mondiale d'un service d'informations culturelles, intitulées « Features Unesco ».

Selon les paroles de sir Sarvepalli Radhakrishnan, président du Conseil exécutif de l'Unesco, qui sera chargé de présenter le projet de budget devant la Conférence générale : « Les crédits prévus dans ce document demeurent modérés par rapport aux besoins existants dans le monde en matière d'éducation, de science et de culture. »

C'est ainsi que le D^r Torres Bodet explique l'augmentation de 1.067.000 dollars au budget de 1950 par rapport à celui de 1949. La plus forte augmentation, dans les allocations budgétaires pour 1950, est attribuée au chapitre de l'Education. Citant un exemple typique, le Directeur général déclare : « Il est démontré que les missions à but éducatif peuvent rendre aux Etats membres de grands services, mais à condition de disposer d'un personnel suffisant... Il suffirait parfois de la présence, dans un Etat membre, d'un ou plusieurs techniciens capables d'étudier avec soin les conclusions d'une mission pour transformer un travail à moitié fait en un travail bien fait. »

Répondant par avance aux objections, selon lesquelles l'augmentation du budget pour 1950 pourrait apporter un retard à l'adhésion de nouveaux Etats à l'Unesco, le D^r Torres Bodet déclare qu'il est avant tout soucieux de ne rien faire qui puisse nuire au caractère universel de l'Organisation.

« Mais ce n'est peut-être pas, écrit-il, le montant de la contribution financière demandée qui explique que certains Etats n'aient pas encore ratifié notre Constitution. En revanche, ce sont les services que l'Unesco sera en mesure de rendre qui militeront en sa faveur, et c'est pour obtenir de meilleurs résultats que je demande des ressources accrues. Pour que le programme de l'Unesco prenne un sens aux yeux du monde, il doit être plus qu'une promesse. »

Voici quelques explications concernant les augmentations de crédits demandées pour les activités du programme :

RECONSTRUCTION

SI l'on excepte son programme de secours d'urgence, c'est en encourageant les campagnes destinées à réunir des fonds que l'Unesco peut, le plus utilement, aider à la reconstruction. Aussi les crédits du Département de la Reconstruction sont-ils augmentés pour lui permettre de participer plus activement encore aux campagnes qui seront entreprises en Amérique du Nord.

EDUCATION

LES stages d'études sur l'éducation se sont révélés l'un des meilleurs moyens de faire connaître et appliquer les techniques les plus modernes dans de vastes régions. Mais pour porter tous ses fruits, un stage d'études doit être conçu comme une occasion de produire un bon matériel d'enseignement. Pour cela, l'expérience le montre, il faut doter les stages d'un personnel enseignant et administratif plus nombreux et compléter leur action dans les Etats qui s'y sont fait représenter. Si l'Unesco veut envisager un programme de stages d'études à long terme, ces mesures constituent le minimum indispensable.

Il s'agit, d'autre part, d'accroître la participation de l'Unesco à l'expérience-témoin d'Haïti, d'entreprendre de nouvelles enquêtes préliminaires dans certaines régions déterminées et

de développer le programme de publications, déjà important, du Centre d'Echanges de l'Education de base.

Mais la majeure partie des nouveaux crédits demandés au titre de l'Education de base sont destinés à un Centre pour la formation professionnelle des spécialistes et pour la production du matériel de l'éducation de base. Etant donnée l'absence d'organisation qui caractérise actuellement l'éducation de base dans le monde, l'une des mesures les plus utiles que puisse prendre l'Unesco est de créer un Centre de formation professionnelle et de production capable de donner aux étudiants et aux spécialistes une préparation intensive et accélérée, tout en assurant la production de matériel d'enseignement.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

EN ce qui concerne le programme des Sciences exactes et naturelles, les travaux se poursuivent régulièrement. En vue de préparer la création d'un Institut international de la zone aride, l'Unesco doit disposer de ressources suffisantes pour des réunions d'experts et des études qui lui permettront d'achever cette tâche préliminaire.

Il lui faut aussi des crédits pour mener à bien l'action entreprise, de concert avec l'Organisation mondiale de la Santé, en vue de la création d'un Conseil des Sciences médicales, pour assurer le succès de l'Union internationale de la Protection de la Nature, qu'elle patronne, et pour adjoindre au premier Congrès international des Mathématiciens, organisé après la guerre.

Un examen objectif des travaux et du rôle des postes de coopération scientifique fait apparaître la nécessité de renforcer leurs effectifs et de leur adjoindre d'éminents hommes de science de la région, pour assurer la liaison avec les institutions et associations scientifiques locales.

SCIENCES SOCIALES

LES demandes de crédits présentées pour 1950 au titre des Sciences sociales sont, elles aussi, en augmentation marquée. Cette augmentation s'explique par la nécessité de mener à bien certains travaux en cours qui présentent une importance considérable pour le programme de l'Unesco. Faute de crédits, l'application du programme souffrirait un retard préjudiciable, et le terrain gagné au cours des années précédentes serait en partie perdu.

L'Unesco se doit, en effet, de marquer son intérêt pour toute une catégorie d'activités, de la plus haute urgence pour l'édification de la paix dans l'esprit des hommes. C'est ainsi que l'Unesco contribue de façon décisive à créer des associations dans le domaine des Sciences sociales. De toute évidence, il nous faut soutenir ces groupements, qui sont autant d'instruments nouveaux de la collaboration internationale et qui nous assurent le concours effectif et permanent des spécialistes de disciplines telles que la sociologie, le droit comparé, l'économie politique, la psychologie sociale.

En organisant des réunions et en suscitant des études, des enquêtes, des missions d'observation, l'Unesco encourage aussi les spécialistes des Sciences sociales à s'intéresser au mécanisme de l'action internationale et à



Un employé vérifie les panneaux portant les noms des Etats participant à la Conférence générale.

étudier les moyens d'en perfectionner le fonctionnement.

ACTIVITÉS CULTURELLES

LE budget de ce Département reflète aussi le progrès des travaux en cours.

Dans le domaine des Arts, l'avancement du programme s'est traduit par la conclusion d'un contrat avec le Conseil international de la Musique, qui se chargera de travaux importants pour le compte de l'Organisation, et par la création envisagée d'une Revue des Beaux-Arts. Le projet de traduction des classiques revêt une importance accrue. A cet égard, l'Unesco doit poursuivre son action avec vigueur.

L'extension du programme des bibliothèques amène l'Organisation à prévoir pour 1950 un stage d'études et une expérience-témoin.

ÉCHANGES DE PERSONNES

DANS son rapport sur le budget, le Directeur général souligne aussi le succès du programme d'échanges de personnes. « Mais il reste encore beaucoup à faire, ajoute-t-il, pour obtenir que les Gouvernements, en préparant leurs programmes de bourses, tiennent compte des programmes analogues des autres pays. Dans ce domaine, l'Unesco doit se borner à centraliser et à diffuser des informations.

D'autre part, il est indispensable qu'en coopération avec l'O.I.T., l'Unesco se préoccupe davantage de l'éducation des travailleurs et des échanges d'ouvriers à des fins éducatives. Ces deux formes d'activités demandent des crédits supplémentaires.

Le Directeur général se déclare convaincu, en outre, qu'il est nécessaire, non seulement d'accroître le nombre des bourses de l'Unesco, mais de les faire servir expressément à l'avancement du programme de l'Organisation.

BESOINS TECHNIQUES

PLUSIEURS années d'enquêtes sur les besoins techniques de la radio, de la presse et du cinéma ont permis à l'Unesco de constituer une ample documentation qui, à la fin de l'année 1949, portera déjà sur une portion considérable du globe. Les précédentes Commissions des besoins techniques ont passé au crible ces éléments d'information et formulé des recom-

mandations utiles. Toutefois, il n'est que trop évident que l'Unesco faillirait à sa mission en se contentant d'études et de rapports et en ne passant pas à l'action.

Il est donc normal qu'en 1950 l'Organisation adopte, en matière de besoins techniques, une méthode qui a déjà fait ses preuves dans le domaine de l'éducation : je veux parler des missions. Deux missions seront organisées en 1950, l'une pour la radio scolaire et l'autre pour le cinéma éducatif. En outre, un stage régional d'études sur la radio scolaire permettra aux pays qui ont besoin d'aide et de conseils de prendre contact avec ceux qui ont déjà réalisé des progrès importants en ce domaine.

LIAISON AVEC LES ÉTATS MEMBRES

BIEN qu'il n'exige pas dans l'ensemble des crédits très considérables, il est un autre aspect du programme de 1950 qui mérite une attention spéciale. Il est facile de montrer, affirme le Directeur général, que le Secrétariat de l'Unesco ne se fait pas faute de stimuler et de diriger l'action des Etats membres, des Commissions nationales et des Organismes nationaux de coopération, dans le cadre du programme de l'Organisation. Il existe des preuves concrètes de l'enthousiasme, de la bonne volonté et de l'énergie, avec lesquels les peuples contribuent à la réalisation de ce programme.

La liaison entre l'Unesco et ces organisations, dans chacun des Etats membres, pose quotidiennement des problèmes de toutes sortes. Ces représentants pourraient les résoudre avec célérité et compétence. D'autre part, le programme de développement des Commissions nationales appelle désormais d'autres mesures que des échanges de correspondance administrative.

En conclusion, le Directeur général signale que des crédits supplémentaires devront être alloués au Bureau des Relations extérieures, dont les services seront développés, au Bureau de Liaison avec les Nations-Unies à New-York, et enfin à la Division des documents et publications de l'Unesco, qui devra améliorer la présentation et donner une plus large diffusion à ces publications.

REMARQUES PRÉSENTÉES

PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

DANS le rapport qu'il soumet à la Conférence générale sur le projet de budget pour 1950 présenté par le Directeur général, le Conseil exécutif se déclare convaincu que les crédits prévus dans ce document demeurent modérés par rapport aux besoins existants dans le monde en matière d'éducation, de science et de culture. Il estime que la Conférence devrait adopter ce document.

Le Conseil exécutif remarque aussi que l'accroissement du budget porte presque uniquement sur les dépenses des Départements du programme. Les sommes affectées aux services centraux de direction et d'administration de l'Unesco demeurent sensiblement équivalentes et représentent même un pourcentage du budget total moins élevé qu'auparavant.

Enfin, ainsi qu'il a eu déjà l'occasion de le faire connaître, le Conseil est d'avis que la Conférence générale ne devrait pas apporter de modification de fond au programme déjà adopté; il émet le vœu que la Conférence, faisant sienne cette opinion, n'imposera à l'Organisation aucune activité en supplément de celles qui sont prévues dans le Programme soumis par le Conseil.

LES CHIFFRES

Direction	\$ 343.453
Administration générale	2.114.343
Activité du programme :	
1. Reconstruction	\$ 417.092
2. Education	1.170.464
3. Sciences exactes et naturelles	837.427
4. Sciences sociales	462.818
5. Philosophie et civilisations	129.126
6. Activités culturelles	658.173
7. Diffusion de la pensée	1.861.304
Total Activités du programme	5.536.404
Services communs	752.800
Réserve	100.000
Total général	\$ 8.847.000

Dans son premier rapport annuel à la Conférence générale de l'Unesco, M. Jaime Torres Bodet, Directeur général, expose sa ligne de conduite et les activités de l'Organisation depuis le début de l'année 1949.

★ ★

LE RAPPORT

DANS l'introduction de son rapport, le Directeur général attire l'attention sur les difficultés exceptionnelles de cette période.

« En avançant sa prochaine session au neuvième mois de l'exercice, la Conférence générale a imposé au Secrétariat, et à vrai dire à l'ensemble de l'Organisation, un calendrier de travail particulièrement pénible. Afin de tenir compte des délais qu'exigent la mise au point et l'envoi des documents aux Etats membres, les commissions du Conseil exécutif ont été saisies dans la deuxième moitié de mai, des diverses questions à soumettre à la Conférence générale, et du projet de budget de 1950.

« Cette préparation de l'année à venir a absorbé une partie importante des énergies et du temps des cadres supérieurs du Secrétariat, à un moment où ils auraient dû se consacrer tout entiers à la mise en œuvre du programme. En outre, ce travail a été entrepris à une date beaucoup trop avancée pour pouvoir se fonder sur une expérience suffisante en ce qui concerne l'exécution du programme en cours. »

« Le changement de Directeur général, fait remarquer M. Torres Bodet, ne pouvait non plus ne pas affecter le développement ordinaire des activités du Secrétariat, quelque précaution



F O I E N L

TOUT au long de son rapport, le Directeur général avec la conscience des difficultés qui attendent la volonté inébranlable de mener à bien cette Paris le 19 septembre, étudiera ce rapport.

Dans cet exposé, le Directeur général montre d'entrée comme ayant atteint sa pleine maturité. Ce annonce l'époque où l'Organisation, parfaitement dans l'exécution d'un programme à la fois souple et

Et cependant, même à ce stade, l'Unesco a dé témoignent les résultats dont la liste figure sur aux buts et à l'idéal qu'elle a en commun avec les peut désormais se mesurer à des actes.

que j'aie prise pour éviter toute discontinuité. C'est pour éviter de paralyser le Secrétariat pendant de longs mois, ce qui aurait eu des conséquences désastreuses en une année si chargée, que je me suis décidé à ne pas procéder cette année à la révision radicale de la structure de ce Secrétariat. L'appareil que j'ai trouvé à mon entrée en fonctions, s'il n'était pas parfait — et comment eût-il pu l'être, s'agissant d'une Institution si jeune? — avait du moins le mérite d'exister. »

Non seulement l'Organisation s'est vu imposer des délais très courts pour l'exécution de son programme, mais elle a dû, en outre, dès le début de l'année, assumer une tâche supplémen-

"Les hommes sont unanimes à reconnaître que l'abondance est préférable à la famine, la santé à la maladie, la connaissance à l'ignorance, les communications et les échanges à l'isolement."

taire d'importance capitale et que n'avaient pas prévue les délégués à la troisième session de la Conférence générale. Il s'agit de la participation de l'Unesco au Plan d'assistance technique aux pays dont l'économie est insuffisamment développée, décidée à la suite de la résolution votée le 4 mars par le Conseil économique et social. Pour cette question nouvelle, il a fallu non seulement convoquer une session extraordinaire du Conseil exécutif (24-25 mars), mais encore envoyer à Lake Success deux hauts fonctionnaires, le Dr Beeby, sous-directeur général chargé du Département de l'Education, et le professeur Auger, chef du Département des Sciences exactes et naturelles — qui ont dû interrompre pendant six semaines leurs fonctions ordinaires.

« En définitive, écrit M. Torres Bodet, je puis dire que cette question aura été de celles qui ont retenu le plus notre attention. Elle a, par ailleurs, achevé de modifier sensiblement le caractère de la quatrième session de la Conférence générale qui devait être de courte durée et consacrée essentiellement à l'expédition des affaires courantes. La discussion du Plan d'assistance technique a exigé que cette session soit prolongée de trois jours, et il est certain que les décisions qui pourront être prises à ce sujet seront de la plus grande importance, non seulement eu égard à la question même, mais encore pour le développement de notre coopération avec les Nations Unies et les autres Institutions spécialisées. »

Un programme vaste et varié

IL était clair pour le Conseil exécutif comme pour le Directeur général, qu'une session consacrée essentiellement à l'expédition des affaires courantes ne pouvait procéder à une révision radicale du programme adopté à Beyrouth, et l'inscription du Plan d'assistance technique à l'ordre du jour de la Conférence n'a fait que confirmer le bien-fondé de cette interprétation. Le programme adopté à Beyrouth doit donc être considéré comme un programme à exécuter en deux ans — circonstance qui offre l'avantage d'introduire dans les activités de l'Organisation une concentration nouvelle.

En conséquence, le Directeur général a dégagé du programme de deux ans, « d'ailleurs très vaste et varié », un certain nombre d'activités permanentes ou de projets déterminés sur lesquels l'Unesco devait concentrer cette année, en priorité, ses ressources et ses efforts. Il s'agissait, non pas de réduire le programme établi par la Conférence générale, mais d'arrêter un ordre d'urgence dans son application. Les différents éléments du programme ont donc été répartis en trois catégories.

1° Projets requérant un effort spécial en 1949;

2° Projets devant faire l'objet, en 1949, d'une activité normale;

3° Projets dont l'exécution serait reportée à 1950.

Pour procéder à cette classification, le Directeur général s'est guidé d'après les critères suivants :

a) importance pratique pour l'amélioration de la condition des masses populaires;

b) possibilités d'associer les élites intellectuelles et professionnelles à l'action du Secrétariat;

c) possibilités d'atteindre des résultats assez rapidement.

« Peut-être, écrit le Directeur général, sera-t-on tenté de s'étonner que la paix ou la compréhension internationale ne figurent pas au nombre de ces critères. Mais il va sans dire que tous les actes de l'Unesco favorisent la paix et la compréhension entre les peuples. La question est de déterminer le genre de projets qui y contribue le mieux. Je pense que c'est celui qui consiste à faire quelque chose pour l'homme plutôt qu'à disserter simplement à son sujet... »

L'Unesco de la confiance et à l'espérance

CET effort de coopération ajoute le Directeur général l'intérêt qui dépassent les intérêts nationaux ont motivé. « Et peut-être trouvera-t-elle dans les principes de l'Organisation, qui répondent aux besoins du monde entier, et à l'espérance de la paix, il me paraît essentiel de mener à bien avec les quelques tâches pratiques posons et dont l'intérêt commun se réalisent d'une manière inévitable de cette sorte, accomplir mieux qu'une centaine de projets ébauchés. »

Fidèle à ce principe, le Directeur général énumère les résultats obtenus depuis six mois, et sur cette page. L'effort du Directeur général, s'est traduit par une augmentation sensible de l'Unesco. Le nombre de projets parus au cours des six derniers mois s'est élevé à 47, alors qu'il n'était que de 48 pour l'année précédente. Certains ont été publiés en dehors des langues officielles, nombre des périodiques,

RÉALISATIONS

RECONSTRUCTION

— Préparation du programme de secours d'urgence qui attend, pour être mis à exécution, que les réponses définitives des Etats bénéficiaires à nos demandes de renseignements sur leurs besoins prioritaires ;

— Collaboration avec les associations internationales chargées du programme d'assistance des Nations Unies en ce qui concerne les besoins éducatifs des réfugiés dans le Moyen-Orient ;

— Attribution de secours d'urgence aux enfants réfugiés en Grèce ;

— Rédaction d'un manuel sur l'organisation des chantiers internationaux de volontaires.

L'EDUCATION

— Missions consultatives aux Philippines et en Thaïlande : la première a couvert l'enseignement primaire, l'enseignement secondaire et l'éducation des adultes ; et la seconde, l'éducation de base ;

— Préparation, avec le gouvernement brésilien et l'Organisation des Etats américains, d'un stage international d'études sur le problème de l'analphabétisme dans les Amériques, vers la fin du mois de juillet à Quitandinha (Brésil) ;

— Conférence sur l'éducation des adultes à Elsenhor (Danemark) ;

— Préparation, de concert avec le Département de la Reconstruction, de deux rapports sur l'enfance victime de la guerre et l'expérience pédagogique des communautés d'enfants ;

— Mise au point, à l'usage des Etats membres, d'une procédure exemplaire pour la révision des manuels scolaires en vue de développer la compréhension internationale ; La publication, en collaboration avec le Bureau international d'éducation, de l'Annuaire international de l'éducation pour 1948 ;

— XII^e Conférence internationale de l'Instruction publique, convoquée à Genève, conjointement avec le Bureau international d'éducation (sujets : Enseignement de la lecture, l'initiation aux sciences naturelles à l'école primaire et l'enseignement de la géographie du point de vue de la compréhension internationale) ;

— Parution du Bulletin trimestriel d'éducation de base.

SCIENCES EXACTES ET NATURELLES

— Constitution à Bruxelles, sous les auspices de l'O.M.S. et de l'Unesco, du Conseil pour la coordination des Congrès internationaux des sciences médicales ;

— Importante conférence à la Maison de l'Unesco sur les comptes rendus scientifiques et les travaux du Comité provisoire de coordination pour les comptes rendus biologiques et médicaux ;

— Réunion des dirigeants de clubs scientifiques de neuf pays en vue de développer la vulgarisation scientifique.

SCIENCES SOCIALES

— Préparation d'associations internationales d'économistes, de spécialistes des sciences politiques et sociologiques et de spécialistes du droit comparé ;

— Achèvement d'un recueil sur l'état actuel des méthodes et des travaux des sciences politiques.

★

LES DIRECTIVES

LES DIX-HUIT DIRECTIVES déjà approuvées la teneur, de principes fondamentaux de l'Unesco, que leur adoption en septembre.

Elles doivent permettre de r programme aux règles générales de l'Unesco, et ceci tant du travail à accomplir que du grand public le but de l'Orga

Nos lecteurs trouveront ég renseignements sur l'avancement dans les principaux domaines resse, ainsi que sur les résultats derniers mois.

- 1 Les ressources de l'Unesco seront consacrées, d'une part, à des services de caractère durable, dûment approuvés et, d'autre part, à l'exécution d'un nombre limité de projets particuliers déterminés de temps à autre par la Conférence Générale. Toutes ces activités doivent constituer un ensemble cohérent et se rapporter à des questions d'une importance et d'une utilité évidentes.
- 2 Dans tous les domaines d'intérêt commun, l'Unesco coopérera étroitement avec les Nations Unies et leurs institutions spécialisées.
- 3 L'Unesco s'efforcera d'associer le plus possible à l'exécution de son programme l'action des organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales qui, dans des domaines spéciaux, visent à des buts semblables ou apparentés aux siens.
- 4 L'Unesco aidera, si besoin est, à la création, au développement et à la coordination d'organisations internationales dont les buts soient en accord avec les siens dans les domaines de sa compétence.
- 5 L'Unesco s'attachera à utiliser, par l'intermédiaire des commissions nationales des Etats membres, les services des organisations et institutions nationales qui se consacrent à l'éducation, à la science, à la culture et à l'information des masses, en vue d'associer ces organisations et ces institutions à l'œuvre générale de coopération internationale.
- 6 En matière d'éducation, l'Unesco jouera le rôle de centre d'échanges et de diffusion des idées et des méthodes, afin d'encourager le développement d'un enseignement efficace, se proposant avant tout d'apprendre aux peuples à se comprendre mutuellement, de former de bons citoyens et de donner à chacun, riche ou pauvre, rural ou citadin, sans distinction de couleur, de race, de sexe ou de croyance, le droit de recevoir le genre d'éducation le plus propre à lui assurer la possibilité d'épanouir sa personnalité et de s'acquitter de ses responsabilités sociales.
- 7 Afin de contribuer au progrès intellectuel et à l'amélioration des conditions de vie de la communauté des hommes, l'Unesco favorisera les efforts internationaux qui tendent à accroître et à répandre les connaissances scientifiques.
- 8 L'Unesco s'efforcera d'améliorer et de faire connaître plus largement les méthodes et les résultats des Sciences sociales, notamment en ce qui concerne la manière dont ils peuvent contribuer à la coopération et à la compréhension internationales.
- 9 L'Unesco favorisera les échanges intellectuels et artistiques entre les peuples, afin de développer en eux,



ral manifeste une confiance prudente où se reflète, et l'Unesco dans l'accomplissement de sa mission, mission. La Conférence générale, qui se réunira à

ue l'Unesco, à ce stade, ne peut encore être considérée période de transition exceptionnellement chargée mise au point, pourra donner tout son rendement, concentré.

à à son actif des réalisations sérieuses, comme en cette page. La contribution apportée par l'Unesco Nations Unies et les autres Institutions spécialisées

**it répondre
e des élites
e des peuples**

centration méthodique, général, présente un les circonstances qui re la Conférence générale les considérations qui une ligne de conduite tienne compte à la fois et de nos moyens. » à la confiance des es peuples. Pour cela, e nous concentrer sur es que nous puissions ssources dont nous dis- la signification appa- liscutable. *Vingt tâches lies avec soin, valent d'entreprises plus ou*

, le Directeur général sitifs qui ont été obten- dont la liste figure sur t Secrétariat, écrit le raduit en particulier par le des publications de s ouvrages et brochures premiers mois de 1949 ue le total avait été de te, et de 46 pour 1947. en plusieurs langues, de travail. Quant au qui était de 7 en 1947

" Pour que l'Unesco soit elle-même, il faut que le monde se retrouve en elle, qu'elle soit une aspiration du monde. "

et de 9 en 1948, il est passé actuellement à 14.

Dans la partie de son rapport consacrée à la répartition du budget entre les services administratifs et les activités du programme, le Directeur général fait remarquer qu'en dépit d'une légère augmentation du chiffre du budget par rapport à l'année précédente, les dépenses purement administratives ne représentent en 1950 que 10,5 % du budget total, contre 12,3 % en 1949. En même temps la proportion du personnel exclusivement administratif est passée de 27,1 % en 1949 à 25 % dans les propositions pour 1950. « Je m'assure, écrit le Directeur général, que c'est là un minimum, si on veut bien se reporter aux multiples fonctions d'organisation, d'exécution et de contrôle que ces services ont à remplir...

« Telle est la distribution actuelle du Secrétariat, conclut sur ce point le Directeur général; si j'ai estimé ne pouvoir ni même devoir la modifier cette année de manière radicale, cela ne signifie pas que

je considère cette structure comme définitive, mais simplement que je désire m'en remettre à l'expérience, à la fois quant à la nécessité des réformes et à l'opportunité du moment. Cette année, c'est à l'amélioration du fonctionnement de l'appareil, plutôt qu'à la révision de l'appareil même, que j'ai cru devoir m'attacher. »

Le monde extérieur

A PRÈS avoir étudié l'organisation intérieure de l'Unesco, le Directeur général examine ses relations avec le monde extérieur, et souligne l'importance d'une coopéra-

tion étroite et effective avec les gouvernements des Etats membres et avec toutes les autres organisations, tant officielles que privées, qui sont animées du même idéal que l'Unesco et qui servent des objectifs analogues. Il écrit :

« Non seulement les travaux du Secrétariat ne représentent qu'une partie de l'action de l'Organisation, mais encore ces travaux ne peuvent ni ne doivent être conçus et examinés comme activité indépendante. L'efficacité véritable de cette action réside, en effet, moins dans ses ressources propres que dans sa capacité d'intégrer à la poursuite de ses objectifs les forces du monde. »

De ce point de vue, le succès de l'Unesco dans son ensemble paraît commandé par un quadruple système de relations, qui relie le Secrétariat aux mécanismes qui conditionnent son efficacité. Ce sont les relations :

- avec les gouvernements des Etats membres;
- avec les Commissions nationales;
- avec les Nations Unies et les Institutions spécialisées;
- avec les organisations non gouvernementales.

Dans la troisième partie de son rapport (relations officielles et extérieures), le Directeur général donne un compte rendu détaillé de l'état de ces relations. Il signale notamment que, depuis la dernière session de la Conférence générale, quatre nouveaux Etats sont devenus membres de l'Unesco : la Thaïlande, la Suisse, la Birmanie et la Principauté de Monaco. Ces Etats ont déjà accompli toutes les formalités nécessaires. Plusieurs autres Etats ont fait part à l'Unesco de leur intention de devenir membres de l'Organisation. Le nombre des délégations permanentes accréditées par les Etats membres auprès de l'Unesco a également augmenté au cours des derniers mois.

La portée sociale et populaire de l'œuvre de l'Unesco

LA liste des délégations accréditées par les Etats membres auprès de l'Unesco à la date du 1^{er} juillet 1949 figure à la troisième partie (page 3), du Rapport, avec les noms des délégués et de leurs adjoints. Le Directeur général rend hommage aux services rendus par les délégués des Etats membres à la cause de l'Unesco, mais, dans le préambule de son Rapport, il souligne qu'il importe de resserrer encore la coopération entre l'Unesco et les gouvernements des Etats membres.

« Quant aux Commissions nationales, ajoute le Directeur général, là encore je suis tenu de signaler un décalage dans le rythme de développement de ces organes indispensables, par rapport à celui du Secrétariat. Il y a là une situation que je suis le premier à comprendre, mais qui, si on n'y remédiait, présenterait des dan-

gers pour l'équilibre de l'Organisation, et compromettrait à la fois l'efficacité et l'universalité de notre action. »

Tout au long du Rapport du Directeur général, on retrouve une préoccupation constante : celle de la portée sociale et populaire de l'œuvre de l'Unesco. Le Directeur général veut éviter à tout prix d'élever une barrière administrative entre l'Organisation et les masses.

Les trois seules nominations annoncées dans le Rapport ont été faites dans ce dessein, ce sont celles de M. Douglas Schneider (E.U.A.), chef du Département de l'Information des masses, de M. A. Ramos (Brésil), chef du Département des Sciences sociales, et de Carlo a Prato (Italie), chef du Bureau d'Information.

On nous permettra de citer en conclusion les passages que le Directeur général consacre à ce dernier Département, auquel est rattaché *Le Courrier* :

« Le Bureau d'Information, qui a pour mission de renseigner le public sur les buts et les activités de l'Unesco, a continué de perfectionner ses moyens d'action... Outre la presse et le radio, le Bureau dispose de moyens d'action directs. Il faut citer, en premier lieu, *LE COURRIER*, qui s'efforce de présenter chaque mois un tableau complet et vivant de nos activités...

« Par les moyens limités dont il dispose et dont il s'efforce d'augmenter le rendement, en améliorant son réseau de relations et en adaptant sa production aux besoins du grand public, le Bureau d'Information contribue à faire connaître l'Unesco à une opinion jusqu'ici insuffisamment éclairée. Jusqu'en avril dernier, il n'avait pas encore de chef titulaire; la nomination de M. Carlo a Prato doit assurer de nouveaux progrès dans les deux domaines de la production et de la diffusion. »

RÉALISATIONS

ACTIVITES CULTURELLES

— Création à Bruxelles du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines ;

— Achèvement de l'enquête sur les significations du concept de démocratie ; publication d'un recueil d'essais sur les Droits de l'Homme et d'un recueil d'hommages pour commémorer le deuxième centenaire de la naissance de Goethe ;

— Constitution d'une Commission provisoire en vue de créer un Conseil international de la musique ;

— Préparation d'un hommage à Frédéric Chopin ;

— Rédaction d'un catalogue de reproductions en couleurs consacré à la peinture de 1860 à nos jours, publication d'un album de reproductions des fresques de Masaccio et mise au point d'une exposition de reproductions en couleurs, dont une douzaine de séries sont en voie d'expédition aux Etats membres ;

— Préparation d'une Association internationale des historiens de l'art ;

— Aide aux bibliothèques ex-allemandes d'Italie ;

— Développement des centres nationaux d'échange et de distribution des livres au Canada, aux Etats-Unis, et en Grande-Bretagne, ainsi qu'en Allemagne et au Japon ; fonctionnement du système des bons de livres aux Etats-Unis, en France, en Hongrie, aux Indes, en Suisse et en Tchécoslovaquie ;

— Achèvement de l'étude comparée et critique des problèmes du droit d'auteur et accord d'un comité d'experts en cette matière.

ECHANGES DE PERSONNES

— Publication du tome I et du supplément d'un répertoire international de bourses et d'échanges, en vue de développer les études à l'étranger ;

— Attribution de 52 bourses à des ressortissants de dix-sept pays pour étudier dans sept Etats membres.

INFORMATION DES MASSES

— Enquête sur les besoins techniques de la presse, de la radio et du cinéma, qui a porté cette année sur quatorze pays et territoires d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient ;

— Participation aux travaux de l'O.A.A., en ce qui concerne le papier journal et le papier d'édition ;

— Préparation de quatre brochures sur divers sujets intéressants : l'utilisation de la radio et du cinéma à des fins éducatives et la formation professionnelle des journalistes de la presse et de la radio ;

— Préparation d'un projet d'accord pour faciliter la circulation internationale des imprimés et plus généralement de tout matériel de caractère éducatif, scientifique et culturel, pour lequel nous avons recueilli l'avis de la 3^e Conférence des parties contractantes à l'accord général sur les tarifs et le commerce ;

— Parution d'un bulletin radiophonique hebdomadaire ;

— Préparation d'entente avec l'O.A.A., et en collaboration avec le Département des Sciences exactes et naturelles, d'une série de dix-sept brochures sur le thème « Les peuples et leur nourriture ».

dans le respect mutuel de leurs cultures, la conscience de la solidarité humaine.

10 Pour aider chacun à apprendre à mieux connaître les autres peuples par expérience personnelle, l'Unesco encouragera les initiatives ayant pour objet de faciliter les voyages à l'étranger, à des fins d'études, de recherches et d'enseignement.

11 L'Unesco favorisera la connaissance réciproque des peuples en s'atta-

OBJECTIVES

ES, dont le Conseil exécutif a s'attendent plus, pour servir ux pour toute l'action future par la Conférence générale de

eller les résolutions précises du les énoncées dans la constitu- pour déterminer l'orientation ur mieux faire comprendre au isation et son activité.

galement dans cette page des ent des travaux de l'Unesco ulturels auxquels elle s'inté- faits atteints au cours des six

chant à faciliter, à accroître et à améliorer l'information des masses par des moyens tels que la presse, l'édition, la radio, la télévision. Elle encouragera ceux qui disposent de ces moyens d'information à servir la compréhension internationale et le progrès social.

12 L'Unesco, prenant d'abord en considération les besoins des pays dévastés, élargira progressivement, dans la mesure de ses possibilités, en une action plus générale tendant à élever le niveau de l'éducation, de la science et de la culture, l'ef-

fort qu'elle consacre actuellement à la reconstruction.

13 L'Unesco accordera une attention croissante aux besoins d'ordre éducatif, scientifique et culturel des pays insuffisamment développés du point de vue économique, tout en respectant l'originalité de leur culture.

14 L'Unesco apportera un intérêt constant aux problèmes de sa compétence qui se posent dans les territoires sous tutelle et les territoires non autonomes, et ceci en conformité avec les besoins et les traditions des populations et en collaboration avec les autorités locales par l'entremise des Etats chargés de l'administration de ces territoires.

15 L'Unesco s'efforcera d'associer le plus possible la jeunesse à l'exécution de son programme et à la propagation de l'esprit qui l'inspire et, à cet effet, elle s'attachera à obtenir notamment la coopération des éducateurs et des dirigeants de mouvements de jeunesse.

16 L'Unesco se tiendra en liaison avec les organisations internationales non gouvernementales de travail et, par l'intermédiaire des commissions nationales, avec les organisations nationales du travail afin de les encourager à participer activement à l'exécution du programme de l'Unesco.

17 L'Unesco contribuera à diffuser la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, à promouvoir l'adhésion aux principes qui y sont contenus et à encourager la réalisation des conditions d'ordre éducatif, scientifique et culturel nécessaires à une meilleure application de ces principes.

18 Dans toutes ses activités, l'Unesco aura comme principal souci de servir la cause de la paix à laquelle elle est consacrée.

LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DU MATÉRIEL ÉDUCATIF, SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

L'UNESCO a attiré l'attention de ses Etats Membres sur une recommandation adoptée à Beyrouth par la Conférence générale, leur demandant d'examiner les réglementations et pratiques nationales existantes en ce qui concerne l'importation et l'achat du matériel éducatif, scientifique et culturel, en vue d'introduire ou d'étendre un traitement spécial de faveur pour ce matériel. L'Organisation leur a envoyé également une étude sur les obstacles d'ordre économique qui s'opposent à la libre circulation du matériel éducatif, scientifique et culturel et sur le traitement préférentiel parfois accordé à ce matériel. Cette étude définissait, en termes généraux, les obstacles en question.

L'Unesco a aussi proposé que les Etats Membres examinent les réglementations et pratiques en vigueur en ce qui concerne l'importation et l'achat de ce matériel. Il s'agit du contrôle des changes, des droits de douane, des contingents, des taxes à la vente et taxes intérieures de même nature, et de la réglementation des exportations.

Projets de l'Unesco

L'UNESCO a également mis sur pied plusieurs projets tendant à réduire ou à éliminer certains des obstacles d'ordre économique qui entravent la libre circulation du matériel éducatif, scientifique et culturel. C'est en se fondant sur les conclusions des enquêtes effectuées que le Secrétariat a élaboré le plan de travail qui doit être soumis à l'examen de la Conférence. Ce plan reflète les efforts accomplis par l'Organisation dans deux sens différents : A) réduire les tarifs douaniers applicables au matériel éducatif, scientifique et culturel, avec l'aide et les conseils de la troisième session de la Conférence des Parties contractantes à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce (G.A.T.T.); B) atténuer les effets des restrictions de change en élaborant, avec le concours de la Commission économique pour l'Europe, un plan visant à satisfaire les besoins des pays européens, par voie de traités de commerce applicables à ce matériel.

L'Unesco a profité de la réunion à Annecy (France) de la troisième session de la Conférence des Parties contractantes à l'Accord général sur les Tarifs douaniers et le Commerce pour soumettre à l'examen de cette assemblée un certain nombre de mesures destinées à réduire ces obstacles. Le Directeur général a présenté à la Conférence d'Annecy une étude sur les

Lors de la session tenue à Beyrouth l'an dernier, la Conférence générale de l'Unesco a chargé le Secrétariat d'étudier les obstacles qui entravent la libre circulation du matériel éducatif, scientifique et culturel, ainsi que des personnes, et qui résultent des règlements relatifs au change et aux douanes, des problèmes de transport, et de toutes autres lois et réglementations. La Conférence a aussi chargé le Secrétariat de soumettre des propositions sur les mesures à recommander aux Etats Membres pour éliminer ces obstacles.

Les progrès accomplis ces derniers mois ont permis la rédaction d'un plan de travail qui doit être soumis à la Conférence générale, lors de sa quatrième session. Ce plan porte uniquement sur les règlements relatifs au change et aux douanes, et sur les obstacles à la libre circulation internationale des personnes.

obstacles d'ordre commercial à l'importation et à l'exportation du matériel éducatif, scientifique et culturel, accompagnée d'une liste d'articles présentant ces caractères. Il a invité les Parties contractantes à comprendre ces articles dans leurs négociations et à prendre en considération l'intérêt qu'il y aurait à développer au maximum le commerce international de ces produits. Il leur a aussi soumis pour examen le texte du projet d'accord visant à faciliter la circulation internationale des livres, journaux et périodiques, préparé par le Secrétariat, et les a invitées à adresser des observations à l'Unesco sur ce point. Enfin, il leur a demandé de conseiller l'Unesco sur les mesures d'ordre pratique qu'elle pourrait prendre, en exécution de son mandat, pour réduire les obstacles commerciaux à la circulation du matériel éducatif, scientifique et culturel.

Conformément aux vœux de cette Organisation, la Conférence a aussi étudié plus particulièrement la question de l'abaissement, par voie de négociations bilatérales, des droits de douane applicables à certaines catégories de matériel éducatif et elle a fait inscrire à son procès-verbal que les gouvernements s'efforceraient de tenir compte, dans toute la mesure du possible, des objectifs de l'Unesco au cours de leurs négociations sur les tarifs douaniers.

Le Groupe de Travail créé à cet effet pour la Conférence a étudié avec attention les problèmes signalés par le Directeur général et il a conclu que l'Unesco n'a pas de meilleur moyen d'atteindre ses objectifs dans ce domaine, que de patronner la conclusion d'un accord international visant à confirmer et à étendre les mesures préférentielles dont bénéficie actuellement, dans de nombreux pays, le matériel éducatif, scientifique et culturel. Le Groupe de Travail a rédigé ensuite un projet d'accord sur l'importation de ce genre de matériel, projet qui a été transmis à l'Unesco et doit être soumis à la Conférence générale aux fins de discussion.

Aide apportée par la Commission économique pour l'Europe (E.C.E.)

L'UNESCO a essayé en même temps de réduire les obstacles à la libre circulation du matériel éducatif et scientifique qui résultent du contrôle des changes et des contingents. C'est ainsi que le Secrétariat de la Commission économique pour l'Europe et celui de l'Unesco ont examiné conjointement des plans visant à satisfaire les besoins des pays européens en matériel de ce genre, et qu'ils ont finalement abouti à un accord fixant une ligne de conduite commune.

En application de ce plan, l'Unesco soumettra à la Commission économique pour l'Europe, un état des besoins de la plupart des pays européens, en ce qui concerne le matériel et les appareils scientifiques, ainsi que le matériel d'enseignement du premier degré. La Commission économique pour l'Europe communiquera cette liste à ses Etats Membres et l'examinera officiellement avec des représentants du monde du commerce, en vue de mettre en rapport les importateurs et les exportateurs éventuels et de faciliter la conclusion de marchés entre acheteurs et vendeurs.

Sur la première liste figurera uniquement le matériel d'enseignement primaire et scientifique le plus important. Si elle reçoit un accueil favorable, le Secrétariat de l'Unesco établira, à l'intention de l'E.C.E. d'autres états de ce genre, portant notamment sur le matériel de presse, de radio et de cinéma, la documentation, etc.

En s'inspirant des résultats de cette première expérience, il est proposé que l'Unesco établisse, avec la Commission économique pour l'Amérique latine et la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, des rapports de travail analogues à ceux qu'elle entretient avec l'E.C.E.

La circulation des personnes

Le Secrétariat a étudié le problème des obstacles à la libre circulation internationale des personnes et, en particulier, la documentation réunie sur ce sujet par le Conseil économique et social des Nations Unies et par sa Commission des Transports et Communications.

A la suite de ces travaux, le Secrétaire général des Nations Unies a conclu qu'il convenait de procéder à une étude plus approfondie de la question avant de recommander de nouvelles mesures sur le plan international, ce qui donne à penser que, pour l'instant, la situation ne subira pas de changements notables, tout au moins dans les cas où l'identité et la profession du voyageur n'entrent pas en ligne de compte.

Cependant, du point de vue de l'Unesco, il y aurait intérêt à distinguer le cas des personnes se déplaçant pour des motifs d'ordre éducatif, scientifique et culturel et qui, en raison de leur profession ou de leurs fonctions, pourraient être admises à bénéficier d'un traitement de faveur minimum en ce qui concerne les passeports et autres formalités.

Obstacles d'ordre financier

LES passeports et les formalités au passage des frontières ne constituent pas, toutefois, les seuls, ni même les plus importants obstacles que rencontrent les personnes qui se déplacent à des fins intéressantes à l'Unesco. Dans les circonstances actuelles, le principal obstacle aux déplacements est d'ordre financier. Bien qu'une amélioration de la situation monétaire internationale soit de nature à réduire ces difficultés, l'Unesco estime que les pays intéressés pourraient prendre des mesures en vue d'augmenter le contingent de devises allouées aux personnes qui se déplacent à des fins éducatives, scientifiques ou culturelles.

Il serait également possible de remédier partiellement à ces difficultés en accroissant le nombre de bourses ou subventions octroyées à des étrangers, et en généralisant les dispositions qui permettent d'accorder, à certaines catégories de voyageurs, des réductions sur le prix des transports.

En outre, les pays « hôtes » pourraient examiner s'il leur est possible d'accorder de généreuses subventions aux boursiers étrangers, afin de compléter les devises qui leur sont allouées par leur pays.

LES CHANTIERS INTERNATIONAUX DE VOLONTAIRES

DES sa création, l'Unesco avait reconnu l'importance des chantiers internationaux pour l'œuvre de reconstruction et pour la compréhension internationale. En 1947, elle devait collaborer, dans le cadre d'un programme limité, à quatre chantiers, organisés par différentes associations en France, en Tchécoslovaquie, en Belgique et en Pologne. Des représentants de l'Unesco visitèrent ces chantiers, y travaillèrent, y vécurent pendant quelques jours la vie des volontaires et participèrent à leurs activités culturelles.

Les représentants de l'Unesco furent convaincus que ces chantiers, par les possibilités d'éducation qu'ils offrent, pouvaient devenir des centres importants pour la diffusion des idées et des principes de l'Unesco.

Les représentants de l'Unesco ont pu également se rendre compte des problèmes qui se posent aux organisateurs de chantiers et élaborer, sur la base de ces observations, un programme plus général.

Conférence de coordination.

AFIN d'assurer l'échange des idées et des expériences, et le meilleur rendement des efforts de chacun, l'Unesco réunit en avril 1948 les dirigeants des chantiers et ceux des associations qui recrutent les volontaires. Dix-neuf organisations répondirent à cet appel. Les problèmes techniques de l'organisation des chantiers furent étudiés à cette occasion, ainsi que les moyens de les résoudre grâce à une coopération entre organismes différents, à l'appui des gouvernements, et à l'aide de l'Unesco.

A l'issue de ces travaux, un Comité de coordination des Chantiers Internationaux de Volontaires fut institué. Ce Comité

LORS DE SA DERNIERE SESSION, LA CONFERENCE GENERALE A PRIE LE DIRECTEUR GENERAL DE PREPARER UN RAPPORT DETAILLE SUR LE PROGRAMME ETABLI PAR L'UNESCO.

VOICI UN RESUME DE CE RAPPORT QUI RELATE L'HISTOIRE ET LES ACTIVITES DES CHANTIERS INTERNATIONAUX DE VOLONTAIRES.

restreint peut inviter les représentants de tous organismes intéressés à assister à ses réunions et à participer à son activité. L'Unesco fournit le Secrétariat de ce Comité.

Le Comité, qui se réunit environ une fois par mois, facilite les échanges de renseignements techniques et organise une publicité commune. A chaque réunion, les assistants s'aident mutuellement à résoudre leurs problèmes : recrutement et échange des volontaires, visas, voyages, etc., etc. Le Comité permet aussi à l'Unesco de bénéficier des conseils et de l'aide des associations qui s'occupent d'organiser des chantiers de volontaires.

A la deuxième Conférence des Organisations de Chantiers de volontaires, qui se tint à la Maison de l'Unesco en mars 1949, le nombre des organisations représentées atteignait 27, et l'intérêt qu'offrait pour elles la Conférence est prouvé par le fait que, sur les 45 délégués, 22 étaient venus d'Autriche, de Tchécoslovaquie, du Danemark, de Hollande, de Roumanie, de Suède, de Suisse et de Grande-Bretagne, bien que l'Unesco ne payât pas les frais de voyage. Ces délégués appartenaient à des organismes internationaux ou nationaux essentiellement différents par leurs buts et leur idéologie.

La Conférence devait solliciter l'aide de l'Unesco. Ayant apprécié toute la valeur de la coopération internationale au cours de l'année qui venait de s'écouler, la Conférence recommandait en outre qu'une coopération fût établie sur le plan national, entre

les organisations de chantiers internationaux, et entre ces organisations et les Commissions nationales de l'Unesco. De plus, les délégués décidaient d'appliquer, au cours de l'été 1950, un programme commun avec la participation de toutes les associations et un Comité spécial fut chargé de l'étude de ce projet.

Différentes sortes de chantiers.

IL existe deux sortes de chantiers : les chantiers qui groupent de 20 à 50 volontaires, et qui entreprennent généralement des travaux de réparation ou de construction de courte durée, et les chantiers qui fonctionnent pour la plupart dans les pays d'Europe orientale pour la construction de lignes de chemins de fer, de canaux, etc., et où les volontaires, groupés en brigades nationales à effectifs variables, sont souvent au nombre de plusieurs milliers.

Au cours de l'été 1948, 135 Chantiers internationaux ont été organisés dans 23 pays différents, et l'effectif total des volontaires s'élevait approximativement à 50.000. Au cours de l'été 1949, d'après les plans prévus, 141 chantiers seront organisés dans 19 pays différents, pour la construction ou la réparation de routes, le reboulement et la lutte contre les inondations, les travaux agricoles, la construction ou la remise en état d'écoles, d'hôpitaux, d'églises, de maisons, de terrains de jeux, de centres et d'auberges de jeunesse, et à

diverses fins sanitaires, sociales ou éducatives.

Il n'apparaît pas, d'après ces chiffres, qu'il y ait eu une augmentation du nombre total des chantiers, par rapport à 1948. Mais il y a lieu de noter que les organismes des pays de l'Est de l'Europe, affiliés à la Fédération mondiale de la Jeunesse démocratique, ont consacré tous leurs efforts, cet été, à l'organisation du grand rassemblement de la jeunesse de Budapest et que, pour cette raison, un seul chantier international sera organisé à titre symbolique dans ces pays. Pour tous les autres pays, l'augmentation réelle du nombre des chantiers est de l'ordre de 50 %.

L'aide de l'Unesco.

L'UNESCO reste en contact permanent avec les organisations et leur fournit une assistance et des conseils pour la solution de leurs problèmes généraux ou particuliers.

Au cours des mois qui précèdent la saison d'été, l'Unesco reçoit chaque jour la visite de quantité de jeunes gens, désireux de s'inscrire à un chantier. D'autres demandes de renseignements lui parviennent par le courrier, de particuliers ou d'organismes divers, d'écoles et d'universités, etc., etc. Aussi l'Unesco a-t-elle peu à peu pris sur elle de rassembler et de diffuser des informations sur tout ce qui concerne les chantiers internationaux de volontaires.

Afin de répondre à un besoin universellement reconnu, l'Unesco

a entrepris de participer aux activités culturelles d'un certain nombre de chantiers : elle leur envoie des collections de livres, des renseignements sur les pays où ces chantiers sont installés, et les fait visiter par ses représentants.

L'avenir ?

EN 1948, 40 de ces collections de livres ont été envoyées et distribuées dans onze pays dévastés par la guerre. Les ambassades et les légations étrangères à Paris ont fourni des documents sur leurs pays respectifs. Chaque collection comprenait 300 titres en anglais, français et allemand. Au cours des mois d'hiver, ces ouvrages ont, autant que possible, été prêtés à des centres de jeunesse, des clubs d'étudiants ou des écoles.

Afin d'éveiller l'intérêt du public envers les chantiers internationaux, leur assurer des appuis officiels et favoriser le recrutement des volontaires, l'Unesco a entrepris de faire connaître leurs activités, en coopération avec les organisateurs de ces chantiers.

L'intérêt envers les chantiers s'accroît rapidement. Partout, de nouveaux groupements sont constitués, et l'on fait des projets pour faire participer la jeunesse au développement des différents pays, grâce à l'action constructive des chantiers.

Toutefois, si le nombre des organisations et des chantiers augmente, ces derniers n'absorbent guère plus de la moitié des volontaires, dans la plupart des pays. Les obstacles à leur développement sont multiples : difficultés à trouver un programme de travail, à se procurer les outils et l'équipement nécessaires, à obtenir des visas et des facilités de voyage; réglementation des devises; vacances trop courtes. Certains gouvernements prennent déjà des mesures pour remédier à quelques-unes de ces difficultés.

LA CIRCULATION INTERNATIONALE DES PUBLICATIONS

LE libre échange des idées et connaissances entre les peuples est l'une des premières conditions du progrès intellectuel et de la compréhension internationale, qui sont, à leur tour, les conditions de la paix mondiale.

Aussi importe-t-il au plus haut point de faciliter la circulation des publications. De tous les véhicules d'idées ou moyens d'information des masses, la parole imprimée reste, en effet, le plus efficace, en raison de son caractère durable et de sa précision.

Aux termes du projet d'accord sur la circulation internationale des publications, les parties contractantes s'engageraient à ne maintenir et à n'imposer aucune limitation d'aucune sorte à l'entrée des publications sur leur territoire. Elles s'engageraient à abolir tous droits de douane frappant les publications d'autres parties contrac-

l'Unesco et l'Organisation internationale du Commerce arbitraient le différend.

LE MATÉRIEL AUDITIF ET VISUEL

LE projet d'accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique et culturel, a été soumis par l'Unesco à la signature des Etats membres, mais jusqu'ici aucun d'eux ne l'a signé.

Cet accord vise à la suppression de tous droits de douane ou contingentement auxquels est soumise l'importation de films et d'autre matériel auditif et visuel présentant ce caractère, y compris les films fixes, les microfilms, les enregistrements sonores, les plaques pour appareils de projection, les affiches, cartes et tableaux muraux.

Dans tous les cas ce matériel



tantes, et notamment tous frais, taxes, charges ou droits intérieurs qui ne sont pas perçus sur leurs propres publications nationales, à l'exclusion des taxes, frais, charges ou droits sur certains articles importés en franchise.

De plus, les parties contractantes, dont la législation n'institue pas un système de contrôle des changes, s'engageraient à ne soumettre à aucun contingentement l'importation de leurs publications respectives.

Les publications visées sont toutes les publications de caractère éducatif, scientifique et culturel; les publications destinées aux bibliothèques et collections publiques; les publications destinées aux bibliothèques et collections des institutions publiques d'enseignement; les publications destinées aux institutions culturelles et de recherche, publiques ou privées; les publications destinées aux bureaux ou centres de distribution et d'échange des publications officielles des gouvernements, des N.U. et des Institutions spécialisées; ainsi que les publications distribuées par l'Unesco et les publications en caractères Braille; enfin, les publications de propagande touristique, à condition qu'elles soient publiées par des organisations officielles ou sous le patronage de ces organisations, pour distribution gratuite par les organisations étrangères correspondantes, et qu'elles ne contiennent aucune publicité commerciale.

Différents articles prévoient qu'il sera tenu compte de la législation nationale en la matière. Mais, au cas où des restrictions édictées par l'une des parties contractantes, provoqueraient des représentations d'une autre partie,

doit être conçu essentiellement pour instruire, informer, sauvegarder, accroître ou diffuser les connaissances, et développer la compréhension et la bonne entente entre les peuples.

Un certificat accompagnant le matériel attestera qu'il est bien de caractère éducatif, scientifique ou culturel, et qu'il peut bénéficier de l'exemption prévue. Ce certificat pourra être établi par les services nationaux compétents ou par l'Unesco.

Le projet d'accord prévoit également que les parties contractantes examineront en commun les moyens de réduire au minimum les restrictions à la circulation internationale du matériel éducatif et scientifique qui ne sont pas visées par cet accord.

LE TEXTE DE LA G.A.T.T.

PENDANT que l'Unesco travaillait à son projet d'accord sur l'importation des livres, journaux et périodiques, l'Assemblée de Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs et le commerce (G.A.T.T.) avait des préoccupations analogues. Au cours de sa troisième session, tenue à Annecy au printemps dernier, la G.A.T.T. recevait du Directeur général de l'Unesco une « Note concernant les barrières douanières à l'importation et à l'exportation du matériel éducatif, scientifique et culturel ». (Voir aussi page 7).

Après un examen attentif des méthodes propres à amener une réduction des barrières douanières à la circulation internationale de ce matériel, un groupe d'étude spécial aboutissait à la conclusion que le meilleur moyen pour

AU cours de sa session de l'an dernier, la Conférence générale de l'Unesco avait prié le Directeur général de faire établir un projet d'accord concernant l'importation des livres, journaux et périodiques. Ce projet, établi par le Secrétariat en consultation avec le Service juridique des Nations Unies, sera présenté à la Conférence générale au cours de sa prochaine session avant d'être soumis aux gouvernements pour signature.

Il fait suite au projet d'accord visant à faciliter la circulation internationale du matériel auditif et visuel de caractère éducatif, scientifique et culturel qui a été approuvé par la Conférence générale l'an dernier et soumis depuis à la signature des Etats membres.

Ces deux projets sont destinés à promouvoir la libre circulation des idées par le mot et l'image et à servir la cause de la compréhension internationale, conformément aux buts de l'Unesco.

l'Unesco d'atteindre cet objectif serait d'encourager la conclusion d'un Accord international, prévoyant l'extension et la généralisation du traitement de faveur consenti à ce matériel par différents pays. Le Groupe de travail établi ensuite un avant-projet d'accord sur l'importation du matériel éducatif, scientifique et culturel des catégories suivantes : a) livres et publications; b) œuvres d'art et autres objets de caractère éducatif, scientifique ou culturel; c) matériel visuel et auditif de caractère éducatif, scientifique ou culturel.

Ce texte est également soumis à l'examen de la Conférence générale. Mais le Secrétariat de l'Unesco souligne dans son rapport que le texte de la G.A.T.T. concerne, outre le matériel visé par les deux projets cités plus haut, certains autres articles, classés sous la catégorie « œuvres d'art ». Il appartiendra donc à la Conférence générale de décider s'il y a lieu de prévoir deux textes séparés ou un Accord général unique visant à faciliter la circulation internationale de différentes catégories de matériel éducatif, scientifique et culturel.

RECONSTRUCTION ET DÉVELOPPEMENT DES BIBLIOTHÈQUES

DANS la conception primitive, le Centre d'Echange des Publications de l'Unesco n'avait pas à s'occuper de la distribution effective des livres. Dans beaucoup de cas, ce Centre s'est, néanmoins, trouvé dans l'obligation d'accepter des dons de livres qu'il devait lui-même distribuer aux bibliothèques de différents pays, les donateurs n'étant pas en mesure, ou pas désireux, d'intervenir après la remise de leur don à l'Unesco. L'an dernier, par exemple, le Gouvernement français a offert

25.000 volumes d'œuvres classiques françaises, en demandant à l'Unesco d'en assurer la répartition.

C'est tous les jours ou presque, que le Centre d'Echange fait circuler des listes de publications que des bibliothèques, des sociétés savantes ou des donateurs privés lui ont offertes pour qu'il les distribue. Grâce aux demandes qu'adressent en retour les destinataires de ces listes, les publications changent de mains et un mouvement continu est assuré entre les différents pays. Le Centre d'Echange y prend une part active en fournissant des renseignements sur les besoins ainsi que sur les moyens de transport et très souvent même en prenant à sa charge les frais d'expédition de livres offerts. C'est ainsi que des exemplaires d'ouvrages en excédent ou incendus, qui, sans cela auraient été mis au pilon comme papier de rebut, parviennent en fin de compte entre les mains des lecteurs qui n'auraient jamais eu l'occasion de les lire.

Dans ce domaine de la reconstruction des bibliothèques, les centres nationaux jouent un rôle particulièrement important. Certains de ces centres ont été créés ou sont soutenus par l'Unesco. Il en est ainsi du British National Book Centre, le Canadian Book Centre et le United States Book Exchange, Inc., anciennement American Book Centre.

Le programme CARE-Unesco, envoi de livres, entrepris en 1949, constituera également une contribution majeure à la reconstruction. Les sommes engagées dans ce programme seront finalement de l'ordre de deux millions de dollars. Grâce à lui, les bibliothèques des pays dévastés par la guerre pourront recevoir des livres qui leur font défaut dans les domaines suivants : art vétérinaire, agriculture, biologie, chimie, technique, géologie, bibliothéconomie, mathématiques, physique, physiologie, psychologie, sociologie et statistique.

L'ÉGYPTE ET LES PAYS-BAS ADOPTENT LES BONS DE LIVRES

IL est maintenant loisible à un étudiant d'Alexandrie de commander à Amsterdam des livres importants pour ses recherches, et de les payer en « bons de livres » de l'Unesco. Cette possibilité lui a été offerte par la récente adhésion de l'Égypte et des Pays-Bas au système des « bons de livres » internationaux mis en œuvre par l'Unesco en décembre 1948.

L'Égypte est disposée à utiliser les « bons » tant pour l'achat que pour la vente des livres. Elle doit recevoir incessamment une première tranche de « bons » dont la valeur s'élève à 15.000 dollars. Pour la vente de ces « bons » en Égypte, le gouvernement du Caire a désigné l'Administration générale des Affaires culturelles du Ministère de l'Éducation. Tous les libraires égyptiens peuvent donc accepter en paiement des « bons » de l'Unesco pour leurs livres.

La participation des Pays-Bas à ce système se limitera à la vente des livres. Le « Stichting Graafsch Export Centrum » (N.Z. Voorburgwal 58-60, Amsterdam-C.) a été autorisé à recevoir toutes les commandes de l'étranger pour des livres publiés dans les Pays-Bas et devant être payés en « bons de livres ».

NEUF PAYS UTILISENT LES « BONS DE LIVRES »

CES deux adhésions portent à neuf le nombre des pays qui se sont mis d'accord à ce jour pour utiliser les « bons de livres » de l'Unesco. Ce sont l'Égypte, la France, la Hongrie, l'Inde et la Tchécoslovaquie — pays acheteurs et vendeurs à la fois; les Etats-Unis, les Pays-Bas et la Suisse — pays qui limitent leur participation à la seule vente des livres.

D'autre part, l'Unesco a annoncé que la validité des « bons » actuellement en circulation, validité prévue à l'origine pour une période expérimentale de dix mois, a été étendue jusqu'à la fin de 1950.

La Tchécoslovaquie, qui a profité dès le début des avantages offerts par le système mis au point par l'Unesco, a déjà utilisé tous les « bons », d'une valeur de 27.000 dollars, qu'elle avait achetés ou obtenus en dons. Les Tchécoslovaques ont demandé qu'on leur permette de vendre à leurs bibliothèques une nouvelle tranche de 20.000 dollars.

LES COMMUNAUTÉS D'ENFANTS

RECONNAISSANT l'intérêt et l'importance que présentent les communautés d'enfants, le Secrétariat de l'Unesco a convoqué en juillet de l'année dernière, à Trogen (Suisse), une conférence internationale sur les problèmes des enfants victimes de la guerre, à laquelle ont assisté trente-cinq experts ou directeurs de communautés d'enfants de douze pays, ainsi que des observateurs du Bureau international d'Education et du Fonds international de Secours à l'Enfance.

Les experts ont constaté que les principales difficultés des communautés d'enfants proviennent du manque de fonds et de matériel; et ils ont souligné la nécessité de fournir à ces communautés des marchandises et des services à titre gratuit. Comme les méthodes d'éducation y sont en général très différentes des méthodes classiques, ces communautés ne sont guère aidées par les pouvoirs publics et dépendent presque exclusivement de l'initiative privée. La Conférence de Trogen a montré que l'une des tâches les plus urgentes et les plus utiles devait être de créer, de reconstituer ou de faire vivre des communautés d'enfants.

L'un des résultats de la Conférence a été la création d'une Fédération internationale des Communautés d'Enfants (IFCC), qui a son siège à Trogen. Cet organisme est chargé de dresser la liste des communautés d'enfants qui existent dans le monde, de favoriser entre elles les échanges d'enfants ou de professeurs, de coordonner les recherches et de diffuser des informations à leur sujet. Le Secrétariat de l'Unesco apporte son appui à la Fédération et il a financé quatre réunions de son Comité exécutif.

Tant directement que par l'intermédiaire de ses Commissions nationales, l'Unesco a encouragé dans chaque pays la création d'associations nationales des communautés d'enfants et la nomination de correspondants nationaux de l'IFCC.

Les enquêtes de l'Unesco

L'UNESCO est en liaison avec plus de cent communautés d'enfants, situées dans les pays suivants : Allemagne, Belgique, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas et Suisse. Elle a reçu, sur les buts, l'organisation et les méthodes d'enseignement de chacune de ces communautés des rapports détaillés, souvent accompagnés de photographies, de dessins, de statistiques, etc.

L'Unesco a procédé à une étude méthodique des besoins des communautés d'enfants, et publié des listes de leurs besoins communs ou individuels, compte tenu de leur emplacement, de leur type, de la catégorie d'enfants dont elles s'occupent (enfants mentalement déficients, délicats, de caractère difficile, etc.).

Ces listes ont paru en anglais, en espagnol et en français dans les publications de l'Unesco; elles ont été distribuées à diverses institutions des pays donateurs et à tous les intéressés en général. L'Unesco s'est efforcée de mettre dans chaque cas les communautés en rapport avec les personnes ou les institutions le mieux à même de les aider; elle a ainsi multiplié les liens internationaux indispensables à une meilleure compréhension entre les peuples.

Des appels en faveur des enfants



Communautés d'enfants. L'Unesco a, de son côté, fait savoir aux organisations privées compétentes combien une aide de leur part serait souhaitable.

“ Républiques d'enfants ”

UN stade d'études international a, d'autre part, été organisé pour les professeurs des deux sexes désireux d'améliorer leur formation professionnelle et de faire bénéficier de leurs connaissances leurs collègues étrangers. Ce stage, qui a duré quinze jours, s'est tenu en juillet au Hameau-Ecole de Longueuil-Amel (Oise).

Lors de sa dernière session, tenue à la Maison de l'Unesco au mois de juin, le Comité exécutif de l'IFCC a examiné un modèle de journal international préparé par un spécialiste, et décidé de faire circuler ce modèle dans toutes les communautés d'enfants, pour favoriser la création d'un journal international qui serait rédigé en collaboration par toutes les communautés, et contribuerait à développer la compréhension internationale, en resserrant les liens entre ces communautés.

Au cours de cette même session, un membre du Comité exécutif, M. Richard, a été chargé de préparer un projet de création d'une « Maison de l'Unesco », à Trogen. Un centre international de ce genre permettrait aux enfants de différentes communautés et à leurs professeurs de se réunir pour des stages de 3 à 6 mois. Ces stages donneraient aux participants une certaine expérience pratique de la compréhension internationale tout en faisant bénéficier les enfants d'une meilleure orientation professionnelle sur le plan international.

victimes de la guerre, ont été lancés par la voie de la presse, à la radio, ou à l'occasion d'expositions. Les donateurs éventuels peuvent s'adresser à l'IFCC, à la Fédération nationale française des Communautés d'enfants ou aux correspondants nationaux de ces organisations.

L'Unesco a participé le mois dernier à l'organisation d'un camp national d'enfants, sur les terrains de la « République d'Enfants » de Moulin-Vieux, près de Lavaldens (Isère), France. Le camp groupait une cinquantaine d'enfants des deux sexes, âgés de 12 à 17 ans, et choisis parmi les membres des communautés d'enfants victimes de la guerre. Au programme figuraient des cours de culture physique, des leçons sur le folklore de différents pays, des causeries sur les problèmes d'actualité et des excursions dans les environs. Les enfants participaient à l'organisation et à la direction du camp. Ils ont acquis ainsi, en matière de coopération internationale, une expérience dont ils pourront faire ensuite profiter leurs communautés respectives.

Les ressources des communautés étant modestes, les frais d'organisation matérielle du camp, soit environ 3 millions de francs (ou 11.000 dollars) ont été en grande partie couverts par voie de souscription publique. La commission nationale française pour l'Unesco a demandé au cours de la première semaine de juin, à chaque élève de l'enseignement primaire, secondaire et technique de verser un franc pour cette œuvre : de cette façon, plus de la moitié de la somme nécessaire a pu être remise à la fin de juin au Trésorier de la Fédération nationale française des



Une leçon dans un musée d'histoire naturelle.

POUR UN CONSEIL DE L'ART COLONIAL

PARMI les manifestations les plus remarquables du « Mois des colonies » qui vient de se terminer, il faut citer l'exposition d'art colonial primitif — consacrée en fait presque exclusivement à l'art nègre de l'Afrique occidentale. Voyageant en Afrique, en 1944, j'avais été profondément frappé par la diversité et la richesse de cet art traditionnel, et surtout par sa vigueur et sa qualité. Cette exposition ne fait que renforcer l'impression que j'avais eue alors.

L'Afrique occidentale nous a donné les bronzes et les terres cuites d'Ife, dont le style classique, unique dans l'Afrique noire, pose un passionnant problème historique, récemment évoqué dans le « Sunday Times ». Elle nous a donné aussi les poids si ravissants utilisés par les peseurs d'or Achantis, les costumes somptueux qui servent dans les nombreuses cérémonies indigènes; les bronzes de Bénin dont la barbarie atteint à la splendeur; les sculptures sur bois dont les sculpteurs occidentaux modernes s'efforcent de retrouver la vigueur spontanée et le sens de la forme; les masques d'une infinie diversité dont certains sont généralement considérés comme étant de style purement nègre, tandis que d'autres évoquent l'Extrême-Orient, ou encore les Peaux-Rouges ou les boîtes de nuit les plus excentriques de New-York; masques comiques à mâchoire articulée comme celui de Charlie MacCarthy, masques terri-

dentale, dans presque tous les domaines, se développait et évoluait avec une vitalité, une diversité d'expression incomparables.

Hélas! en Afrique occidentale comme presque partout ailleurs, cet art primitif disparaît rapidement. Les objets d'art eux-mêmes disparaissent, victimes de la négligence, ou, dans le cas des masques et des sculptures en bois, des ravages des termites; les techniques traditionnelles des sculpteurs et des tisserands tombent en désuétude; les vieilles pratiques religieuses sont de plus en plus négligées à mesure que l'antique structure de la société africaine s'effondre sous les coups de notre civilisation occidentale — ou plutôt sous l'action des forces destructrices, économiques et techniques qui en émanent, car la civilisation elle-même n'a nullement pris racine en Afrique noire.

A mon avis, les puissances coloniales ont une grave responsabilité en la matière. Et tout d'abord, elles devraient se préoccuper plus activement de recueillir, de protéger et de faire connaître tous les monuments de l'art traditionnel des peuples primitifs dont elles ont la charge.

Mais l'art primitif lui-même risque de disparaître même si l'on parvient à loger, à abriter et à faire connaître tous les objets d'art de toutes les colonies; le sort qui l'attend est celui du Dronce ou du grand pingouin. Si nous ne faisons rien pour l'éviter, les peuples primitifs du monde entier seront réduits à n'être plus qu'une nouvelle sorte de prolétariat — un véritable appendice donné par la géographie aux grands centres de la civilisation industrielle. Ils perdront un

par Julian HUXLEY
ancien Directeur général
de l'Unesco

fians des génies du mal, masques d'ivoire d'une raideur toute médiévale, masques d'animaux étonnamment stylisés; l'Afrique nous a donné enfin des figurines qui rappellent l'art étrusque, l'art mélanésien, l'art mexicain antique.

L'ART ET LA VIE

NOUS avons même découvert sur ce continent des formes d'art nouvelles et étranges: si les artistes européens d'après la Renaissance ont inventé le torse sans tête ni membres, les artistes de la Nigéria du sud ont inventé la silhouette sans bras, créant ainsi des chefs-d'œuvre d'esthétique.

L'Afrique occidentale m'a encore appris autre chose. L'art de cette région n'est pas seulement une collection d'objets de musée ou d'exposition: il est une manifestation de la vie. Les poids des Achantis ont servi réellement aux peseurs d'or. Les masques et les costumes ont réellement été portés dans les cérémonies des tribus et des sociétés secrètes; ils servaient à canaliser et à exprimer des émotions puissantes. J'ai pu assister à l'une de ces cérémonies et j'y ai vu un personnage étonnant, entièrement recouvert d'un « habit » en forme de cylindre surmonté d'une sorte de casque en bois sculpté, qui semblait incarner l'esprit même de la forêt équatoriale, dont il surgissait d'une façon vraiment impressionnante; et l'on m'a montré des photographies de cérémonies où danses et costumes concouraient à exprimer avec intensité les résonances étranges et les profondeurs mystérieuses de la vie sauvage.

ÉVOLUTION

ET DÉCADENCE

DIRE que l'art de l'Afrique occidentale est un art primitif ne signifie certes pas qu'il soit rudimentaire ou pauvre: art primitif est une expression qui désigne l'art traditionnel des peuples non industrialisés, dont le niveau technique est encore inférieur à ce que les sociologues appellent civilisation. Traditionnel, il n'est pas nécessairement formaliste: tout récemment encore, l'art d'Afrique occi-

den est un moyen d'expression précieux et irremplaçable tant pour l'individu que pour la conscience collective et pour la fierté nationale.

Il ne servirait évidemment à rien de chercher à conserver cet art indigène dans sa forme traditionnelle, lorsque son fondement social et religieux aura disparu. Ce serait en faire un véritable fossile vivant, un simple objet de musée sans attache aucune avec la vie environnante. Il faut trouver le moyen de développer ces traditions et de les adapter aux conditions nouvelles. Les peuples doivent être fiers de leurs traditions et de leurs gloires historiques, mais leur art doit évoluer si l'on veut qu'il ait un sens actuel. L'artiste et l'artisan doivent pouvoir vivre de leur art; et le groupe doit apprendre à connaître le rôle social des arts dans son évolution.

L'ADAPTATION

IL est faux que l'art traditionnel soit inévitablement voué à l'extinction. Ça et là, il a résolument repris vie. Au cours des voyages que j'ai accomplis pour le compte de l'Unesco, j'ai découvert qu'au Pérou, par exemple, au Guatemala aussi, et chez certains Indiens d'Amérique du Nord, les vieilles traditions s'étaient adaptées avec succès à la vie moderne; de même, en Afrique occidentale, la musique traditionnelle s'adapte et fournit un moyen d'expression à la nouvelle société qui peu à peu remplace l'organisation tribale.

Mais, en général, les résultats et même les efforts sont insignifiants. Les occidentaux semblent aveugles à tout ce qui n'est pas quantitatif. Le volume des exportations et des importations, le pourcentage des enfants qui fréquentent l'école, le nombre des hôpitaux, le chiffre de la population: voilà leurs soucis majeurs. Les Ministères de l'Éducation relèguent l'Art à la place de Cendrillon, ou l'enferment, bien en ordre mais bien mort, dans les musées.

Nous avons créé en Grande-Bretagne un Conseil des Arts, qui a beaucoup fait en faveur du renouveau artistique de notre pays. Mais les colonies sont plus peuplées que la Grande-Bretagne, et les dangers qui menacent les arts indigènes sont bien plus grands que ceux qui menacent ou menaceront jamais les nôtres. Pourquoi donc ne créerait-on pas un Conseil des Arts aux colonies et pour les colonies?

(Art. extrait du Sunday Times, Londres).



S. E. LA PRINCESSE AMRIT KAUR.

UNE COLLABORATRICE DE GANDHI MINISTRE DE LA SANTÉ

par Daniel BEHRMAN

PENDANT les quinze dernières années de la vie du Mahatma Gandhi, une princesse hindoue a travaillé patiemment à ses côtés à la réalisation d'une œuvre immense: la création d'une nation indienne de plus de 300 millions d'âmes. Rajkumari Amrit Kaur a été non seulement la secrétaire mais encore la collaboratrice dévouée du Bapu (Père du peuple hindou). Lorsque Gandhi tomba victime des balles d'un assassin, au mois de janvier 1948, Amrit Kaur s'adressa au peuple hindou:

— Dieu aie pitié de nous et nous donne la force de construire une nation digne du Bapu.

Vingt-sept ans : durée moyenne de la vie aux Indes

Cette femme est aujourd'hui à la tête du ministère de la Santé publique des Indes, appelée à résoudre l'un des plus grands problèmes de l'Inde contemporaine.

Envoyée dès son enfance en France et en Grande-Bretagne, la princesse Amrit Kaur a été élevée dans la religion chrétienne. Toute jeune fille, elle devint l'une des meilleures joueuses de tennis des Indes. Dès l'Université, Amrit Kaur se consacra aux questions d'assistance sociale et de santé publique. Elle s'intéressa également aux droits de la femme et milita dans les organisations féminines.

Collaboratrice de Gandhi, Amrit Kaur suivait rigoureusement ses principes d'ascétisme. Elle porte toujours une simple robe de kandi et se contente de la plus frugale nourriture. Animée du même idéalisme que le Mahatma, Amrit Kaur se consacre à son travail avec toute l'énergie d'une femme moderne.

C'est en 1947, année de manifestations sanglantes et de migrations massives de réfugiés, qu'Amrit Kaur a été nommée ministre de la Santé publique. Les effets de ces troubles n'ont pas tous disparu. La petite vérole et nombre de maladies tropicales existent encore à l'état endémique. Alors que dans les pays occidentaux la durée moyenne de la vie est de soixante ans, elle est aux Indes de vingt-sept ans.

Le gros de la population, dans les villages, ignore tout des principes essentiels de l'hygiène.

On demande un million d'infirmières

AMRIT KAUR mesure l'immensité de sa tâche: elle sait qu'il faut un million d'infirmières pour soigner une population de 300 millions d'âmes, et que ce but ne sera pas atteint avant 1980. L'Inde ne dispose aujourd'hui que de 15.000 infirmières.

Le ministre s'attaque énergiquement à tous ces problèmes: elle a contribué à la création d'un corps d'infirmières et c'est à son intervention qu'est due l'amélioration de leurs conditions de travail. Son objectif est la création « d'un service de santé dont pourront bénéficier tous les Indiens, hommes, femmes et enfants — riches ou pauvres ». Pour y parvenir, pour surmonter tous ces obstacles, des années de travail et de sacrifice sont nécessaires. La crise du logement, les canalisations défectueuses, la disette et la pénurie de médecins comptent parmi les graves problèmes auxquels l'Inde doit faire face. Mais Amrit Kaur a foi en l'avenir: « Chaque pas en avant constitue une étape et celui qui veut lutter arrive généralement à ses fins. »

Le ministre de la Santé s'intéresse également aux questions d'éducation et d'assistance sociale. Elle a fait partie de la délégation indienne aux conférences générales de l'Unesco et a représenté son gouvernement à l'Assemblée mondiale de la Santé qui s'est tenue dernièrement à Rome. Amrit Kaur a déclaré récemment:

— La vie d'un ministre est dure. C'est une suite ininterrompue de visites intéressantes ou quelquefois inutiles, de cérémonies, de réceptions, de réunions. Lorsque je vois le programme chargé de ma journée, je me demande parfois comment en venir à bout. Mais les jours passent, le travail se fait et je n'ai même pas le temps de me sentir fatiguée.

Amrit Kaur va droit au but, sans se soucier du protocole ou des formalités; elle ne peut pas supporter la papéraserie administrative. Dans un discours radiodiffusé, le ministre a déclaré:

— L'indépendance de l'Inde est aujourd'hui accomplie; à nous maintenant de donner à l'Inde la place qui lui revient parmi les nations qui collaborent à la paix du monde.

CONFÉRENCES CONVOQUÉES PAR L'UNESCO

DATE		LIEU
5-11 September	Association Internationale de Sociologie	Oslo
6	Chantiers Internationaux	Maison de l'Unesco
9-12	Comité d'Experts sur l'Administration des Bourses d'Études et Problèmes Connexes	»
12-16	Conférence générale - Association Internationale des Sciences Politiques	»
15-16	Conseil Exécutif - 17 ^e session	»
20-22	Réunion des Volontaires au retour des Chantiers ..	Abbaye de Royaumont

EDUCATION

PROGRAMME DE L'UNESCO

Le programme d'éducation de l'Unesco s'inspire de la conviction que les peuples ne pourront se comprendre — et que, par conséquent, une paix et une sécurité durable ne pourront s'instaurer — tant qu'une double condition ne sera pas remplie; l'existence, dans chaque pays, d'un enseignement ouvert à tous et adapté aux besoins culturels et économiques, et la volonté arrêtée de tous les pays, de mettre l'enseignement au service de la compréhension internationale. Sans cette volonté, en effet, le meilleur des systèmes d'enseignement peut servir indifféremment à des fins belliqueuses ou à des fins pacifiques. Mais il est vrai aussi qu'aucun gouvernement, fût-il animé de la meilleure volonté, ne saurait donner le sens de la compréhension internationale à une population illettrée ou placée, faute de connaissances techniques, dans une situation économique défavorable par rapport aux pays qu'on lui demande de comprendre et de considérer avec amitié. Pas de compréhension humaine pour les ventres vides. Reconnaissant ce fait, nous pourrions dissiper les craintes de ceux qui estiment qu'en aidant les pays à améliorer leurs systèmes d'enseignement, l'Unesco risque de s'écarter de son objectif principal et avoué qui est de travailler au maintien de la paix et de la sécurité. Les stages d'études sur l'analphabétisme, les conférences sur les universités et l'éducation des adultes, les missions d'enquête sur l'enseignement primaire, secondaire et technique, occupent dans le programme une place aussi importante que l'analyse des manuels scolaires et les publications sur la compréhension internationale.

Non que l'Unesco doive adopter dans les deux cas une attitude identique. On peut admettre en principe que la plupart des pays ont le désir, parfois intense, d'améliorer leur enseignement et d'en ouvrir l'accès à un plus grand nombre. En outre, les spécialistes qualifiés ne manquent pas, encore qu'ils soient très inégalement répartis entre les Etats membres.

Aussi, l'Unesco doit-elle, avant tout, instituer des services qui facilitent l'échange des idées, des méthodes et du matériel dans le domaine de l'éducation, de façon à ce que chaque pays puisse bénéficier de l'expérience des autres et créer un enseignement ouvert à tous, adapté à ses besoins propres et aux capacités individuelles de ses citoyens. Le rôle de l'Unesco est ici celui d'un centre de clearing, véritable « marché » où s'élaborent et

se perfectionnent des méthodes de « courtage ».

Pour la compréhension internationale

EN ce qui concerne l'éducation pour la compréhension internationale, l'Unesco doit en revanche être prête à assumer une responsabilité directe. Malheureusement, on se soucie en général bien moins de mettre l'enseignement au service d'une telle cause que de l'utiliser à des fins plus manifestement nationales. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. L'expression « Education

pour la compréhension internationale » couvre un ensemble de notions complexes, et, dans l'état actuel des choses, on ne peut s'attendre à ce que le public soit aussi avide de cette éducation qu'il l'est, par exemple,

d'enseignement technique. En outre, le matériel et les méthodes indispensables pour cette entreprise relativement neuve font tragiquement défaut. Ceux-là mêmes qui se préoccupent le plus de développer l'éducation pour la compréhension internationale, sont loin d'être d'accord entre eux: faut-il préférer les méthodes directes ou les méthodes indirectes? Quel effet une telle éducation aura-t-elle sur le déroulement des événements mondiaux, dans l'avenir immédiat? Ces questions donnent encore lieu à d'importantes divergences de vues. L'Unesco se trouve placée de ce fait devant de lourdes responsabilités auxquelles elle a le désir de ne pas se dérober. De toute évidence, elle ne peut prendre parti pour ou contre les méthodes « directes » ou « indirectes »; elle doit, dans les limites de ses moyens, aider tous les pays à organiser cette éducation de la façon qu'ils jugent la meilleure. Mais, en revanche, elle ne saurait adopter une attitude de neutralité pour ce qui est des objectifs à atteindre: elle doit rappeler constamment à tous les peuples du monde, que l'enseignement, de toute catégorie, et à tous les degrés, a pour mission de développer la compréhension mutuelle entre les peuples. Pour faire face à la situation actuelle, il ne suffit pas que l'Unesco se considère comme un « Centre de clearing » de l'éducation pour la compréhension internationale; l'Organisation doit être prête à prendre plus d'initiatives.

Les indications qui sont données dans le présent numéro au sujet du programme d'éducation permettent de se faire une idée de la façon dont ces principes ont été mis en pratique au cours de ces derniers mois.

par le Dr C. E. BEEBY
Sous-Directeur
général chargé
de l'Éducation

Développement et diversité des stages d'études internationaux organisés par l'UNESCO

VOICI trois ans que le département de l'Éducation de l'Unesco a entrepris d'organiser ou de patronner des séminaires ou stages d'études internationaux sur l'éducation; et, pendant cette période, ont eu lieu sept stages de ce genre, aussi divers en ce qui concerne le lieu de réunion que les sujets étudiés et le choix des participants, puisqu'à la fin de 1949 la France, la Grande-Bretagne, les Etats-Unis, la Tchécoslovaquie, le Honduras, le Brésil et l'Inde auront tour à tour joué le rôle de pays-hôtes; il a été établi un plan prévoyant l'organisation des stages jusqu'en 1953, mais les lieux de réunion n'ont pas encore été fixés. Les sujets étudiés au cours de ces stages avaient trait soit à l'influence de l'enseignement sur les enfants, les adolescents et leurs maîtres, soit, comme ce fut le cas pour les séminaires patronnés par l'Unesco seule ou conjointement avec d'autres organismes à Caracas, au Brésil et dans l'Inde, aux grands problèmes que pose l'éducation des masses. En 1950, des séminaires doivent avoir lieu en Belgique et au Canada.

En 1950, l'effort principal de l'Unesco portera sur des séminaires consacrés à « l'enseignement de la géographie en tant que moyen de développer la compréhension internationale », ainsi qu'à « l'amélioration des manuels, et, en particulier, des livres d'histoire ».

Il est intéressant de signaler qu'en élaborant le programme pour 1951-1952-1953, on s'est souvent inspiré des thèmes de discussion, des suggestions faites par d'anciens stagiaires de l'Unesco, qui à leur retour dans leurs pays respectifs ont entrepris de jouer le rôle d'ambassadeurs de la compréhension internationale. Ce travail de liaison et ces activités complémentaires comptent parmi les aspects les plus fructueux de l'influence des séminaires.



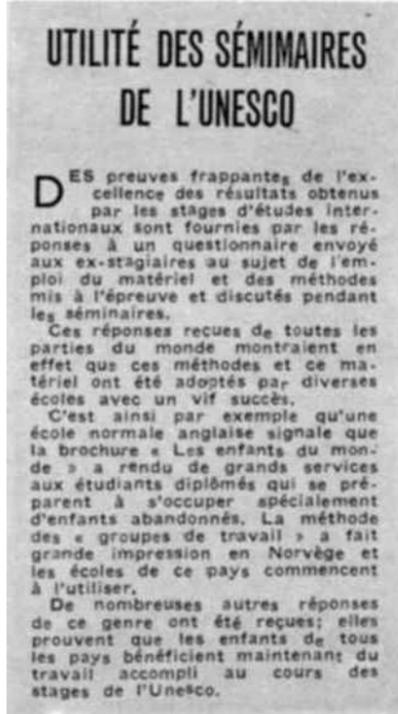
Les labours, à Viani, se font à flanc de montagne; dans ce coin des Andes colombiennes, l'inclinaison moyenne des terres est de 35 à 50°.

DANS LES ANDES UNE COMMUNAUTÉ MODÈLE

AVEC ses 7.500 hectares et ses 6.000 habitants, le village colombien de Viani, situé à 1.600 mètres, altitude limite de la zone du café, est une communauté typique de la chaîne des Andes.

Dans ce cadre rude et escarpé, où des pentes d'une inclinaison moyenne de 35° à 50° dévalent vers d'étroites vallées encaissées, rares sont les terrains plats assez larges pour y construire une maison normale.

La seule route de Viani est la grande rue qui traverse le village et, pour accéder à leurs foyers dispersés, les habitants doivent emprunter des pistes enchevêtrées qui serpentent à flanc de montagne. Les transports se font à dos de cheval ou de mulet et c'est à la main que s'effectuent toutes les opérations agricoles qu'entraîne la culture des principaux produits: café, maïs, anis, bananes et cannes à sucre.



Le sol est presque totalement épuisé après des siècles d'usage et les paysans, privés de moyens, se sentent de plus en plus impuissants à le protéger de l'érosion qui se poursuit.

Le salut de cette région, comme celui de la plus grande partie de la Colombie et d'autres pays de la région des Andes, réside dans une politique de conservation du sol et en particulier dans une lutte énergique contre l'érosion.

C'est parce que Viani est un village rural typique de Colombie que le gouvernement l'a choisi pour y procéder à une expérience d'éducation de base intitulée « la communauté rurale modèle ».

Une communauté modèle

LES ministres de l'Éducation, de l'Économie et de l'Agriculture sont convenus de prendre des mesures communes pour créer, à titre d'essai, cette communauté modèle; ils ont ouvert, à cet effet, un Centre d'ethnologie sociale, sous le patronage de l'école installée à Viani. Ce nouvel organisme, qui a reçu le nom de « Centre civique », a été installé dans un local convenable et doté d'un personnel compétent. Son directeur est devenu, ex officio, directeur de l'expérience de Viani. Enfin, le Centre civique a proposé à l'Unesco d'entre-

prendre à Viani une expérience en commun et, en mars dernier, à la demande du Gouvernement colombien, l'Unesco a envoyé dans ce village M. Patricio Sanchez, jeune et énergique spécialiste des questions de conservation du sol, détaché par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis.

Avec la collaboration de M. Gabriel Ospina, directeur du Centre civique de Viani, M. Sanchez a pris des mesures concrètes après avoir étudié pendant plusieurs semaines le terrain et la population.

Tout d'abord, dans une série de débats, il s'est efforcé de convaincre les agriculteurs de la région de l'importance et de la gravité du problème de l'érosion du sol pour leur communauté et d'envisager avec eux les mesures pratiques qu'ils pouvaient prendre eux-mêmes pour y remédier.

M. Sanchez a ensuite entrepris de convertir à ses vues les instituteurs de Viani. Après leur avoir montré combien l'enseignement est étroitement lié au problème de la conservation du sol, il les a instamment invités à faire entrer cette question dans les programmes d'enseignement de tous les degrés.

Il a finalement mobilisé la jeunesse rurale du pays, c'est-à-dire les ex-illettrés de 12 à 15 ans qui n'avaient d'autre perspective que de reprendre le cours de leur existence traditionnelle. Il leur a expliqué que l'avenir serait tel qu'ils le feraient et que chacun d'eux pouvait contribuer à faire de son village un séjour plus agréable. Il leur montra que, pour y parvenir, ils avaient le devoir d'enrayer sans tarder l'épuisement de leurs terres.

Premiers succès

M. SANCHEZ rapporte qu'après quatre mois d'efforts, il a réussi à convaincre la population de Viani de ce qu'elle peut conserver son sol et arrêter l'érosion par l'effort immédiat, coordonné et persévérant de tous. Il ne prétend cependant pas se borner à résoudre le problème de la conservation du sol. Il estime, en effet, qu'un problème plus important se pose et qui englobe le premier: celui de la conservation de l'homme par l'éducation.

A son sens, Viani a maintenant besoin des services d'un agronome spécialisé qui aiderait les cultivateurs à améliorer le rendement et la qualité des cultures. Il faudrait encore qu'un spécialiste de l'économie domestique vienne visiter les foyers et montrer aux femmes et aux jeunes filles comment améliorer le régime alimentaire, soigner les enfants, les vieillards et les malades et, en général, augmenter le confort familial.

Enfin, Viani a besoin du concours d'un spécialiste de l'hygiène qui enseignerait à la population la médecine préventive et d'un théoricien de l'éducation qui reformerait le système d'enseignement et modifierait les programmes pour que l'éducation puisse contribuer à améliorer les conditions de vie.

Dans la mesure du possible, on espère pouvoir recruter ces experts sur place ou du moins dans un pays d'Amérique du Sud ou Centrale. L'un des principaux objectifs de l'expérience est en effet de stimuler l'initiative locale et de former des cadres capables de poursuivre l'œuvre commencée en l'étendant éventuellement à d'autres régions de Colombie et à d'autres régions de l'Amérique latine.

LES SÉMINAIRES EN 1950 :

Une déclaration du Directeur général

L'UNESCO prépare deux stages d'études pratiques, ou « séminaires », qui se tiendront en juillet et août 1950 et auxquels tous les Etats membres sont invités à participer. Les travaux de l'un de ces séminaires porteront sur « l'enseignement de la géographie et sa contribution au développement de la compréhension internationale » ; l'autre sera consacré à « l'amélioration des manuels, en particulier des manuels d'histoire ». Il est possible dès maintenant de donner les détails suivants :

Stage d'études pratiques ou « séminaire » sur « l'enseignement de la géographie au service de la compréhension internationale ».

Emplacement probable : Canada. Des négociations sont en cours à ce sujet avec le gouvernement du Canada.

Dates probables : du 12 juillet au 23 août 1950.

Stage d'études pratiques ou « séminaire » sur « l'amélioration des manuels scolaires, en particulier des manuels d'histoire ».

Emplacement : Belgique.

Dates probables : du 19 juillet au 30 août 1950.

Les langues de travail des séminaires seront l'anglais et le français.

Les dispositions financières ne sont pas encore définitivement arrêtées. Nous avons fondé nos prévisions budgétaires sur le système en vigueur jusqu'à ce jour, selon lequel l'Unesco pourvoit gratuitement au logement et à la nourriture des stagiaires pendant toute la durée de leur séjour à l'emplacement du stage, et laisse aux Etats membres le soin de prendre toutes mesures appropriées en ce qui concerne les frais de voyage des stagiaires.

Cependant, comme ce système a fait l'objet de nombreuses critiques, nous en mettons à l'étude un autre, qui tend à répartir plus équitablement les dépenses encourues par les divers Etats membres. Aux termes de ce nouveau plan, l'Unesco prendrait à sa charge une part, variable selon les distances parcourues, des frais de voyage des stagiaires ; ceux-ci, par contre, seraient logés et nourris pendant la durée du stage à leurs frais ou aux frais de leurs gouvernements. Ce plan sera soumis à la Conférence générale lors de sa quatrième session, en septembre 1949. La décision que la Conférence générale jugera bon de prendre à ce sujet sera communiquée aux Etats membres avant la fin du mois d'octobre 1949.

CE QUI EST FAIT POUR :

LES GOUVERNEMENTS

QU'A fait le département de l'Education de l'Unesco pour aider les Etats membres à améliorer leurs manuels scolaires ?

Voici quelques semaines, l'Unesco a distribué une liste de « critères », dressée par le Dr. James Quillen de l'Université de Stanford, qui aidera les Etats membres à déterminer dans quelle mesure les manuels en usage chez eux favorisent la compréhension internationale. Cette liste est suivie de suggestions relatives aux méthodes d'examen critique des manuels.

L'Unesco a en outre proposé un projet spécial grâce auquel les Etats membres pourront mettre à profit cette documentation. Les manuels d'histoire et d'instruction civique n'accordent pas toujours l'importance qui leur revient aux organisations internationales, lorsqu'il s'agit de faire régner une meilleure compréhension entre les peuples ; aussi l'Unesco a-t-elle pris comme thème : « Les institutions de coopération internationale de 1918 à nos jours ».

Dès que les différents Etats membres auront terminé l'étude de leurs manuels, des spécialistes se réuniront en vue d'analyser les résultats obtenus et de proposer les améliorations possibles. En attendant, l'Unesco envisage de réunir en juillet 1950 un stage d'études qui aidera dans leurs travaux les éducateurs et les spécialistes des Etats membres qui s'intéressent à la question de manuels d'histoire.



« J'apprends aussi à écrire », tel est le titre de l'une des nombreuses affiches employées lors de la campagne pour l'éducation des adultes dans la région de Bombay, aux Indes.

LES ÉCOLIERS

LES affiches et les rédactions sur le thème : « Ensemble, nous construisons un monde nouveau » que les enfants des écoles de nombreuses régions du monde ont préparées en vue du concours organisé par l'Unesco et doté de 2.200 dollars de prix, seront bientôt soumises à un jury international.

Le concours s'est terminé le 1er septembre et les Etats membres procèdent actuellement à une première sélection des œuvres reçues.

Les envois sont classés en deux catégories, selon qu'ils proviennent d'enfants de 12 à 15 ans ou de 15 à 18 ans. Les prix prendront la forme de bourses permettant aux bénéficiaires de voyager à l'étranger, d'assister à des conférences consacrées aux questions mondiales, d'acquiescer de nouvelles connaissances ou de se procurer des livres ou d'autres types de matériel éducatif.

LES UNIVERSITÉS

LES 4.000 universités et autres établissements d'enseignement supérieur qui existent actuellement dans le monde constituent une force spirituelle considérable dont jusqu'ici on n'a pas su tirer pleinement parti en vue d'édifier un monde nouveau et pacifique. Il devrait être possible, à présent que la plupart des universités qui ont souffert de la guerre ont été reconstruites — et ceci bien souvent grâce à l'aide de l'Unesco — de resserrer les liens internationaux qui les unissent, ce qui servira la cause de l'unité mondiale.

Mais à cet effet il faut connaître d'abord de façon plus complète et précise la nature des importantes divergences qui séparent les program-

mes d'études et les autres aspects des travaux de ces milliers d'établissements, d'où la nécessité de disposer d'un centre mondial de documentation et d'échange d'informations.

Tel est effectivement le rôle de l'Office international des universités, qui vient d'être créé à la Maison de l'Unesco, sous les auspices de l'organisation et dont les activités se développent rapidement.

L'Unesco projette en outre de convoquer une conférence internationale en vue de créer une Association internationale des universités. Elle étudie enfin les moyens d'amener les universités à contribuer aussi efficacement que possible au développement de la compréhension internationale.

LES ENFANTS VICTIMES DE LA GUERRE

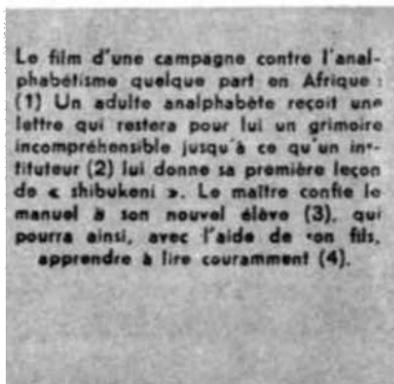
DANS le cadre du programme de l'Enfance victime de la guerre, l'Unesco a dû aborder le double problème éducatif que posent, d'une part, l'éducation d'enfants encore soustraits aux conditions normales d'instruction du fait des ruptures du cadre social ; d'autre part, la rééducation spéciale qu'exigent les déficiences variées qui, provoquées par la guerre, ont amené des perturbations dans la croissance psychologique de l'enfant.

Des études sur place ont été entreprises dans onze pays d'Europe, en collaboration avec les gouvernements et les œuvres, non seulement pour prospecter les besoins, mais pour étudier les expériences typiques susceptibles de présenter une solution à certains problèmes pédagogiques définis. Des travaux internationaux sur la question furent dépeuillés en consultation avec les techniciens qui y participèrent, afin de dégager sur le plan humain les conclusions de tant de problèmes en apparence particuliers.

Le rapport général sur « les Problèmes éducatifs de l'Enfance victime de la guerre », accompagné des références de travail, est actuellement en voie de publication ; il expose sous leurs aspects multiples ces problèmes humains en même temps qu'il considère les réalisations en cours, aussi bien que les efforts nécessaires pour mener à bien une tâche considérable qui nécessite la mobilisation des forces vives de la société tout entière.

Le rôle qu'est appelée à jouer l'enfance victime de la guerre dans l'effort de compréhension internationale avec les mesures éducatives que cela suppose, fut exposé au cours de différentes conférences données par le chargé de programme : les unes au stage d'études de l'Unesco à Podiebrady, en 1948, les autres en 1949, au II^e Congrès International de Pédagogie de l'Enfance déficiente à Amsterdam, aussi bien qu'au stage de perfectionnement de moniteurs organisé par la F.I.C.E. à Longueuil-Annel. A ces deux dernières réali-

EDUCATION



Le film d'une campagne contre l'analphabétisme quelque part en Afrique : (1) Un adulte analphabète reçoit une lettre qui restera pour lui un grimoire incompréhensible jusqu'à ce qu'un instituteur (2) lui donne sa première leçon de « shibukeni ». Le maître confie le manuel à son nouvel élève (3), qui pourra ainsi, avec l'aide de son fils, apprendre à lire couramment (4).

« S.V.P. » COLLABORE AVEC L'UNESCO.

A la suite d'un accord qu'il vient de conclure avec le Bureau d'Information de l'Unesco, « S.V.P. » tiendra désormais à la disposition de ses milliers d'abonnés une documentation précise et complète sur les réalisations et les aspirations de l'Institution culturelle des Nations Unies.



DANS LE SUD-EST DE L'EUROPE, DES JEUNES RECONSTRUISENT UNE VOIE FERREE.

POURQUOI toujours parler de reconstruction ? » demande-t-on souvent aux représentants de l'Unesco dans les pays qui ont échappé aux horreurs de la guerre. « Nous sommes en paix depuis près de quatre ans. Combien de temps ce travail de reconstruction va-t-il donc durer ? »

L'Unesco répond : « Il faut beaucoup plus de temps pour construire que pour détruire. Pendant six années de guerre totale, les pays d'Europe et d'Asie n'ont cessé de subir des destructions ; tous les espoirs de prospérité, de liberté et de civilisation édifiés depuis un siècle ont été anéantis, pour ainsi dire, du jour au lendemain. Nous devons à ces pays six années de paix et toute l'aide en notre pouvoir pour que ces terribles blessures puissent se cicatriser. »

Avec les modestes moyens dont elle dispose, l'Unesco s'efforce d'abord de répondre aux besoins les plus immédiats des pays dévastés. En fournissant cette aide d'urgence, elle nourrit l'espoir, d'ailleurs pleinement justifié par les faits, qu'il se trouvera, dans les pays les plus favorisés, des donateurs pour suivre son exemple.

En l'espace de trois ans, l'Unesco a consacré 705.000 dollars à cette aide d'urgence. En 1947, l'Organisation a ac-

LA RECONSTRUCTION reste notre premier souci

quis, notamment en achetant des surplus de guerre en Europe, un matériel qui lui a permis de constituer une cinquantaine d'« ateliers » scientifiques destinés à six pays d'Europe, à la Chine et aux Philippines. En 1948 et en 1949, l'Unesco a pu mettre au point une méthode plus précise et plus efficace d'utilisation des crédits qui lui permet d'adapter ses achats aux besoins de chaque école, université, bibliothèque, institution scientifique ou culturelle, en se fondant sur les rapports fournis par les services nationaux des pays dévastés et par ses propres enquêteurs dans ces pays.

Pour répondre aux besoins les plus urgents, l'Unesco a acheté et expédié :

1. DU MATERIEL SCIENTIFIQUE, y compris des équipements complets de laboratoire pour l'enseignement de la chimie, de la physique et de la

biologie dans les écoles secondaires, et du matériel destiné aux universités, aux facultés de médecine et aux institutions de recherche ; instruments d'optique, de mécanique, de médecine, de radiographie, de météorologie, de géophysique, etc.

2. DES LIVRES ET DES APPAREILS DE LECTURE DE MICROFILMS. Il a été émis des bons de livres pour une somme de 41.716 dollars ; il a été fourni en outre pour 12.000 dollars d'ouvrages et de périodiques éducatifs. Le Centre de clearing des publications de l'Unesco a reçu, à titre de dons, 106.000 ouvrages qui ont été distribués à des bibliothèques dévastées. Enfin, il a été fourni, outre des microfilms, trois laboratoires de préparation de microfilms, 45 appareils de lecture de microfilms.

3. DU MATERIEL ARTISTIQUE ET MUSICAL, reproductions d'art, couleurs, toiles, instruments de musique, partitions et ouvrages imprimés.

4. DU MATERIEL MUSEOGRAPHIQUE, y compris des produits chimiques et du matériel de photographie.

5. DU MATERIEL AUDITIF ET VISUEL et des fournitures diverses pour l'enseignement : projecteurs sonores, épidiacopes (pour la projection de ta-

bleaux, etc.), postes de T.S.F., phonographes, machines à écrire, cartes de géographie, tableaux muraux et films fixes.

Ce matériel a été envoyé aux pays les plus dévastés : Autriche, Chine, France, Grèce, Hongrie, Indonésie, Italie, Philippines, Pologne, Tchécoslovaquie.

Aide aux enfants

PARMI les problèmes que pose la reconstruction, l'aide aux enfants victimes de la guerre présente un caractère particulier d'urgence. L'Unesco, que ce problème préoccupe tout spécialement, estime que, rien qu'en Europe, environ treize millions d'enfants ont vu leur foyer détruit par la guerre. En Asie, ce nombre atteint plusieurs dizaines de millions, sans qu'il soit possible encore de l'évaluer de manière précise.

Avec des ressources limitées, les institutions gouvernemen-

La Fédération internationale des Communautés d'enfants, qui a été fondée l'année dernière avec l'aide de l'Unesco, s'efforce de coordonner l'action de ces différents centres, d'encourager les recherches psychologiques et de favoriser la création de nouvelles communautés, afin qu'un nombre toujours plus grand d'enfants victimes de la guerre reçoivent une éducation normale dans un milieu familial. L'Unesco s'efforce, en attendant, de susciter les dons de matériel et d'argent nécessaires à la Fédération et aux communautés qui en font partie en faisant connaître leur action et leurs besoins.

L'Unesco s'occupe également de stimuler et de coordonner l'action des chantiers internationaux de volontaires qui permettent à des jeunes gens de tous pays de participer à des travaux d'intérêt local dans les régions dévastées. Le Comité de coordination des chantiers, qui représente vingt-sept institutions d'Europe et d'Amérique, collabore à cet effet avec l'Unesco. En 1949, plus de 200 chantiers seront ouverts en Europe et en Afrique du Nord, au lieu de 150 l'année dernière. Plus de 50.000 volontaires, appartenant à une douzaine de pays au moins, y travailleront.

Dans le cadre de l'aide aux pays victimes de la guerre, l'Unesco doit s'occuper aussi



L'ECOLE SOUS LA TENTE POUR LES REFUGIES PALESTINIENS.



LA RECITATION...

tales et privées s'efforcent de faire renaître ces enfants à la vie, afin qu'ils puissent devenir des membres utiles de la société. C'est là une tâche gigantesque. Les établissements qui existaient autrefois ont été en grand nombre détruits ou endommagés pendant la guerre, et les deux cents communautés d'enfants qui ont été créées depuis la guerre en Europe ne peuvent recevoir qu'une faible proportion des enfants dignes d'intérêt, et ne vivent d'ailleurs que de la générosité privée.

de problèmes qui résultent d'événements plus récents. L'un des plus urgents est celui que posent les 817.000 réfugiés chassés de leurs foyers par suite des opérations militaires au Moyen-Orient. 700.000 d'entre eux sont démunis de tout. Tandis que les autres Institutions des Nations-Unies ont entrepris de les nourrir, de les loger et de leur fournir des vêtements, l'Unesco s'efforce de répondre à leurs besoins culturels et de donner une éducation aux 200.000 réfugiés d'âge scolaire.

LE PREMIER CHANTIER INTERNATIONAL A LA JAMAÏQUE

Le premier Chantier international organisé en Jamaïque, et dont l'objectif est la construction d'un réfectoire pour une Communauté d'Enfants, près de Kingston, a attiré des volontaires des Etats-Unis, du Canada, du Mexique et de la Jamaïque même. Ce Chantier, qui fonctionnera jusqu'au début de septembre, est placé sous le patronage du « Friends Center » de Kingston, et bénéficie de l'aide de l'« American Friends Board of Missions » et du « Friends Service Council », de Londres.

Les volontaires vivent en communauté au « Mico Training College » et se rendent chaque jour au chantier. Le réfectoire qu'ils construisent est indispensable à la Communauté, car les repas des 140 enfants déshérités qu'elle abrite ont dû jusqu'ici être préparés au grand air. Le Ministère de l'Éducation de la Jamaïque a acheté à ses frais les outils et les matériaux.

Les soirées sont consacrées à discuter des problèmes économiques et sociaux propres à la Jamaïque et des questions internationales qui intéressent la paix mondiale. Les organisateurs du Chantier ont déclaré : « Les liens d'amitié que les volontaires ont noués avec leurs camarades et avec les habitants les aideront à mieux se comprendre et à mieux travailler à la solution des problèmes sociaux. »

LES CHANTIERS DE LA PAIX

★ ★

DES milliers de jeunes gens des deux sexes, de tous pays, de toutes religions et de toutes opinions politiques, travaillent côte à côte, cet été, dans des chantiers spécialement créés pour aider à la reconstruction des pays européens dévastés par la guerre.

Certains d'entre eux reconstruisent les maisons d'une ville bombardée. D'autres, à des centaines de kilomètres de là, édifient une auberge de jeunesse sur une route de montagne ou posent des rails. La plupart du temps, ils le font sans être payés. Des volontaires, venus de l'étranger, prélèvent ainsi deux ou trois semaines sur leurs vacances. Puis ils sont remplacés par d'autres volontaires, venus d'autres pays. Tout au long de l'été, le travail avance à grands pas.

Dans la plupart des cas, les volontaires des chantiers internationaux sont assurés du vivre et du couvert, mais ils doivent prendre à leur charge les frais de transport. La vie au camp est consacrée au travail : de 30 à 40 heures par semaine, mais aussi à des activités culturelles diverses, à des



En Palestine, les enfants réfugiés apprennent à lire dans une école de l'Unesco.



Des jeunes filles aussi participent à la reconstruction. Les chantiers sont pour les volontaires une excellente école de compréhension internationale.



DANS TOUS LES PAYS DEVASTÉS PAR LA GUERRE, DES MILLIERS DE JEUNES GENS DE TOUTES NATIONALITÉS SONT VOLONTAIRES POUR LA RECONSTRUCTION.

excursions dans les environs, à des contacts amicaux avec les habitants de l'endroit. Aux heures de loisir, on discute sans façon des questions internationales, des problèmes de la paix et de la culture des différents pays.

Ce mouvement a pris naissance au cours de la première guerre mondiale. En 1915, il s'était formé à Cambridge (Grande-Bretagne), un groupe d'hommes et de femmes qui réagissaient au conflit d'une manière différente des autres. Ce groupe devait devenir la Confrérie de la Réconciliation. Lorsqu'à la fin de la guerre les contacts furent rétablis, une réunion eut lieu à Bilthoven (Pays-Bas) en 1920. Le deuxième jour, un délégué allemand, Walter Koch, posa franchement la question : « Assez parlé : pourquoi ne pas donner une expression concrète à ces sentiments de fraternité ? »

Le représentant de la Suisse : Pierre Ceresole, fils d'un ancien président de la Confédération helvétique et pacifiste convaincu, décida de former une équipe internationale pour travailler à la reconstruction des régions dévastées. C'est ainsi que Ceresole créa le premier chantier de volontaires, en même temps que l'organisation, connue en français sous le nom de « Service civil ». De 1920 à 1939, ce service organisa des chantiers dans les quatre continents.

Un mouvement qui se développe

PEU à peu, d'autres groupements ou associations de jeunesse apportèrent leur concours à cette œuvre. Des chantiers furent organisés en France, aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et dans les pays scandinaves. Chaque année, les volontaires étaient plus nombreux. En 1948, en Europe et dans l'hémisphère occidental, trente-deux groupements ont construit des terrains de jeu, des centres et des auberges de jeunesse ; quarante-huit autres, des écoles, des hôpi-

taux et des maisons ; quinze autres, des chemins de fer, des routes et des usines ; quatorze autres, des fermes ; dix-huit enfin ont coopéré à des œuvres sociales. L'Unesco a rapidement reconnu l'importance de ce mouvement pour la coopération internationale. En 1947, elle a participé aux activités de quatre chantiers et en a aidé plusieurs autres. En 1948, l'Unesco a réuni à Paris des organisateurs de chantiers de neuf pays et formé un Comité permanent. Cette année, tous ces chantiers recevront de l'Unesco une collection d'ouvrages en plusieurs langues sur les questions internationales, les Nations Unies, l'histoire, la géographie et la culture de différents pays. Des représentants de l'Unesco visiteront quelque trente-cinq chantiers et prendront part à la vie des volontaires. L'Unesco s'occupe également de faciliter les formalités de visa.

Le Manuel de l'Unesco

A FIN d'aider ce mouvement, l'Unesco a publié un manuel intitulé « L'Organisation internationale des chantiers internationaux de Volontaires ». En quatre-vingt quinze pages, ce manuel décrit l'organisation et l'administration des chantiers.

Un chapitre spécial est consacré aux programmes éducatifs et aux organisations nationales et internationales de vingt-six pays qui s'intéressent au mouvement des chantiers.

★

Dès 1920, en fondant la première organisation des chantiers, Pierre Ceresole et ses amis avaient déclaré : « Las des guerres inutiles, nous sommes devenus les volontaires du travail pour la paix ».

RAPPORT DES BOURSIERS DE L'UNESCO SUR LEURS ÉTUDES

M. D.D. Kosambi, ressortissant de l'Inde et co. qui effectue aux Etats-Unis des études sur les machines à calculer, écrit : « A la demande du professeur Einstein, j'ai eu avec lui un long entretien au sujet de certaines idées qui me sont venues à l'esprit concernant une nouvelle application possible de la théorie de la relativité. »

Parlant des études qu'il a pu faire sur les aspects sociaux de la science grâce à une bourse de l'Unesco, le professeur F.L. Polak (Pays-Bas) déclare : « Je crois avoir fait des progrès considérables, grâce à une étude critique des sciences sociales pures et appliquées en Amérique. J'ai l'intention de faire le mois prochain un bref exposé des résultats que j'ai obtenus dans la leçon inaugurale de mon cours de sociologie, à l'Ecole d'Economie politique de Rotterdam; je me propose de vous adresser le texte imprimé de cette leçon. »

M. Nils Muller, metteur en scène norvégien, qui s'est vu attribuer une bourse Unesco-Royaume-Uni pour des recherches sur le cinéma, écrit : « Les six mois que j'ai passés dans les studios britanniques m'ont été extrêmement profitables. Les observations que j'ai pu y faire m'ont suggéré un grand nombre d'idées dont je pourrai faire profiter le cinéma norvégien. Avant mon départ pour Londres, j'étais resté, par suite de la crise, dix-huit mois sans réaliser aucun film. A mon retour, j'ai immédiatement entrepris un grand film, et je termine actuellement deux courts métrages. J'ai l'intention de réaliser, dans l'année qui vient, trois courts métrages sur l'histoire de la ville d'Oslo. Depuis mon retour de Londres, je me sens beaucoup plus sûr de moi; mes connaissances sont beaucoup plus étendues qu'à mon départ d'Oslo et j'espère pouvoir mettre à profit en Norvège tout ce que j'ai appris dans les studios britanniques. »

Mme Herminia Ancheta (Philippines), auteur de manuels scolaires et titulaire d'une bourse de l'Unesco, écrit : « Ce sont les échanges d'idées qui contribuent le plus au progrès de l'éducation et de la culture. L'amitié qui naît de la coopération et d'une compréhension mutuelle est le meilleur fondement d'une paix mondiale durable. C'est cela, me semble-t-il, qui fait la valeur essentielle et intangible des bourses de l'Unesco. »

Le boursier ne travaille pas seulement pour lui-même

DANS l'histoire des relations culturelles internationales nous voyons surgir une personnalité nouvelle : le boursier de l'Unesco. C'est une personne qui, parvenue à maturité, se remet à l'étude pour pouvoir mieux servir son pays. Ce qui caractérise le boursier de l'Unesco c'est l'absence de tout mobile égoïste : ses études, ses observations, ses voyages, ses contacts et ses réalisations ne tendant qu'à un but : le bien de son pays.

Depuis trois ans l'Unesco a administré 262 bourses, qui ont été attribuées à des ressortissants de 31 Etats membres. Ce programme de bourses vient compléter l'action de l'Unesco en faveur des échanges de personnes. Cette action consiste à recueillir et à diffuser des informations sur les études à l'étranger; à conseiller et à encourager les gouvernements et les institutions accréditées dans l'application de leurs programmes d'échanges culturels.

Les bourses de l'Unesco sont créées pour faciliter l'application du programme éducatif, scientifique et culturel de l'Organisation dans les Etats membres. Elles sont donc offertes à des personnes expérimentées, occupant une situation stable, capables à leur retour de contribuer au relèvement et au progrès de l'éducation, de la science et de la culture dans leur pays. Ces principes régissent l'attribution des bourses que l'Unesco octroie elle-même, et de celles qu'octroient, sous son égide des gouvernements ou des institutions accréditées. Le programme de bourses de l'Unesco, dont seuls les Etats membres dévastés par la guerre bénéficiaient à l'origine, a maintenant été étendu aux pays peu développés et en particulier aux territoires sous tutelle.

Quatre grands problèmes

DEPUIS 1947, l'Unesco a administré quatre grands programmes de bourses :

(a) 66 bourses offertes par l'Unesco au titre de la Reconstruction ont été attribuées à 11 Etats membres dévastés par la guerre (Autriche, Chine, Danemark, Grèce, Hongrie, Italie, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne et Tchécoslovaquie). Les boursiers devaient étudier aux Etats-Unis ou en Europe six questions qui s'inscrivent dans le cadre du programme éducatif, scientifique et culturel de l'Unesco, à savoir : la science et les progrès sociaux; l'éducation par le cinéma et par la radio; les problèmes posés par l'éducation des enfants victimes de la guerre; la bibliothéconomie; la technique administrative de l'enseignement; l'éducation artistique et musicale.

(b) 64 bourses offertes par le Conseil canadien de la Reconstruction par l'Unesco ont été attribuées sous les auspices de l'Unesco aux pays suivants : Autriche, Belgique, Chine, Danemark, Ethiopie, France, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Tchécoslovaquie et territoires coloniaux britanniques. Les boursiers devaient profiter des facilités offertes par le Canada pour l'étude des sujets suivants : sciences et technologie, éducation, humanités, information des masses, sciences sociales, administration publique, beaux-arts.

(c) 27 bourses offertes par le Fonds de Secours du Lord Maire de Londres ont été attribuées aux pays suivants :



EST-CE LA PAIX ?

Autriche, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Tchécoslovaquie et territoires coloniaux britanniques, pour permettre à des éducateurs expérimentés de ces pays d'étudier en Angleterre les problèmes relatifs au relèvement de l'éducation.

(d) 20 bourses offertes par l'Unesco, en application de la résolution adoptée à Beyrouth en novembre 1948 par la Conférence générale et invitant l'Unesco à prendre en considération, dans son programme de bourses pour 1949, outre les besoins des Etats membres dévastés par la guerre ceux des pays insuffisamment développés.

Conformément à cette résolution, et dans le cadre de son programme mondial, l'Unesco a attribué pour 1949 les bourses ci-après : au titre de la reconstruction, six bourses, offertes respectivement à l'Autriche, à la Grèce, à la Hongrie, à l'Italie, à la Pologne et

à la Tchécoslovaquie; au titre des relations culturelles avec le Moyen-Orient, quatre bourses offertes respectivement à l'Egypte, à l'Iran, à l'Irak et à la Syrie; au titre de l'information des masses, trois bourses offertes respectivement à l'Equateur, au Mexique et au Pérou; au titre de l'éducation de base, trois bourses offertes respectivement à la Chine, à la Colombie et à Haïti; au titre des missions à but éducatif, trois bourses offertes respectivement à l'Afghanistan, aux Philippines et à la Thaïlande et, enfin, au titre des sciences sociales, une bourse offerte à l'Inde.

Autres bourses de l'UNESCO

INDEPENDAMMENT de ces quatre grands programmes, l'Unesco a annoncé, attribué et administré les bourses of-

ferentes à différents pays par la Conférence de l'Unesco, ou, sous les auspices de l'Unesco, par : la Société américaine de Chimie, les Producteurs britanniques de films, la Presse britannique, le Rotary international, le Fonds international de la Musique, le Gouvernement belge, le Gouvernement français, le Gouvernement néerlandais, le Gouvernement norvégien.

A l'heure actuelle, parmi les boursiers de l'Unesco, certains adressent à leurs gouvernements et aux consulats étrangers des demandes de passeports et de visas, d'autres prennent l'avion ou le train pour se rendre dans le pays où ils doivent effectuer des études; d'autres encore travaillent dans les laboratoires de recherche, dans des studios cinématographiques, dans des salles de rédaction ou accomplissent des tournées d'observation. D'autres enfin sont sur le chemin du retour et s'arrêtent parfois à la Maison de l'Unesco pour faire connaître à l'Organisation les résultats de leur séjour à l'étranger et pour établir avec elle le plan de leurs travaux futurs. Ces boursiers adressent parfois à l'Unesco des rapports intéressants sur les études et les observations qu'ils ont pu faire; certains spécialistes du programme ont d'ailleurs reçu mission de se tenir en liaison avec eux au sujet de divers problèmes du programme de l'Unesco.

Les bourses de l'Unesco confèrent à ceux qui en bénéficient des avantages permanents. Elles leur donnent accès, sur le plan national et international, à des ressources culturelles importantes et leur permettent de nouer des relations dans de nombreux pays. Elles contribuent ainsi à créer dans le monde un noyau d'hommes d'expérience et de bonne volonté, capables de contribuer à la diffusion de la science et au développement de la compréhension internationale, donc de faire triompher l'idéal même de l'Unesco.

Les chemins de la paix

« Buiding Roads to Peace. Exchange of People Between the United States and other Countries » (Les chemins de la paix : échanges de personnes entre les Etats-Unis et les autres pays), tel est le titre d'une brochure que l'Institut d'Education Internationale de New-York a préparé pour le Ministère américain des Affaires étrangères.

Cette brochure, dont le projet remonte à la conférence de la Commission nationale des Etats-Unis, à Boston, en 1948, et qui est actuellement diffusée dans tous les milieux américains, s'attache surtout à démontrer que l'importance des programmes d'échange de personnes ne se limite pas au développement de ceux qui vont faire des études à l'étranger pour des fins scolastiques ou scientifiques.

Grâce à ces programmes, chacun, quel que soit son milieu, peut désormais « contacter son vis-à-vis » dans les autres pays. Des communautés entières, explique la brochure, peuvent trouver leur place dans ces programmes en accordant leur hospitalité aux visiteurs et aux étudiants étrangers. Dans une langue sans apprêt, les auteurs donnent

à leurs lecteurs une idée de ce que les Etats-Unis ont fait pour développer les échanges d'étudiants et de professeurs. En plus, des études consacrées aux programmes qui intéressent principalement les professionnels : techniciens, intellectuels, artistes, etc., on y trouve un chapitre qui porte exclusivement sur les possibilités offertes aux Américains pour suivre les cours d'été à l'étranger.

La brochure contient, en outre, de précieux renseignements pour tous ceux qui s'intéressent à ces programmes, sur les principes qui président à l'octroi des bourses, sur la constitution des fonds et sur l'organisation des différents organismes qui s'occupent aux Etats-Unis de l'octroi des bourses d'études à l'étranger. La brochure donne la liste de ces organismes.

Non seulement cette publication ne saurait-elle manquer d'intéresser le grand public américain au développement des programmes d'échange de personnes, mais elle pourra également servir de modèle pour tous ceux qui, dans les autres pays, voudront dans une publication promouvoir les échanges internationaux de personnes.

"ÉTUDES A L'ETRANGER" (Volume II)

Des bourses de voyage qui couvrent le monde

VOULEZ-VOUS connaître les possibilités d'études à l'étranger qui s'offrent à vous ? le nombre des bourses d'études ou de voyage que tel ou tel pays met à la disposition des étrangers ? le rôle des programmes internationaux de bourses dans le relèvement technique, scientifique et culturel des pays dévastés par la guerre ou insuffisamment développés, auquel travaillent les Nations Unies et les Institutions spécialisées ? la manière d'élaborer un programme de bourses ? les pays, les études auxquels un tel programme pourrait s'appliquer ?

Consultez l'ouvrage *Etudes à l'Etranger*. Publié en décembre 1948 par l'Unesco, c'est le premier répertoire des études internationales et des dispositions pratiques prises pour les favoriser. Le Volume I de cet ouvrage ne représente qu'un premier aperçu d'ensemble d'un domaine aussi vaste que peu exploré, il donne cependant des informations sur plus de 15.000 bourses offertes par 37 pays. Fort bien accueilli par le public, il a dû, en raison de la demande, faire déjà l'objet de deux réimpressions.

*Volume à paraître
en novembre*

LE Volume II d'*Etudes à l'Etranger*, actuellement en préparation, doit être publié et distribué en novembre 1949. Ce deuxième ouvrage sera plus complet que le précédent et portera sur toutes les catégories d'échanges culturels internationaux. Ce volume de 360 pages donnera des précisions sur les programmes d'échanges ou de voyages culturels prévus par plus d'un millier d'institutions et intéressant quelque 100.000 personnes. Il comprendra quatre grandes sections consacrées respectivement aux bourses, aux échanges de jeunes gens, aux échanges d'éducateurs et aux échanges de travailleurs.

La Section I rend compte des programmes de bourses d'études, de bourses de recherche et autres facilités offertes aux études internationales. Des rapports ont été fournis à ce sujet par 42 pays, par les Nations Unies, par toutes les Institutions spécialisées et par un certain nombre d'organisations internationales privées. Les renseignements concernant les différents pays sont plus complets et plus détaillés que ceux qui figurent dans le Volume I. C'est ainsi que l'Inde a maintenant fourni un rapport sur son vaste programme annuel de bourses d'études à l'étranger. Au moins huit pays d'Amérique latine ont fourni des rapports analogues. Les programmes des pays d'Europe orientale seront, espère-t-on, exposés plus en détail que dans le premier volume. Enfin, les universités d'Amérique du Nord ont signalé cette fois un bien plus grand nombre de bourses.

En publiant périodiquement une documentation de ce genre l'Unesco cherche à multiplier les candidatures de façon à élever le niveau général des boursiers. Elle signale à l'attention des organismes intéressés les régions où de nouveaux programmes seraient utiles ; elle fait apparaître les défauts d'organisation qui font converger les efforts sur certains points, tout en laissant subsister des besoins insatisfaits. En réunissant en une seule publication toutes ces informations, l'Unesco fait connaître, à un public toujours plus étendu, les investissements de capitaux consentis par les Etats moins développés pour donner à leurs ressortissants la possibilité d'étudier à l'étranger ainsi que les facilités offertes à cet

effet par les pays plus avancés. L'ouvrage *Etudes à l'Etranger* fournira un instrument précieux aux Nations Unies pour l'élaboration de leur programme d'assistance technique.

Echanges de jeunes gens

LA Section II rend compte des programmes pour les jeunes gens. Il s'agit non seulement des échanges scolaires proprement dits, mais de tous programmes d'échanges, de voyages ou de séjours à l'étranger établis à l'intention de la jeunesse, c'est-à-dire, des moins de 25 ans et présentant un caractère éducatif ou culturel. Pour réunir ces renseignements, les enquêteurs de l'Unesco se sont rendus dans neuf pays d'Europe et ont engagé une correspondance avec deux autres pays. Cette section contiendra les conclusions de cette première enquête en ce qui concerne les déplacements de groupes d'écoliers, les séjours individuels, les voyages organisés, et les échanges entre organisations de jeunesse ; pour la première fois seront publiés le titre et l'adresse des 150 organisations qui s'occupent de ces questions dans les onze pays sur lesquels a porté l'enquête. Pendant l'année 1948, ces institutions, nationales ou internationales, ont organisé les voyages de 65.000 jeunes gens et jeunes filles.

La Section III rend compte des programmes d'échanges d'éducateurs. Cette première enquête de l'Unesco a révélé l'étendue des efforts entrepris à cet égard ; elle permet, pour la première fois, de dresser un tableau complet des possibilités d'échanges offertes par les différents pays aux instituteurs et aux professeurs, et de publier le titre, le nom et l'adresse de 50 institutions qui se sont occupées de 3.000 échanges. L'Unesco se propose de poursuivre cette enquête et de créer, si possible, les conditions nécessaires au développement des échanges internationaux de ce genre.

Echanges de travailleurs

LA Section IV rend compte des programmes d'échanges de travailleurs. Une collaboration étroite existe sur ce point entre l'Unesco et l'Organisation internationale du Travail. La Section IV donne les conclusions de l'enquête entreprise par l'OIT sur le mouvement international des apprentis et élèves d'instituts techniques, à des fins d'instruction professionnelle et pratique. L'Unesco a adressé à ses Etats Membres un questionnaire sur les programmes destinés à permettre aux travailleurs de l'industrie, du commerce et de l'agriculture de séjourner dans des pays étrangers pour améliorer leur connaissance générale de la culture, de l'histoire ou de la langue de ces pays, pour étudier l'organisation de l'assistance sociale ou des syndicats ou simplement pour resserrer les liens d'amitié entre organismes syndicaux ou se documenter sur les questions internationales. La Section IV mentionne environ 2.000 échanges ainsi organisés par une centaine d'institutions. En collaboration avec l'OIT, l'Unesco prépare actuellement des plans pour accroître les échanges internationaux de travailleurs à des fins d'éducation.

En donnant la liste complète des institutions qui s'occupent d'échanges internationaux de personnes, l'ouvrage *Etudes à l'Etranger* permet à ces institutions d'entrer en rapports, de coordonner leur action et d'établir de nouveaux programmes.



Mlle Johanna R. Wolff, boursière de l'Unesco, s'entretient avec des enfants à la bibliothèque de Cleveland. Mlle Wolff vient de reprendre ses fonctions à la Bibliothèque de La Haye, après un voyage d'études aux Etats-Unis.

DES EXPERTS CONVOQUÉS A PARIS

UN groupe d'experts doit se réunir à la Maison de l'Unesco les 9, 10 et 12 septembre pour étudier le problème des échanges culturels internationaux et les moyens de favoriser ces échanges.

Certains de ces experts ont déjà une longue expérience des relations culturelles internationales : notamment, M. Marcel Abraham, chef des Services des Relations culturelles au ministère français de l'Education nationale ; le Dr Olaf Devik, du Département scientifique et culturel du ministère norvégien des Cultes et de l'Education ; le Dr Girous, du ministère tchécoslovaque de l'Education ; M. R. Olgiati, qui, après avoir dirigé le Don Suisse pour les Victimes de la Guerre, est maintenant directeur de l'Aide suisse à l'Europe ; Mlle Nancy Parkinson, chef de la Section nationale du British Council, et M. Donald Shank, vice-président de l'Institut d'Education internationale, à New-York.

D'autres experts représentent des pays ou des institutions qui appliquent depuis peu des programmes de ce genre ou qui les ont développés considérablement après la guerre ; citons dans ce nombre les Nations Unies, le Bureau International du Travail, le Fonds international de secours à l'Enfance et l'Organisation mondiale de la Santé. Parmi les institutions représentées, il faut encore mentionner : le Comité britannique pour l'échange des professeurs et instituteurs (représenté par sa présidente et directrice, Mlle E.-A. Ford) ; la Fédération internationale des Associations pour l'Education des Travailleurs (représentée par son président, M. E. Green) et l'Association internationale de l'Echange d'Etudiants pour l'Enseignement technique (représentée par son secrétaire général, M. J. Newby).

C'est la délégation du Royaume-Uni, à la Conférence de Beyrouth, qui a proposé que les administrateurs de programmes de bourses ou d'échanges internationaux se rencontrent pour mettre en commun leur expérience de l'organisation et de l'application de ces programmes.

Un bref compte rendu des débats sera sans doute publié au début de 1950 dans le supplément au Volume II de l'ouvrage *Etudes à l'Etranger*.

Bourses d'études internationales

A l'ordre du jour provisoire de cette réunion figurent certaines questions d'ordre administratif concernant

les bourses d'études internationales : comment faire connaître les offres de bourses ? comment fournir aux boursiers de quoi vivre décemment à l'étranger ? comment faire en sorte que l'expérience acquise par ces boursiers profite effectivement à leur pays ? comment financer les voyages à l'étranger ? Les experts examineront, en outre, les obstacles à la libre circulation internationale des personnes : manque de devises, frais de transport, visas et problèmes analogues, lois interdisant aux étudiants étrangers de travailler à temps partiel. Ils étudieront, enfin, les moyens de coordonner et d'améliorer les facilités offertes aux échanges de personnes.

Le Secrétariat a préparé une étude statistique sur les facilités décrites dans le Volume I de l'ouvrage *Etudes à l'Etranger*. Sans être complète, cette étude représente un premier effort de comparaison des données recueillies, selon des méthodes nouvelles. Ses conclusions devraient servir de base de discussion, en vue d'une coordination des programmes existants et de l'extension des facilités offertes aux régions les moins favorisées.

Le document intitulé « Les bourses dans le programme de l'Unesco », rédigé à l'intention des organisateurs de programmes de bourses, indique comment l'octroi de bourses d'études et de voyage peut hâter la réalisation des projets prioritaires du programme de l'Unesco. Des documents de travail ont également été préparés sur les échanges de jeunes gens, de travailleurs et d'éducateurs ; cette année, en effet, l'Unesco s'est efforcée de se documenter sur ces échanges et de les encourager.

Les experts examineront enfin comment les Nations Unies les Institutions spécialisées, les gouvernements, les institutions privées et les particuliers peuvent encourager les échanges. Un document a été préparé conjointement par le Département des Sciences sociales et par le Département des Echanges de Personnes concernant l'appréciation des programmes d'échanges de personnes du point de vue de leur contribution à la compréhension internationale.

« Les travaux de l'Unesco en matière de droits d'auteur, d'un intérêt primordial pour la circulation universelle des ouvrages de l'esprit, ont obtenu, cette année, des résultats très encourageants ».

Jaime TORRES BODET.



Mlle Victoria Abelardo, des Philippines, et M. Johannes Helgheim, de Norvège, étudient, grâce à des bourses de l'Unesco, les méthodes audio-visuelles d'enseignement à l'Université américaine de Columbia.

SCIENCES SOCIALES PERSPECTIVES

PAR LE D^r ARTHUR RAMOS,
DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES

Il est peut-être un peu tôt pour avoir des impressions concrètes sur le Département des Sciences Sociales, mon arrivée en qualité de chef de ce Département datant seulement d'une semaine.

J'ai trouvé le Département mettant en œuvre des plans et programmes qui exigent toute une équipe de spécialistes et de personnes qualifiées qui leur consacrent le meilleur de leurs énergies et capacités. Ma tâche première sera naturellement d'aider à la poursuite de ces activités.

J'ai ainsi pu constater que l'Unesco, dans son Département des Sciences Sociales, s'emploie à encourager trois des principales sciences sociales ; la Sociologie, les Sciences politiques et la Psychologie sociale.

L'Anthropologie culturelle n'a pas encore trouvé sa place dans le programme du Département. Certes, dans le projet des « Tensions », on aborde quelques problèmes relatifs aux races et aux minorités, mais aucune attention soutenue ne s'est encore portée sur les problèmes spécifiques de l'homme.

LES MASSES ARRIEREES

CETTE étude devrait, à mon avis, constituer une des activités les plus importantes du Département des Sciences Sociales. On devrait d'abord procéder à une étude générale sur les conditions de vie et sur les cultures originelles des masses arrières dans leurs habitats respectifs, pour toutes les parties du monde ; il serait ensuite possible de les étudier en face des cultures dominantes. En d'autres termes : une étude sur la vie et la culture des peuples non-européens examinées par rapport aux éléments déterminants de la civilisation européenne.

En ce sens, une des questions qui devraient, à mon avis, être posées par l'Unesco dans son Département des Sciences Sociales, est celle de l'assimilation et de « l'acculturation » des peuples indiens et noirs du Nouveau Monde.

L'action de l'Unesco, dans cette voie, devra être articulée avec l'activité déjà existante de certaines institutions, comme l'Instituto Indigenista Interamericano, de Mexico, l'Afro-American Institute, de Cuba, et autres.

Un nombre important de questions dépassent la simple énumération des données du problème, et je serais heureux s'il nous était possible de travailler, non seulement avec le cerveau, mais aussi avec le cœur, à la solution de maintes difficultés qui affectent une grande partie de l'humanité, principalement les peuples soi-disant primitifs ou les peuples arriérés, opprimés ou marginaux qui n'ont pas encore reçu les bienfaits de la civilisation.

UN CATALOGUE INTERNATIONAL de thèses et de mémoires scientifiques

UN projet de Code de Directives, destiné à servir d'articulation nécessaire entre les déclarations de principe de l'Acte constitutif de l'Unesco et les résolutions détaillées du programme annuel, vient d'être adopté par le Conseil exécutif et sera soumis à l'approbation de la quatrième session de la Conférence générale. Les articles VII à X de ce Code de Directives précisent les objectifs de l'Organisation en ce qui concerne notamment les sciences sociales, les connaissances scientifiques, les échanges intellectuels, les bourses de voyage et de recherche, afin de développer chez les peuples « la conscience de la solidarité humaine dans le respect mutuel de leur culture ». L'article VIII s'exprime ainsi : l'Unesco s'efforcera d'améliorer et de faire connaître plus largement les méthodes et les résultats des sciences sociales, notamment en ce qui concerne la manière dont ils peuvent contribuer à la coopération et à la compréhension internationales.

C'est dans cet esprit que le Secrétariat a étudié une des questions les plus sérieuses pour le progrès des sciences et de la recherche, celle qui résulte du défaut d'impression des mémoires, thèses de doctorat et monographies dont maintes bibliothèques se trouvent aujourd'hui totalement dépourvues. En effet, il n'y a pas de production scientifique valable sans diffusion rapide et convenable de ses résultats. La production et la publication, a-t-on dit, sont tout près de se confondre. Or si la production industrielle atteint aujourd'hui, dans la plupart des pays, un pourcentage élevé (jusqu'à 150 %) de la produc-

tion d'avant guerre, on ne peut, malheureusement, en dire autant de la production scientifique, c'est-à-dire de la publication des ouvrages indiquant les résultats des travaux des chercheurs. Dans le domaine des sciences humaines, les travaux qui ne sont pas édités demeurent inconnus comme s'ils n'avaient jamais été effectués. Le cas des thèses de doctorat et spécialement des thèses de lettres et de sciences est significatif, car ces thèses constituent une part importante de la production scientifique.

Il résulte du défaut d'impression de ces travaux, d'une part, que les étudiants risquent d'entreprendre la rédaction de sujets qui ont déjà été étudiés par d'autres élèves de facultés ou d'universités appartenant à d'autres contrées et, d'autre part, que les chercheurs et spécialistes ne sont plus en mesure de se procurer dans les bibliothèques les documents et ouvrages qui leur seraient indispensables. Bien des fois, les originaux se sont trouvés perdus même, par suite des événements de guerre et leurs copies dactylographiées ont été dispersées ou sont disparues totalement. Certains objectent que la plupart des études de ce genre sont de peu de valeur scientifique, mais quel argument peut-on opposer à l'égard des travaux les plus remarquables ou des écrits d'éminents professeurs qui n'ont pu trouver d'éditeurs à l'âme de philanthrope ? Pour prendre un exemple concret, faut-il rappeler qu'un ouvrage comme l'Essai sur les données immédiates de la conscience de Bergson, a été une thèse de doctorat ? Qu'advierait-il du développement des connais-

ances si de telles œuvres étaient demeurées inconnues et reléguées à l'état de notes dactylographiées ?

SI l'on se place sur le plan international, cette lacune apparaît encore plus préjudiciable au développement des échanges entre les peuples, car elle maintient l'existence de cloisons étanches entre les spécialistes de diverses nations. L'échange de livres imprimés est un des moyens de contact entre les nations, et la diffusion de la culture est une des voies qui permettent, avec le libre échange des idées, et des connaissances, de convaincre l'esprit des peuples des devoirs sacrés de mutuelle assistance qui leur incombent. Avant d'étudier les remèdes aux obstacles qui s'opposent à la libre circulation de l'information et des idées, ne convient-il pas tout d'abord de remédier à la carence d'information ? Si la Déclaration universelle des Droits de l'Homme a bien prévu, dans son article 19, le droit de tout individu à la liberté d'opinion et d'expression, cela implique aussi le « droit de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit ».

QUELS sont donc les remèdes envisagés ? Un premier recensement, limité aux travaux qui concernent les sciences sociales et qui ont été présentés à un jury universitaire ou académique depuis le 1er janvier 1940, a été décidé par le Directeur général de l'Unesco. A cette fin, une lettre a été adressée à tous les Etats membres, les invitant à faire parvenir au Département

des Sciences sociales, Division de Coopération Internationale, si possible avant le 31 décembre 1949, les listes — établies pour chaque université, institut d'enseignement supérieur ou académie — relative à ces travaux et comportant le nom de l'auteur, le titre complet et le nombre de pages de son ouvrage, l'indication du diplôme et, éventuellement, le prix ou la mention décernée, enfin le lieu où l'on peut se procurer un exemplaire. Chaque université est la première intéressée à faire connaître la liste des travaux de ce genre et dans quelques pays les ministères de l'Education ou de l'Instruction publique possèdent déjà une centralisation à l'échelon national de ces informations. Le recensement effectué doit permettre d'établir tout d'abord un fichier international avec un catalogue analytique par matières.

Par la suite — si les crédits nécessaires sont accordés — plusieurs possibilités pourront être envisagées soit, par exemple, la reproduction des meilleurs de ces études sous la forme de microfilms qui seraient mis à la disposition de toutes les bibliothèques spécialisées, soit l'impression des thèses présentant un intérêt international par le moyen de subventions spéciales.

De la sorte, un des buts essentiels de l'Unesco — celui d'aider au maintien et à la diffusion du savoir en facilitant, grâce à des méthodes de coopération internationale appropriées, l'accès de tous les peuples à ce que chacun d'eux publie et en encourageant l'échange international de documentation — pourra être poursuivi.

J. E. GODCHOT.

LES SCIENCES SOCIALES S'ORGANISENT

C'EST l'un des paradoxes de la science contemporaine que les physiiciens, biologistes, astronomes, etc. soient parfaitement organisés sur le plan international, et que les spécialistes des sciences sociales, qui étudient précisément la vie en commun, ne le soient pas. C'est là un fait d'autant plus étrange que les sciences sociales usent principalement de la méthode comparative, qui consiste à étudier des phénomènes sociaux analogues se produisant dans des conditions différentes. Le spécialiste des sciences sociales qui emploie cette méthode comparative a tout intérêt à se placer sur le terrain international. Jusqu'à présent on n'a guère fait que reconnaître ce terrain.

Depuis quelques mois cependant, quatre des principales disciplines des sciences sociales ont constitué, sous l'égide de l'Unesco, des associations internationales. La première en date est l'Association économique internationale. Selon le projet de statuts antérieurement adopté, elle sera créée dès que cinq associations nationales auront déclaré y adhérer. A la réunion du Comité exécutif provisoire qui s'est tenue les 15 et

16 juillet dernier, l'« American Economic Association », la « Royal Economic Society of Great-Britain », l'« Association française », la « Canadian Economic Association » et la « Statsekonomis Forening » norvégienne ont déclaré adhérer à l'Association internationale dont ils sont devenus de ce fait membres fondateurs. De plus, différentes sociétés en Suède, au Danemark, en Finlande, en Belgique, aux Pays-Bas, en Australie, en Nouvelle-Zélande, en Afrique du Sud et dans l'Inde ont annoncé leur intention de proposer à leurs associations nationales respectives d'adhérer à l'association internationale, dès que les invitations auront été lancées.

Les associations nationales d'économistes d'un grand nombre de pays dont l'Italie, la Suisse, l'Autriche, le Brésil et le Mexique ont été proposées comme membres éventuels. La situation de l'Allemagne a été examinée à part, l'association des économistes allemands, qui s'était dissoute volontairement au début du régime hitlérien, ayant été reconstituée. Il a été décidé de tenir une première réunion du Conseil de l'Association en septembre 1950 et d'or-

ganiser en même temps des entretiens sur : « Les problèmes économiques dont dépend l'équilibre international dans l'avenir. » De telles discussions, qui occupent une place importante dans le programme de l'Association, fourniront des indications autorisées sur les tendances actuelles de la pensée économique concernant les principaux problèmes de la vie internationale.

Les comptes rendus de ces discussions seront sans doute utiles non seulement aux spécialistes de la recherche scientifique mais également aux professeurs d'économie politique et aux administrateurs de programmes économiques dans le monde entier.

Les sociologues et les spécialistes des sciences politiques suivent de près les économistes. En septembre prochain, la Conférence internationale de Sociologie, qui aura lieu à Oslo, permettra de prendre les dernières dispositions en vue de la création d'une Association sociologique internationale, et la réunion des spécialistes des sciences politiques, qui aura lieu à Paris, au même moment, doit donner naissance à une Association internationale des Sciences politiques. Une Association internationale de Droit comparé est également en formation, sous les auspices de l'Unesco.

L'aide de l'Unesco

DANS le cadre de son action internationale en faveur des sciences sociales, l'Unesco accorde une aide aux associations de sciences sociales qui existent déjà. LA CONFERENCE DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES tient une session plénière à Paris, du 29 août au 3 septembre et s'occupera notamment, à cette occasion, de l'œuvre de l'Unesco. LA CONFERENCE DE L'UNION INTERNATIONALE POUR L'ETUDE SCIENTIFIQUE DES PROBLEMES DE POPULATION qui a lieu à Genève du 25 août au 5 septembre, étudie, pour le compte de l'Unesco, les problèmes posés par l'assimilation culturelle des immigrants.

L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE, dont le neuvième congrès se déroulera à Berne du 12 au 17 septembre, étudiera, de même, les états de tension dans leurs rapports avec la compréhension internationale. En facilitant et en encourageant l'organisation internationale des sciences sociales, l'Unesco ne fait que poursuivre l'un de ses objectifs généraux. Elle veut aider et inciter les spécialistes des sciences sociales à consacrer toute leur attention au problème capital de notre époque : Comment enseigner aux peuples du monde à s'entraider et à vivre en paix.

LE DÉPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES DE L'UNESCO

En automne 1949, le Département des Sciences sociales de l'Unesco fonctionnera pour la première fois à effectifs complets. Le Dr Arthur Ramos, de l'Université du Brésil a pris ses fonctions de Chef du Département. Le Dr Robert C. Angell, de l'Université du Michigan, succède au Dr D.-R. Klineberg comme directeur du projet relatif aux Etats de Tension et le Dr Walter Sharp, de l'University-College de New-York, dirige le projet relatif à la coopération internationale.



" LA MOITIÉ DE LA POPULATION DU GLOBE EST ILLETTRÉE "

C'EST pour étudier l'un des problèmes les plus inquiétants de notre siècle que vous êtes réunis : l'analphabétisme demeure aujourd'hui la condition de millions d'êtres : nos frères, comme nous les appelons solennellement — et comme ils le sont, en effet, par nature et par vocation — nos égaux par les obligations sociales que nous n'hésitons pas à leur imposer, mais qui, si tous les hommes ont le droit d'accéder à la culture, n'en restent pas moins esclaves de l'ignorance, privés par la misère de l'égalité que la loi leur reconnaît, victimes d'un état de choses que nous n'avons certes pas voulu mais dont nous serions cependant responsables si, le connaissant comme nous le connaissons, l'admettant comme nous l'admettons, nous ne faisons rien de pratique, rien d'efficace pour l'atténuer par notre aide, y remédier par nos efforts, le faire disparaître par un élan de notre volonté unanime.

A l'Assemblée des Nations Unies, les représentants de tous les pays américains ont adopté, le 10 décembre 1948, le texte d'une Déclaration dont voici l'article 26 :

« Toute personne a droit à l'instruction. L'instruction doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé ; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. »

Ce sont là de nobles paroles ; mais quelle valeur peut-on leur accorder si l'on songe que, dans la seule Amérique latine, des millions d'êtres ne sont pas capables de les lire ? Ce problème apparaît plus angoissant encore si l'on envisage le reste du monde. La moitié de la population du globe est illettrée. A l'ère de l'aviation, de la radio, de la physique nucléaire, la moitié de l'humanité n'a encore pas appris à lire et à écrire. Quand nous parlons des Droits de l'Homme, n'oublions pas qu'aujourd'hui, dans l'état actuel du monde, un homme sur deux en moyenne ne pourrait revendiquer par écrit le respect de ces droits.

L'analphabétisme n'est pas uniformément réparti dans le monde. Si, dans certaines régions, il n'y a plus d'illettrés, dans d'autres seule une infime minorité a le privilège de savoir lire. Des territoires qui s'étendent sur des kilomètres et des kilomètres sont peuplés d'hommes et de femmes tout juste capables de tracer, au bas des ordres qu'ils reçoivent et des engagements qu'ils souscrivent, le signe d'un grand martyr, le symbole de leur croix.

« Sans l'éducation pour tous, la liberté n'est qu'un leurre »

CREE pour élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes, l'Unesco a le devoir de se demander : « Quelle est cette paix qu'il lui incombe de préparer et d'affermir : Est-ce la paix de l'esclave élevé à la seule école du renoncement ? ou est-ce la paix de l'homme, de l'homme capable de se racheter en devenant conscient de ses destinées et en prenant sa part

intelligente et active de la liberté commune ? »

Sans l'éducation pour tous, l'idéal de la liberté n'est plus qu'une dette que l'on néglige de payer, un leurre que l'on agite. Certes, le problème de l'analphabétisme est un problème d'éducation. Mais il n'est pas seulement un problème d'éducation, c'est aussi un drame universel, un drame qui nous touche directement tous, et qui est à la fois économique, politique et social.

« Qu'importe ? » diront certains. Le niveau culturel ne dépend pas, que l'on sache, du nombre de personnes qui savent lire et écrire dans un pays donné, à un moment donné. La France de Louis XIV comptait plus d'illettrés que la France de Napoléon III, mais l'âge de Racine, de Pascal et de Molière ne le cède en rien pour autant à celui de Thiers, de Renan et de Victor Hugo. En Espagne, peut-être lisait, au moins au XVI^e siècle que sous le règne d'Isabelle II, et pourtant cette dernière période ne peut s'enorgueillir d'avoir produit un poète tel que Lope de Vega, un dramaturge tel que Tirso

Des territoires qui s'étendent sur des kilomètres et des kilomètres sont peuplés d'hommes et de femmes tout juste capables de tracer, au bas des ordres qu'ils reçoivent et des engagements qu'ils souscrivent, le signe d'un grand martyr, le symbole de leur croix.

de Molina, un conteur tel que Cervantès. Les illettrés dans l'Angleterre de Shakespeare étaient plus nombreux que dans celle de Dickens. Mais les diplômes universitaires n'ont rien ajouté aux aventures de M. Pickwick et le manque d'écoles n'a pas terni les lauriers de l'auteur de *La Tempête*.

Mais telle n'est pas la vraie position du problème — et c'est pourquoi les conclusions que certains esprits se plaisent à en tirer sont fausses. Il en va de même quand on soutient que, chez certains peuples, les illettrés sont, du point de vue humain, préférables à ceux qui sont passés par les écoles, quand on se demande s'il est bien utile d'apprendre à l'illettré à lire des choses qui ne valaient peut-être pas d'être écrites ; quand on proclame, avec un grand Américain du Sud, que l'homme d'Amérique a bien moins besoin d'alphabet que de charrues et de marteaux.

Toutes ces excuses, ou si vous voulez, toutes ces défenses de l'analphabétisme reposent sur une critique, plus ou moins sévère, du genre de vie qui attend les ignorants lorsqu'ayant cessé d'être à proprement parler illettrés, ils restent cependant incultes.

En effet, si quelques illettrés sont plus travailleurs et de commerce plus agréable que certains universitaires, ceci ne veut pas nécessairement dire que l'Université distille la paresse ou qu'elle soit une école d'amertume ; le fait que nous avons besoin de charrues et de marteaux n'a signifié pas davantage que les livres et les périodiques soient superflus ; et le grand nombre d'illettrés qui vivaient à l'époque où certaines plumes privilégiées traçaient les pages du *Don Quichotte* et les alexandrins de *Phèdre* n'a nullement incité et moins encore aidé

Message de M. Torres Bodet au Séminaire d'études sur l'analphabétisme dans les deux Amériques, à Quitandinha, (Brésil).

Cervantès à imaginer les aventures du Chevalier des Lions et Racine à dépeindre les funestes amours de la belle-mère d'Hippolyte.

Je ne vous mettrais pas en garde contre des sophismes aussi évidents, si je ne sentais chaque jour davantage à quel point les talents qui nous semblent les plus clairvoyants et les cœurs qui se croient les plus fermes sont gagnés à l'idée fautive que le progrès est une acquisition matérielle, une sorte de marchandise, et qu'il suffit d'un peu de capital et d'une poignée de techniciens décidés pour nous faire avancer de plusieurs siècles dans notre lutte pour la civilisation. Rien n'est plus dangereux que cette idée simpliste dont la vanité n'est comparable qu'à la candeur de celui qui, ayant acheté un phonographe et une bonne collection de disques, s'imaginait être devenu un Bach ou un Beethoven.

Personne, pas même le plus riche, n'est assez riche pour acheter le progrès, un progrès véritable qui lui appartienne en fait, aussi bien qu'en droit. Les peuples comme les hommes

rieuse campagne d'instruction et, par-tout, où les illettrés sont en grand nombre, toute campagne d'instruction suppose une lutte énergique contre l'analphabétisme.

« Une ignorance qui était comme l'absence ou l'exil de son être »

DANS une cabane, sous un toit de chaume, une maîtresse improvisée enseignait la lecture et l'écriture à un groupe de paysannes. Quelques mètres de mauvaise toile cirée servaient de tableau noir. Après avoir fait lire quelques passages aux élèves, je demandai à l'une d'elles, la moins jeune, d'écrire deux ou trois phrases du manuel de l'institutrice.

Sans hésiter, l'élève traça les mots du texte que je lui dictais, mais plus que des fautes d'orthographe, je m'inquiétai d'une certaine rapidité mécanique qui donnait l'impression d'un début d'automatisme. Je la priai alors d'écrire son nom au tableau, et m'aperçus immédiatement qu'il s'agissait là, tant pour sa main que sur son esprit, d'une épreuve absolument nouvelle.

Elle prit timidement la craie et, avec une extrême lenteur, lettre par lettre, commença à dessiner son nom. Quand elle eut terminé, elle le lut plusieurs fois, à voix très basse, puis, à la surprise générale, fondit en larmes. Que signifiaient ces larmes qui n'exprimaient évidemment aucune amertume, mais l'émotion de se découvrir enfin elle-même, tout à coup, après tant d'années d'une ignorance qui était comme l'absence ou l'exil de son être ?

Dans ces lignes gauchement tracées de façon primitive, elle se voyait plus nettement encore que dans un miroir, humble, docile, sous le faix de son pauvre passé. Et n'y avait-il pas pour nous tous, dans ces larmes de triomphe, une leçon et un immense pardon ?

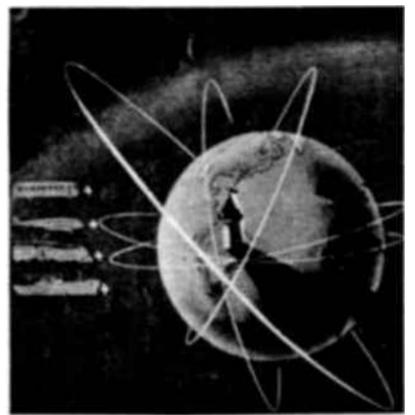
Le temps presse. Nous ne pouvons plus tolérer que des millions d'hommes et de femmes vivent dans un isolement injuste, retranchés de notre vie parce qu'incultes. En venant à ce stage, vous, les professeurs d'Amérique, vous avez assumé une responsabilité devant laquelle je m'incline avec gratitude.

Puisse le succès couronner vos efforts. Mais comment douter du succès d'une mission aussi généreuse que la vôtre, sur cette terre splendide du Brésil, dont Stefan Zweig a dit, dans une page célèbre, « l'exubérance même de la vie y fait fleurir la liberté comme les plantes de la forêt vierge » ?

« Un monde où des collectivités entières sont vaincues d'avance »

JE suis convaincu des avantages que présente ce plan pour de nombreux peuples du monde, mais je crois aussi qu'aucun de ces avantages ne sera durable si l'on ne se préoccupe, en premier lieu, de l'éducation. C'est pourquoi, en ma qualité de directeur de l'Unesco, j'accorde une importance essentielle à vos travaux.

L'instruction n'est pas une fin en soi, mais un moyen, l'un des moyens d'action dont ne peut se passer aucun programme équilibré et bien conçu de progrès social. Tout plan d'assistance technique doit se fonder, souvent même directement, sur une sé-



CULTUREL par Guido PIOVENE

DE toutes les activités de l'Unesco, celle qu'elle déploie dans le domaine des Arts et des Lettres est, sinon la plus difficile, du moins la plus délicate. Elle repose sur un principe fondamental dans la pensée moderne : à savoir que le goût pour l'art est indispensable à la santé morale de tous les hommes. Tout faiblissement du sentiment artistique, dans l'humanité en général, correspond à un déclin du sens moral et prépare l'explosion de la violence.

Conservé le sentiment artistique là où il fleurit, le répandre, le stimuler là où la misère, l'ignorance, le développement exclusif de la vie mécanique l'ont voilé, est une action inséparable des fins de l'Unesco. C'est surtout par leur art que les peuples se rapprochent et se connaissent intuitivement ; les porter à se connaître et à s'aimer dans l'art, en un monde où le goût de l'art est généralisé, c'est les porter à se connaître et à s'aimer dans ce qu'ils ont de plus personnel et de plus profond.

Les efforts de l'Unesco pour la divulgation de l'art sont déjà très considérables. Ce n'est pas en quelques lignes que nous en pouvons donner un aperçu, même incomplet ; mais il nous suffit de dire que l'une des tâches les plus importantes de l'Unesco, dans le domaine des Lettres, consiste à encourager et favoriser la traduction et l'édition des chefs-d'œuvre de toutes les littératures, particulièrement dans les langues où ils n'ont jamais paru. De nombreux chefs-d'œuvre provenant d'autres cultures seront introduits, par exemple, dans le monde arabe ; on parviendra ainsi à une véritable intégration dans la vie de chaque peuple d'éléments vitaux qui lui faisaient défaut. Le même but est poursuivi par les expositions circulantes de reproductions en couleurs des chefs-d'œuvre de

la peinture ; grâce à ces reproductions, qui atteignent presque à la perfection technique, ces chefs-d'œuvre seront connus là où ils ne pourraient pénétrer par d'autres moyens. D'autre part, l'Unesco s'est donné la tâche de cataloguer tous les disques, soit de musique classique, soit de musique populaire, et de favoriser leur circulation dans le monde, ouvrant de nouvelles voies aux échanges musicaux, aujourd'hui si difficiles. Une section de l'Unesco s'applique au problème essentiel de l'art dans l'éducation. Le sentiment artistique doit être éveillé et cultivé dans les hommes les premières années de leur vie et dans les écoles mêmes. En tenant en éveil leur sentiment artis-

tique, on défend leur équilibre moral et on leur donne un moyen puissant de comprendre et aimer les autres.

Toutefois, l'action de l'Unesco se poursuit toujours sur deux fronts. Chaque activité de l'Unesco doit contribuer, directement ou indirectement, au bien-être de l'humanité dans son ensemble ; mais chaque activité de l'Unesco se propose aussi d'amener les personnalités du monde intellectuel à ce travail commun. L'artiste d'aujourd'hui sent que, si son œuvre ne peut pas s'épanouir sur un plan international, si elle reste enfermée entre les frontières d'une nation, elle a quelque chose de vain et presque d'irréel. Les artistes des nations moins fa-

vorisées, dont l'art peut difficilement franchir les frontières, sont portés ainsi presque fatalement à confondre la force d'irradiation de l'art avec la puissance politique et à favoriser dans leurs peuples, soit l'isolement farouche de qui refuse le monde, soit les tendances agressives de qui veut le soumettre. La tâche de l'Unesco est, non pas certes de faire violence aux artistes par une prédication inutile, à laquelle d'ailleurs ils resteraient sourds, mais de les conduire à vivre et à agir naturellement sur un plan mondial, de sorte que l'internationalisme devienne en eux une manière d'être. L'enquête que l'Unesco mène parmi les artistes du monde entier, sur les obstacles de tout ordre, politique, économique ou moral, qui séparent leur art d'une pleine liberté — enquête qui peut avoir une efficacité pratique rien que par la force irrésistible du témoignage — fait partie à notre avis de cette action licite et discrète de l'Unesco en faveur de la création artistique. Le but final de l'Unesco est que la définition qu'on a donnée des artistes, citoyens libres d'un monde qui aspire à l'être, prenne sa pleine valeur et devienne entièrement vraie.



Les musées deviennent chaque jour un facteur de plus en plus important dans l'éducation des adultes aussi bien que dans celle de la jeunesse.

L'UNESCO et les MUSÉES

UN des buts de l'Unesco est de donner un essor nouveau à l'éducation et à la diffusion de la culture, de chercher à tirer de l'homme la quintessence de ses dons affectifs et intellectuels pour les lui faire utiliser de façon créatrice et constructive.

Pour mener à bien cette tâche, l'Unesco fait porter en partie ses efforts dans le domaine des musées.

Il ne s'agit évidemment pas pour l'Unesco de considérer ces institutions du point de vue de leur spécialité et moins encore de leurs collections, mais plutôt sous l'angle muséographique. La muséographie, science qui depuis vingt ans prend un essor et un développement extraordinaires comprend tous les problèmes d'intérêt commun à tous les musées ; c'est-à-dire, l'organisation et l'administration, la conservation des collections et leur présentation esthétique et didactique et, développement logique, leur message éducatif.

C'est particulièrement de cet aspect de leur travail que se préoccupe l'Unesco, car ces institutions sont sans limites quant à leur potentiel de connaissances.

Cependant, il s'agit de ne pas travailler chacun dans sa sphère ; l'échange d'informations et d'opinions est indispensable : ce sera un des rôles de la Division des musées de rassembler ces informations et de les diffuser, notamment au moyen de la revue *Museum*, d'une part, et de l'autre par une étroite coopération avec les autres sections du programme de l'Unesco touchant un public tout différent.

Le Conseil international des musées, qui travaille en étroite collaboration avec la Division, forme le noyau des contacts professionnels.

D'autre part, dans son programme essentiellement éducatif et culturel, la Division se préoccupe de la préservation et de la conservation des monuments historiques, car ce sont les plus précieux témoignages des civilisations passées. Et si l'éducation apparaît aujourd'hui comme la base d'un monde plus uni, la culture reste l'élément indispensable d'un monde homogène et civilisé.

L'ART DANS L'ÉDUCATION

À des degrés divers nous sommes tous artistes, car la vie elle-même est un art que nous pratiquons avec plus ou moins de bonheur, d'une façon routinière ou inspirée. Mais partout et de tout temps dans les sociétés primitives comme dans les sociétés civilisées, de la pré-histoire aux temps modernes, certaines personnes se sont distinguées par des dons artistiques supérieurs. La finesse de perception et le tour de main qui font le spécialiste. Voilà les artistes consacrés.

Parallèlement, et c'est à déplorer, on note aussi une tendance à croire que ceux qui sont moins visiblement doués, artistiquement, sont incapables d'expression créatrice, qu'ils n'ont pas « d'yeux pour la peinture ni d'oreille pour la musique ». Or, en fait, même si nous n'en sommes pas conscients, l'Art joue, sous une forme quelconque, un rôle essentiel dans notre vie à tous — si essentiel que nous ne pourrions survivre en tant qu'humains s'il nous faisait défaut.

Dans cette initiation à la vie qu'on désigne ordinairement par le mot éducation, les arts ont tenu plus ou moins de place selon le lieu et l'époque et selon le point de vue de ceux qui avaient la charge de l'enseignement. Jusqu'à une date relativement récente, la plupart des systèmes d'éducation de conception européenne mettaient l'accent sur la formation intellectuelle et la culture physique. L'art était relégué à une place secondaire. Il ne constituait qu'une activité de luxe, le principal étant d'acquérir des connaissances rationnelles et pratiques, de faire le dur apprentissage des règles et des faits.

À la suite des expériences et des recherches des cinquante dernières années, et de l'enrichissement de nos connaissances psychologiques, nombre d'éducateurs, en bien des pays, mettent aujourd'hui en doute l'efficacité d'un système d'enseignement exclusivement et rigidement intellectuel. Certains d'entre eux tiennent à ce que

l'art trouve sa place dans l'éducation ; d'autres, ici et là, ne voient d'éducation possible que par l'art, et mettent cette théorie en pratique. Pour eux, l'art ne s'enseigne pas seulement ; il est, en lui-même, un enseignement.

Causes du malheur

ON peut généralement discerner, sous ces nouvelles tendances pédagogiques, les traces d'une conception selon laquelle les causes principales du malheur des individus et de l'inquiétude générale, dans le monde moderne, résideraient dans la nature de notre civilisation et de nos systèmes d'éducation tendant à classer et à diviser, à opposer l'intuitif et l'intellectuel, à séparer le travail du jeu, à opposer aussi le travail nécessaire et le loisir agréable. En ce moment critique de l'évolution humaine, où la science, l'économie, la religion ou la politique semblent toutes présenter le spectacle de la division, de la désintégration, de l'opposition et du dualisme, chacun ressent le besoin profond de valeurs spirituelles et morales pour faire équilibre aux valeurs intellectuelles.

Le sentiment nous est aussi nécessaire que la pensée ; et nous ne pouvons pas plus nous passer de formes ni de rites que de nourriture ou de science. Il nous faut donc reconnaître la valeur de l'art en tant qu'il unit et qu'il harmonise. Point ne suffit de dire que l'art guérit les corps et les esprits malades — cette valeur thérapeutique est indiscutable — il faut ajouter que l'art est l'expression même de la santé, de l'énergie et de la joie.

C'est sous cet aspect que se situe le plan de l'Unesco pour l'art dans l'éducation générale. Ce plan est éclairé par le dessin plus haut de l'Organisation, qui est d'unir les peuples en leur offrant les moyens de savoir plus et de mieux savoir. On a souvent parlé de l'art comme de la langue universelle, mais ceci n'est évidemment qu'une demi-vérité, qu'il ne faut accepter

qu'avec des réserves, sachant bien que l'art d'un peuple donné doit être interprété au bénéfice d'un autre peuple, et que les différents arts exigent, pour être appréciés, un certain bagage technique. Ce qui est effectivement universel, c'est le processus de la création artistique.

Un bulletin trimestriel

C'EST pour cette raison que le plan de l'Unesco porte davantage sur les moyens d'enseignement que sur les fins artistiques. Elle cherche à établir, par des recherches et des enquêtes, la place que dans les différents pays l'enseignement primaire et secondaire et l'éducation des adultes font aux arts plastique, dramatique, poétique, musical, etc., ainsi qu'aux métiers d'art.

L'Unesco, tant par son Bulletin trimestriel « Art et Education » que par ses activités de centre d'échanges, cherche, dans le cadre de ce projet, à faire mieux connaître ce qui se fait ailleurs, à créer des relations entre individus et entre groupes, sans chercher à imposer ou à faire siens aucun style ni aucune théorie prônés par un groupe quelconque.

Lorsque ce projet prendra plus d'ampleur, il s'étendra aux échanges d'expositions, de spécialistes, de professeurs et d'élèves — échanges que l'Unesco encouragera et patronnera si possible. Etant donné que la plupart des pays en sont encore à chercher leur voie pour utiliser l'art comme un moyen d'éducation, il sera utile de se tenir au courant des derniers progrès dans ce domaine et d'encourager les recherches et les études qui lui sont consacrées. On envisage en ce moment d'établir, à cet effet, un Comité international.

Ainsi donc, c'est seulement grâce à l'art que, non contents d'édifier dans l'esprit les défenses de la paix, les hommes sauront mettre leur cœur à cet ouvrage et l'accomplir de leurs propres mains.

HOMMAGE A FRÉDÉRIC CHOPIN

FRÉDÉRIC CHOPIN, le compositeur polonais dont l'œuvre est un des sommets de l'art pianistique, est mort à Paris, dans un appartement de la place Vendôme, le 17 octobre 1849. Dans le monde entier, le centenaire de sa mort est cette année l'occasion de commémorations dont les plus importantes ont été — ou seront — organisées en Pologne et en France, pays où il vécut et où il devint célèbre. L'Unesco n'a pas voulu laisser passer ce centenaire sans y participer, et dès le début de l'année, la réalisation de trois projets a été entreprise.

LES BOURSES D'ÉTUDES

C'EST avec la coopération financière du Fonds international de la musique, présidé par le chef de l'Orchestre symphonique de Boston, Serge Koussevitzky, que ce projet a été élaboré. Grâce à ces bourses, deux jeunes compositeurs de la patrie de Chopin pourront venir et séjourner à Paris, comme le maître l'avait fait lui-même en 1831. Le voyage, un séjour de neuf mois à Paris et les études de ces jeunes compositeurs seront assurés avec les ressources mises à la disposition de l'Unesco par le Fonds international.

LA DISCOGRAPHIE

Il y a peu de compositeurs dont les œuvres, comme celles de Chopin, ont été enregistrées en si grand nombre à maintes reprises, et par les interprètes les plus divers. L'Unesco a entrepris l'établissement d'un catalogue aussi complet que possible de ces enregistrements. Au moment où ce numéro du « Courrier » sera mis sous presse, ce catalogue aura déjà paru. Sous forme d'un volume de 240 pages, établi par M. Armand Panigel, comprenant une introduction et des commentaires de M. Marcel Beaufils; il constituera une contribution importante à l'ensemble des ouvrages consacrés à l'œuvre de Chopin.

LE CONCERT

Le 3 octobre, avant-veille de la clôture de la IV^e Conférence générale de l'Unesco, aura lieu, à 21 heures, à la salle Gaveau, le concert consacré à la première audition de l'« Hommage à Frédéric Chopin », ensemble de dix pièces de musique de chambre, vocale ou instrumentale. A la demande de l'Unesco, ces œuvres ont été écrites spécialement à cette occasion, en souvenir de Chopin, par les compositeurs suivants :

Lennox Berkeley	Bohuslav Martinu
Carlos Chavez	Andrzej Panufnik
Oscar Esplà	Florent Schmitt
Jacques Ibert	Alexandre Tansman
G.F. Malipiero	Heitor Villa-Lobos

Le concert sera présenté en collaboration avec la Radio-diffusion française; il sera transmis sur les ondes en France aussi bien qu'à l'étranger. Les œuvres du programme seront interprétées par d'éminents artistes parmi lesquels on peut citer les pianistes Hélène Pignari et Arnaldo Estrella, la cantatrice Irène Joachim, le violoncelliste Maurice Maréchal, le quatuor Calvet et l'ensemble choral Marcel Ccraud.



FRÉDÉRIC CHOPIN
portrait au crayon par Lehmann

Liberté de l'artiste

QUELLE est la situation de l'artiste dans le monde moderne ? Plus exactement quelle est la situation qui lui est faite ? L'artiste a toujours occupé une position admirée mais précaire. Dans une époque de bouleversements comme la nôtre, sa position n'est-elle pas encore plus précaire ? Peut-il, dans le monde moderne, exercer son activité créatrice dans les conditions les plus favorables à cette activité ? Quels sont ses rapports avec la Société ou

l'Etat ? Est-il opprimé ou aidé ? Quelles sont les forces d'ordre social, économique et politique auxquelles se heurte l'artiste dans l'exercice de son art ? Quelles sont les mesures qui ont été ou qui peuvent être prises pour écarter ou atténuer ces entraves ? Quels sont les moyens qui permettent d'améliorer ses conditions de travail ?

Telles sont les difficiles problèmes que l'Unesco est chargé d'éclaircir — sinon de résoudre — par une enquête entreprise auprès des

artistes de tous les pays. Un questionnaire sur les conditions de la liberté de l'artiste à notre époque, établi par le secrétariat de l'Unesco, après consultation d'un comité d'artistes et d'écrivains, leur a été envoyé ainsi qu'aux organismes qui les groupent. Ce questionnaire ne présente pas un caractère théorique, ni abstrait. Il pose des questions précises et tâche de couvrir le champ complet des difficultés.

Parallèlement à l'enquête proprement dite, le secrétariat de l'Unesco constitue une documentation aussi complète que possible sur les difficultés que, dans le monde moderne, l'artiste rencontre dans le libre exercice de son art. Cette documentation s'efforce de rassembler des faits concrets significatifs, des textes officiels, des témoignages écrits des artistes eux-mêmes, qui seront portés à la connaissance du public par l'entremise d'un bulletin publié tous les deux mois.

Précisons que si le but de l'enquête est d'éclaircir le difficile problème de la liberté de l'artiste dans le monde moderne, l'Unesco n'entend pas cependant demeurer dans le domaine des spéculations purement théoriques. Pour qu'une telle enquête soit valable, elle doit aboutir à des résultats concrets. Elle doit normalement permettre à l'Unesco de présenter à la Conférence générale de Florence des projets concrets, qui devront se traduire en actes.

LES BIBLIOTHÈQUES COMPLÈTENT L'ENSEIGNEMENT

DÉPUIS quelques années, nombre de ceux qui travaillent dans les bibliothèques publiques ne veulent plus se contenter de leur rôle traditionnel et passif. Des méthodes plus actives s'imposaient évidemment pour aider le lecteur moyen à résoudre les problèmes complexes d'aujourd'hui. C'est ce qui explique que de nombreuses bibliothèques publiques cherchent de plus en plus à compléter et à prolonger l'enseignement scolaire. A cet effet, ces bibliothèques collaborent étroitement à l'œuvre d'éducation accomplie par les clubs, les syndicats et d'autres groupements analogues.

Par des programmes de dis-

cussions, de débats publics, de conférences, de films documentaires, d'expositions, d'écoute collective de radio, etc., elles encouragent chacun à lire et à méditer sur des questions importantes. Ces activités s'étendent même aux régions rurales, grâce aux « bibliothèques » — des camions qui transportent des livres, et souvent aussi des projecteurs de cinéma et des phonographes, ces équipes mobiles organisant des conférences et des représentations dans les écoles et les fermes.

Malheureusement, même dans les pays où les bibliothèques ont pris le plus grand essor, quelques-unes d'entre elles seulement jouent aujourd'hui un rôle aussi actif. En fait, des millions de gens sont encore entièrement privés de bibliothèques publiques. Une des tâches qui s'offrent à l'Unesco est de travailler à l'établissement de tels services dans les villes et dans les régions rurales qui en sont dépourvues et d'encourager les bibliothèques existantes à se consacrer davantage à l'éducation populaire. Cette année, l'action de l'Unesco dans ce domaine s'est principalement traduite par des publications. Il faut citer en premier lieu le « Manifeste des bibliothèques publiques », courte déclaration où sont clairement énoncés les services que l'Unesco compte rendre. Imprimé en six

langues, sous forme de tracts et d'affiches, il sera diffusé par les bibliothèques publiques du monde entier.

On annonce également la sortie prochaine de quatre ouvrages consacrés aux grands problèmes qui se posent aux bibliothèques publiques: le rôle actuel de la bibliothèque publique dans la communauté; la bibliothèque publique au service des régions reculées: l'œuvre d'éducation des adultes et la formation professionnelle des bibliothécaires. Publiés en cinq langues, ces livres seront très utiles aux bibliothécaires, professeurs, fonctionnaires, etc., que leurs fonctions mettent à même de contribuer à l'amélioration des bibliothèques publiques.

LA lumière, le vent, la tempête, les éléments naturels déchaînés sont universels et partout identiques. Que ce soit dans les régions arctiques désolées, dans la brousse africaine chaude et humide, dans la forêt vierge d'Amazonie, dans les steppes de Sibérie ou dans les plaines de Patagonie, un même phénomène agite l'air, lui donne la vie, le déplace, le chauffe ou le refroidit et lui prête des couleurs.

C'est l'homme qui, à travers ses sens, interprète cette lumière, qu'il voit et qu'il sent, la transforme et la fixe par son art, art plus ou moins durable, selon la vigueur de l'inspiration humaine et la puissance de la conception sociale qui se reflètent dans cette interprétation de la nature et de ses phénomènes.

C'est ce qu'ont compris toutes les civilisations de l'antiquité, depuis les cultures primitives de la Mésopotamie, de l'Égypte, de l'Inde et de la Chine, et les grandes cultures qui se sont développées parallèlement dans les Amériques : celles des Mayas, des Aztèques et des Incas. C'est ce qui explique l'étonnante affinité de motifs et de symboles que l'on relève dans les œuvres de leurs artistes et de leurs artisans.

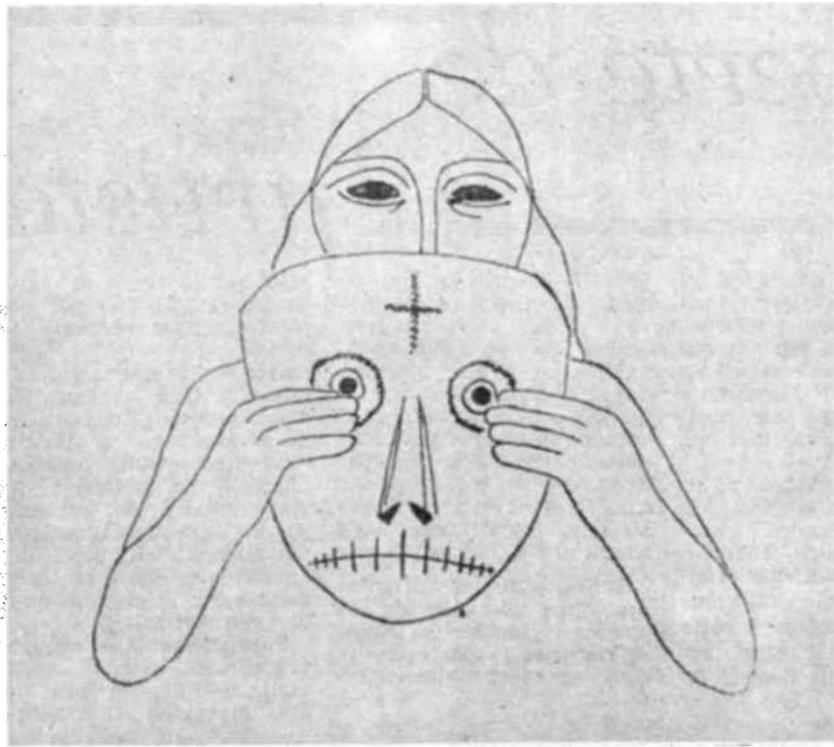
temala, ont permis à cette expédition de faire de nombreuses découvertes qui viennent enrichir notre connaissance de la culture du premier Empire maya. La ville de Palenque, couverte de ruines fabuleuses, fut autrefois la résidence des plus illustres représentants de la caste des nobles et des prêtres mayas qui y ont multiplié les palais et les temples somptueux.

L'expédition a exploré le Temple des Lois et pu mettre à jour des hauts-reliefs et des peintures d'une symétrie et d'une perfection rares. Les archéologues mexicains ont découvert que les peintures du temple présentent jusqu'à vingt couches superposées qui reflètent diverses phases de l'évolution de la culture maya. Les sépultures des grands personnages mayas inhumés à Palenque ont fourni aux historiens mexicains une grande quantité de céramiques et de statuettes symboliques. Ce sont précisément ces objets, manifestations d'un art que l'on peut qualifier de mineur, qui constituent les premiers témoignages d'un sentiment que la culture mexicaine n'a cessé d'exprimer jusqu'à nos jours : l'admiration et la gratitude de l'homme du Mexique pour les admirables paysages qui l'entourent et qui baignent dans une lumière incomparable.



DANSE AFRICAINE
par Josefina Rojas Hudson

ART D'AMÉRIQUE CENTRALE par Ricardo ENQUIN



LE MASQUE

Une grande expédition, organisée et patronnée conjointement par l'Institut national d'anthropologie et par la Société de Recherches andines du Mexique, vient de rentrer à Mexico. Trois mois de travail intense dans l'antique cité de Palenque, au cœur de la forêt vierge qui borde le Gua-

A une certaine phase pré-cortésienne de la culture aztèque, cette lumière de la vallée de Mexico, diaphane et crue à la fois, a illuminé les jolies bandes de papier ajouré dont s'ornaient les statues de pierre des temples. Déjà, les hommes de la conquête s'étonnaient de voir ces dieux de pierres revêtus d'ornements et de bandes de papier. Du papier et de la pierre ! deux choses si différentes : l'une éphémère, expression d'une sensibilité extrême et raffinée ; l'autre puissante, apte à former les grandes constructions massives qui défient les siècles. Et pourtant la juxtaposition de ces deux matériaux constitue le plus parfait symbole de l'art mexicain ; la coexistence du grandiose et du transitoire.

Le papier indigène mexicain a été, dans l'histoire du pays, un élément culturel important. La sorcellerie et l'idolâtrie, le totémisme et le culte des ancêtres subsistent presque in-

tacts et sont associés à l'art du papier dans de multiples manifestations. Dès l'époque pré-cortésienne, les Aztèques ornaient de bandes de papier coloré les personnages de leurs processions. Ils avaient aussi l'habitude de couvrir d'étoiles de papier le corps des guerriers tombés en combattant et celui des marchands.

Ce vent lumineux de la vallée de Mexico qui fait frissonner les papiers ajourés, qui souffle de colline en colline et de vallée en vallée, c'est aussi celui qui pénètre dans les poumons des Indiens, d'où il s'exhale, transformé en musique, à travers les flûtes primitives ; c'est celui qui porte les superbes oiseaux au délicat plumage multicolore que les anciens Mexicains utilisaient pour cet autre grand art si typique de leur civilisation : l'art de préparer les grandes plumes de couleur pour en faire des coiffures, des insignes et des panaches. C'est ce même vent, capté enfin, que reproduit et fixe la céramique indigène.

Le symbole du vent s'impose à l'attention par sa persistance dans l'esprit du peuple mexicain. Bien que plus de quatre siècles nous séparent du monde antique, les phénomènes du feu et du vent, traditionnellement associés, fournissent encore leurs motifs à la poterie et à la céramique mexicaines.

Sous les Empires mayas et aztèques, ces phénomènes ont été l'origine de tout un ensemble de catégories philosophiques et d'idées religieuses.

Les ornements qui figurent le Vent (spirales, spirales croisées, flèches circulaires) sont toujours employés dans les poteries destinées à aller au feu. Les motifs qui représentent le Vent sont toujours lisses et jamais en relief. Répétés les uns à côté des autres sur un même vase d'argile, ils finissent par donner à l'ensemble un caractère singulièrement dynamique, tout en conservant une grande saveur archaïque.

Laissant derrière nous l'art vigoureux et imposant des Mayas et des Aztèques, nous arrivons ainsi au Mexique d'aujourd'hui. L'art des gran-

des constructions en pierre a fait place à l'art des bijoux de métal, des bibelots d'argile, du papier dentelé, de la céramique peinte, des délicats travaux de plumes, à tous ces arts populaires mexicains si magnifiques.

Les chroniqueurs des Indes racontent que, lorsque les caravelles des conquérants espagnols surgirent en vue de l'Anahuac — c'est ainsi que l'on appelait la région qui s'étend depuis la côte jusqu'à la ville de Mexico — une voix éplorée s'éleva, criant dans l'obscurité de la nuit : « Mes fils chéris, adieu ! Nos dieux sont morts et nous mourons avec eux. »

Au vrai, ce qui mourait n'était qu'une partie de cette grande civilisation. Le vent, la lumière — cette lumière extraordinaire et unique de la vallée de Mexico — le feu, cette nature où la pierre et l'eau, les couleurs et la musique s'unissent dans une harmonie si parfaite, tout cela a subsisté, et avec elle a subsisté et évolué l'homme du Mexique, cet homme qui sait reproduire fidèlement tous les éléments de la nature qui l'entoure, cet homme qui non seulement emprunte à la nature, mais qui, peu à peu, la modifie et la modèle pour qu'elle soit à sa mesure.

